LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Rapport d'activité 2010

mars 2011

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Rapport d'activité 2010

mars 2011

Table des matières

A. Les réformes structurelles

1. La mise en œuvre de la réforme de l'École fondamentale 9
2. La mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle 14
3. L'École de la 2e Chance 17
4. L'orientation des élèves et l'apprentissage tout au long de la vie 19
5. Les formations des professions de santé et éducatives 21

B. Les réformes pédagogiques

1. L'introduction de l'approche par compétences 22
2. Les commissions nationales des programmes 23
3. La réforme des classes inférieures de l'ES / EST 24
4. La réforme des classes supérieures de l'ES / EST 25
5. Les initiatives pédagogiques dans les écoles 26
6. Les mesures pour les enfants en difficultés ou à besoins éducatifs spécifiques 32
7. Le développement de la qualité scolaire et l'évaluation du système éducatif 39
8. Les compétences transversales 42
9. La promotion de la lecture 45
10. L'éducation à la culture 46
11. La promotion des activités visant le respect du genre et l'égalité des chances 47
12. La formation continue du personnel de l'éducation 48

C. La gouvernance au quotidien dans l'Éducation nationale

1. Le Centre de psychologie et d'orientation scolaires 51
2. Le Centre de technologie de l'éducation 53
3. L'éducation différenciée 55
4. L'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue 56
5. Le Centre national de la formation professionnelle continue 58
6. Le Conseil supérieur de l'Éducation nationale 59
7. Le Centre de coordination des projets d'établissement 60
8. L'Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie 64

9. L'Institut national des langues 65
10. Le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques 68
11. Le stage pédagogique 69
12. eBac 70
13. L'informatique du ministère – un instrument stratégique 71
14. Le service de la reconnaissance des diplômes 73
15. La scolarisation des enfants de langue étrangère 74
16. Le collège des inspecteurs 78
17. Les collèges des directeurs de l'ES / EST 79
18. L'apprentissage tout au long de la vie 81
19. Les infrastructures scolaires 83
20. La restauration scolaire 84
21. La gestion des ressources humaines 86
22. Les coûts et financements du système scolaire luxembourgeois 91
23. L'action européenne et les relations internationales 94
24. La communication avec les acteurs de l'Éducation nationale 98

D. Annexes

1. Actes législatifs et réglementaires 2010 100
2. Publications 106
3. Présence dans les organismes internationaux 109
4. Statistiques 112

Introduction

Dresser le rapport de 12 mois d'activités ministérielles est un exercice qui peut paraître anodin par sa banalité: il est pourtant le garant de la transparence citoyenne du travail administratif et l'occasion de prendre du recul sur les actions entreprises, les réussites et les limites.

Il est aussi le moment de la reconnaissance de l'engagement des fonctionnaires et employés du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, qui gèrent le système éducatif mais surtout coordonnent des réformes touchant l'ensemble de celui-ci.

Au sein du ministère et de ses agences, ce sont les mêmes équipes qui mènent de front la gouvernance au quotidien, les réformes structurelles, les réformes pédagogiques, de la réflexion jusqu'à l'application, en passant par la consultation, la conception, la coordination. Ces missions se font sous la double pression des élus, en attente, légitime, de résultats et du monde enseignant, parfois sceptique face aux initiatives gouvernementales. Sans oublier les parents, concernés au premier chef et le grand public. Qui n'a son mot à dire sur l'éducation et l'enseignement ? Un mot à dire souvent sévère, tantôt à raison, tantôt à tort.

Une telle entreprise réformatrice ne peut fonctionner que grâce aux convictions et à la croyance dans le changement de ceux qui l'initient et l'encouragement de la hiérarchie, notamment de son sommet.

L'enthousiasme des équipes centrales, des groupes de travail, des comités de pilotage, doit se transmettre aux acteurs du terrain ; les acteurs du terrain doivent motiver les équipes centrales à induire le changement, dans un mouvement de flux aller-retour permanent, de partage des expériences, des savoirs et des compétences des uns et des autres.

Ainsi la communication et l'accompagnement du changement sont-ils au cœur du mouvement actuel de réforme. L'impressionnant nombre de séances d'information, de consultations, de formation, d'échanges de pratiques témoigne de cette dynamique de groupe à grande échelle. Plus de 10 000 enseignants et 80 000 élèves y sont impliqués. Une dynamique d'autant plus essentielle que le corps enseignant est traversé d'idéologies contraires et que les élèves sont d'origines extrêmement diverses (47% d'enfants étrangers à l'enseignement fondamental).

Les équipes du ministère se veulent au service des citoyens, des élèves, des enseignants, pour une des plus belles et plus complexes missions qui soit : accompagner les jeunes sur le chemin de leur croissance, en leur proposant valeurs et outils pour la vie.

Leur champ d'action est sans limite : des nourritures terrestres (Restopolis) aux nourritures cognitives (éducation à la citoyenneté, à la culture...), en passant par l'adaptation à une société mouvante et un marché de l'emploi sans pitié. Le soutien, dans la critique positive et constructive par les différents acteurs de l'éducation, n'en est que plus indispensable.

La coopération plutôt que la confrontation, dans la meilleure tradition luxembourgeoise.

A. Les réformes structurelles

1. La mise en œuvre de la réforme de l'École fondamentale

1.1. L'implémentation des structures de gestion et de partenariat

Les présidents des comités d'école ont rencontré la ministre au cours de deux cycles de sept réunions d'information et d'échanges régionales en janvier et février, puis en octobre et novembre. Ils se sont exprimés sur la conception de leurs missions et sur les défis qu'ils affrontent quotidiennement, notamment le nombre élevé de réunions avec les différents acteurs de la vie scolaire.

Un site internet a été mis en place par le ministère à l'adresse http://parents.inspectorat-men.lu pour informer les représentants des parents d'élèves. Cette mesure ne constitue qu'une première étape dans le cadre de l'optimisation du flux d'informations entre partenaires scolaires. Il est envisagé de définir, le cas échéant avec les autorités communales, de nouvelles plateformes d'échanges et/ou des canaux de transmission pour mieux informer les parents. Par ailleurs la réflexion sur la structuration des représentations des parents auprès des écoles a été engagée ; elle faciliterait l'organisation des échanges avec les comités d'école.

Un groupe interministériel - ministères de la Famille et de l'Éducation nationale - travaille sur l'encadrement périscolaire des élèves, notamment les relations entre les écoles fondamentales et les structures d'accueil.

L'année 2010 a aussi été marquée par la mise en œuvre du contingent lors des organisations scolaires dans les communes. L'établissement d'un contingent de leçons attribuées par le ministère aux communes et syndicats scolaires pour assurer l'enseignement fondamental vise à redistribuer les ressources disponibles en vue de remédier aux déséquilibres existant entre les communes. Il existe en effet un fort décalage entre le taux d'encadrement théorique, prévu par la réglementation en vigueur, soit 1.625 leçons d'enseignement hebdomadaires par élève (correspondant à une classe de 16 élèves) et l'encadrement de base réel : selon les communes, ce taux varie entre 1,26 et 2,64. Ce taux est ajusté grâce à des leçons supplémentaires (pouvant atteindre 20% du nombre des leçons de base) accordées aux communes sur base d'un indice socioéconomique calculé par le Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socioéconomiques (CEPS-Instead). L'introduction du contingent s'étalera sur une période de 10 ans. Cette nouvelle procédure a été présentée aux responsables communaux lors de réunions d'information régionales au début de l'année 2010.

Par ailleurs, conformément aux dispositions législatives en vigueur, un rapport de planification des besoins en personnel enseignant et socio-éducatif pour l'enseignement fondamental portant sur cinq années a été élaboré par le groupe d'experts, chargé de procéder aux études nécessaires à la planification.

1.2. Les remplacements

L'application de gestion des remplacements a été adaptée selon les remarques des gestionnaires dans les bureaux régionaux et les communes.

Un « Helpdesk Inspectorat » assiste et renseigne les enseignants, les remplaçants et les gestionnaires des remplacements dans l'utilisation de l'application.

Des guides d'utilisateur à l'attention des remplaçants ont été élaborés.

Les travaux préparatoires pour une nouvelle version de l'application pouvant gérer et documenter l'entièreté des absences et des remplacements sont achevés.

L'enseignement fondamental continue à souffrir d'une pénurie de remplaçants temporaires, malgré des appels à candidatures lancés en novembre et décembre 2010 à travers la presse, le site Internet du ministère et l'Administration de l'Emploi.

1.3. La prise en charge des enfants à besoins spécifiques

Dans chaque arrondissement d'inspection, une équipe multi-professionnelle est mise en place, comprenant psychologues, pédagogues, professeurs d'enseignement de logopédie, agents socio-éducatifs, rééducateurs en psychomotricité, orthophonistes etc. Ces spécialistes apportent leur conseil et leur soutien au personnel enseignant et éducatif qui en fait la demande et il leur appartient de contribuer à l'élaboration du diagnostic d'élèves à besoins spécifiques et de participer, le cas échéant, à la conception et la mise en œuvre d'un plan de prise en charge individualisé.

Les commissions d'inclusion scolaire (CIS) constituent une plateforme d'échange par excellence. La CIS établit les liens entre les écoles fondamentales, l'équipe multi-professionnelle de l'arrondissement et les écoles et services spécialisés. Elle maintient également le contact avec les services compétents dépendant d'autres ministères (Famille, Santé). Elle est l'interlocuteur privilégié de la commission médico-psycho-pédagogique nationale.

Pour chaque enfant signalé, la CIS se prononce sur l'opportunité :

- d'une prise en charge par l'équipe multi-professionnelle,
- de la continuation d'une telle prise en charge,
- d'une orientation de l'élève dans une autre école, éventuellement spécialisée.

Sous la présidence de l'inspecteur d'arrondissement, ses membres sanctionnent, coordonnent et évaluent les interventions des membres de l'équipe multi-professionnelle. L'organisation de chaque prise en charge se fait en étroite collaboration et avec l'approbation des parents de l'enfant concerné.

1.4. L'introduction des socles de compétences et des cycles

Pour tenir compte de la diversité des enfants et pour lutter de manière efficace contre l'échec scolaire, notamment en réduisant les taux de redoublement, l'École fondamentale est organisée en cycles d'apprentissages. Ils remplacent une organisation en années d'études caractérisée par les échéances trimestrielles et la prise de décision de la promotion en fin d'année scolaire. Pour chaque cycle sont définis des socles de compétences, donc des objectifs d'apprentissage à atteindre par tous les élèves au plus tard à la fin d'un cycle, afin qu'ils puissent continuer leurs apprentissages sans problèmes au cycle suivant. La gestion pratique de l'organisation du cycle appartient aux écoles et une large part est ainsi faite à l'autonomie des écoles locales et à la compétence pédagogique des enseignants dans le cadre de l'élaboration d'un plan de réussite scolaire (cf B.7. page 39).

Une organisation en quatre cycles de deux années (un cycle préscolaire et trois cycles primaires) doit faire en sorte que tous les élèves progressent selon leurs dispositions. Les connaissances et compétences indispensables à atteindre sont fixées pour chaque cycle, l'élève avance vers le cycle suivant quand il a atteint au moins le socle exigé. L'organisation en cycles n'augmente pas le nombre total d'années disponibles, mais donne plus de flexibilité aux enseignants pour conduire les élèves vers l'objectif défini, elle permet de varier le rythme, d'accorder une pause ou d'accélérer selon le rythme de chaque enfant. Cette organisation permet de différencier les apprentissages permettant aux uns d'avancer plus vite, aux autres de consolider l'acquis avant d'aborder un apprentissage nouveau.

Il s'ensuit une étroite collaboration entre les enseignants d'un cycle, entérinée par l'instauration d'équipes pédagogiques. Une circulaire relative au fonctionnement des équipes pédagogiques a été adressée aux inspecteurs afin de rappeler les principaux objectifs des réunions hebdomadaires obligatoires ainsi que leur mode de fonctionnement.

Le passage d'un cycle vers le suivant se fait en fonction des progrès de l'élève constatés par l'équipe pédagogique d'un cycle moyennant un bilan de fin de cycle, établi pour la première fois à la fin de l'année scolaire 2009-2010.

En principe, l'accomplissement d'un cycle prend deux ans, mais l'élève peut passer un cycle en un an ou avoir besoin de trois ans pour atteindre les socles définis. La décision de ralentir ou d'accélérer est prise par les enseignants, en étroit dialogue avec les parents. Le détail des procédures a été communiqué aux enseignants au cours du deuxième trimestre de l'année scolaire 2009-2010 et discuté dans le cadre de

réunions de service obligatoires. Les instituteurs-ressources ont fourni aux équipes pédagogiques en place un support, en général fort apprécié, lors de la mise en œuvre des nouvelles formes d'évaluation.

Si un élève n'a pas atteint le socle de compétences au bout de deux années, un plan de prise en charge est établi pour éviter que l'élève redouble et refasse simplement le même programme ou qu'il avance au cycle suivant sans pouvoir suivre utilement l'enseignement. Ce programme doit fixer entre autres des objectifs individuels, permettant des progrès d'apprentissage. Un modèle d'un tel plan de prise en charge a été arrêté par le collège des inspecteurs. Si un élève n'arrive pas à maîtriser les objectifs du socle dans le temps maximal imparti, il bénéficie d'un plan de prise en charge individualisé établi sous la responsabilité de la commission d'inclusion scolaire. Un groupe de travail composé de membres du collège des inspecteurs et de l'éducation différenciée a défini les modalités de cette prise en charge.

1.5. L'évaluation des élèves

L'évaluation des acquis et des progrès des élèves joue un rôle primordial dans l'organisation des apprentissages. Bien entendu, il faut que les parents sachent à tout moment où se situe leur enfant par rapport aux attentes formulées par l'école.

Si les bilans intermédiaires renseignent sur le niveau atteint à la fin d'un trimestre, il importe que les parents soient également informés de manière régulière au cours du trimestre sur les apprentissages de leur enfant, soit à l'aide des devoirs en classe qui ne perdent rien de leur pertinence, soit à travers un journal d'apprentissage, documentant les progrès individuels à la fin de chaque semaine. Le ministère encourage également l'utilisation du portfolio en complément des bilans intermédiaires et des bilans de fin de cycle. Le portfolio est une collection de travaux représentatifs des apprentissages de l'élève qui contient essentiellement deux types d'informations : des productions concrètes de l'élève et des réflexions de l'élève sur ses productions.

1.5.1. Les bilans intermédiaires et les bilans de fin de cycle

Deux nouveaux outils d'évaluation, qui ne se fondent plus sur des notes chiffrées, mais sur les compétences que l'élève doit avoir développées à la fin du cycle, ont été introduits avec la réforme :

- le bilan intermédiaire du développement des compétences (évaluation formative), établi à la fin de chaque trimestre. Il documente la progression des apprentissages de l'enfant par rapport aux objectifs de fin du cycle.
- le bilan de fin de cycle (évaluation certificative), établi à la fin de chaque cycle. Il certifie les acquis de l'élève en vue de son passage au cycle suivant.

En 2009-2010, les bilans intermédiaires du développement des compétences ont été introduits aux cycles 1 et 2. Au cycle 2, les bilans intermédiaires ont remplacé les bulletins traditionnels et ont marqué le passage de l'École fondamentale à une évaluation sans notes. Les bilans intermédiaires ne se fondent plus sur le calcul de moyennes, mais décrivent les compétences attendues à la fin du cycle. Ils indiquent, pour chaque compétence visée, la progression individuelle de l'élève au cours des 6 trimestres du cycle. Au cycle 1, le bilan intermédiaire constitue une innovation dans le sens où le personnel enseignant et éducatif ne disposait, avant la réforme, pas d'un d'outil de documentation formalisé pour consigner les apprentissages et le développement de l'enfant. Au cours du deuxième trimestre, il a été décidé de réduire à deux le nombre d'échanges dans les classes d'éducation précoce. La possibilité d'une participation irrégulière à l'éducation précoce et la multiplicité des sous-groupes d'une même classe rendent en effet difficile trois évaluations annuelles.

Les bilans de fin de cycle ont été introduits dans les quatre cycles d'apprentissage. Des réunions d'information ont été organisées par le collège des inspecteurs au cours du deuxième trimestre afin de familiariser les enseignants avec les nouveaux outils. Un document complémentaire « Les modalités de certification » a été édité et diffusé à l'ensemble des écoles du pays.

En 2010-2011, l'utilisation du bilan intermédiaire est étendue au cycle 3, tandis qu'au cycle 4, le bulletin traditionnel à notes chiffrées continue d'être utilisé.

En ce qui concerne la forme des bilans de fin de cycle, la version papier est abandonnée en faveur de la saisie électronique des bilans de fin de cycle grâce à l'outil informatique « Scolaria-élèves ».

L'introduction du bilan intermédiaire au cycle 4 se fera en deux étapes : en 2011-2012, il sera utilisé en 1e année du cycle (5e année d'études), en 2012-2013 dans les deux années du cycle (5e et 6e années d'études). Ceci évite aux élèves en 2e année du cycle 4 (6e primaire) en 2011-2012 d'être confrontés à de nouvelles modalités d'évaluation uniquement pour leur dernière année à l'enseignement fondamental.

1.5.2. Le «Lëtzebuerger Beobachtungskonzept fir den 1. Cycle » (LBK1)

Le concept d'observation LBK1 permet au personnel enseignant et éducatif de suivre, comprendre et documenter les processus d'apprentissage et les progrès de chaque élève dans la perspective des socles de compétences à atteindre à la fin du cycle 1, tout en considérant le vécu personnel de l'élève, son rythme de croissance individuel, ses forces et ses faiblesses, ses besoins et ses intérêts.

En 2010, les cours de formation continue ont affiché complet. Jusqu`à présent, quelque 500 enseignants, éducateurs et autres professionnels du domaine éducatif se sont formés au LBK1. Le concept et son utilisation quotidienne sont évalués de façon continue par des experts de l'université de Salzbourg depuis 2007.

1.5.3. Le passage primaire post-primaire

À la lumière des changements structurels et pédagogiques amenés par la réforme de l'enseignement fondamental, il y a lieu de repenser la procédure d'orientation. Un groupe de travail créé au sein du ministère a pour mission de reconsidérer les différents aspects de la procédure d'orientation et d'élaborer un projet de règlement grand-ducal. Les travaux ont démarré au printemps 2010. Une nouvelle procédure sera appliquée pour la première fois lors de l'année scolaire 2012-2013.

1.5.4. L'enquête sur les bilans intermédiaires auprès des parents et des enseignants

Début 2010, le ministère avait sollicité l'avis du personnel enseignant et éducatif des cycles 1 et 2 ainsi que des parents sur les bilans intermédiaires utilisés pour la toute première fois au premier trimestre 2009-2010. Dès les premières expériences, il importait d'être à l'écoute des enseignants et des parents et de savoir si les fonctions principales des bilans intermédiaires étaient comprises. L'enquête a été réalisée par voie de questionnaire. Le questionnaire destiné au personnel enseignant et éducatif a pu être rempli en ligne. Aux parents, un questionnaire-papier, rédigé en 4 langues, a été distribué par les écoles. La participation à l'enquête était facultative et s'est faite dans l'anonymat.

53% des parents et 21% du personnel enseignant ont retourné le questionnaire. Les premières expériences avec les bilans intermédiaires sont encourageantes : les enseignants tant que les parents adhèrent en grande partie à ce changement majeur. Cependant, la majorité des parents affichent une vue positive, tandis que les enseignants ont une vue plus mitigée.

Pour recueillir des informations valables sur le travail et les expériences vécues avec les nouveaux outils, l'enquête sera réalisée à intervalles réguliers. Une 2e enquête sur l'utilisation des bilans intermédiaires sera réalisée à la fin du 2e trimestre 2010-2011.

1.6. Le plan d'études de l'enseignement fondamental

Avec la réforme, un nouveau plan d'études est entré en vigueur. Il décrit pour chaque cycle et chaque branche le niveau de compétences que les élèves doivent atteindre pour poursuivre leur parcours au cycle suivant. Le plan d'études laisse à l'enseignant le libre choix des méthodes et des démarches.

Une version révisée du plan d'études, qui inclura également des indications méthodologiques, est prévue pour l'année scolaire 2011-2012.

À la lumière de l'expérience des écoles et des conclusions des épreuves standardisées, les socles de compétences introduits en 2009-2010 seront validés et le cas échéant adaptés.

Les travaux préparatoires ont démarré au premier trimestre 2010-2011. Ils porteront notamment sur l'analyse des niveaux de compétences que les élèves se voient certifier dans les bilans de fin de cycle (socle atteint sous réserve, socle atteint, niveau avancé, niveau d'excellence).

1.7. L'appui pédagogique

L'appui pédagogique en tant que partie intégrante de la tâche de l'instituteur a été une des nouveautés de la rentrée en septembre 2009 ; chaque instituteur y consacre 1,5 heures par semaine, les heures pouvant être réparties de manière flexible sur l'année scolaire. Suite aux pratiques vécues, aux questions récurrentes et aux doléances exprimées dans ce contexte, des directives relatives aux objectifs de l'appui, à l'organisation pratique et aux missions de l'équipe pédagogique ont été communiquées aux enseignants avant les vacances d'été.

2. La mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle

Une intense activité d'échange, d'information (cf C. 24. p 99), de formation et de concertation a marqué 2010. Elle fut nécessaire à l'entrée en vigueur de la réforme pour 19 formations phares en septembre 2010 et à la préparation pour les 99 autres formations, concernées à partir de septembre 2011. À noter notamment les 27 formations continues pour 582 personnes (enseignants du domaine de la formation professionnelle, tuteurs et formateurs en entreprise) sur l'enseignement et l'évaluation selon l'approche par compétences.

Les 19 formations phare ayant débuté en septembre 2010 à partir de la classe de 10e

Régime professionnel

Division de l'apprentissage agricole (DAP)
Section des opérateurs de l'environnement
Section des agriculteurs
Section des horticulteurs
- Sous-section des fleuristes
- Sous-section des maraîchers
- Sous-section des floriculteurs
- Sous-section des pépiniéristes-paysagistes

Division de l'apprentissage commercial
Section des conseillers en vente (DAP)
Section des approvisionneurs (CCP)

Division de l'apprentissage industriel (DAP)
Section des mécaniciens d'avions

Division de l'apprentissage artisanal (DAP)
Section des électriciens
Section des bobineurs
Section des installateurs frigoristes
Section des couturiers et modistes
Section des coiffeurs
Section des peintres-décorateurs (DAP)
Section des peintres-décorateurs (CCP)
Section des photographes

Régime de la formation de technicien

Division mécanique
Section des mécaniciens d'avions

Division équipement du bâtiment
Section des techniciens en équipement énergétique et technique des bâtiments

2.1. La procédure législative

À la rentrée 2010-2011, 19 formations ont débuté selon la formation professionnelle réformée. Pour ce faire, plusieurs règlements grand-ducaux, non encore en vigueur en 2009, ont dû être finalisés (cf Annexe D.1. page 103). En tout 17 règlements grand-ducaux auront été pris, permettant l'exécution de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle en bonne et due forme.

2.2. L'enseignement général à la formation professionnelle

Les travaux de l'année 2010 ont été consacrés à :

- l'élaboration des socles de compétences pour les classes de 13e,
- l'élaboration des modules et des référentiels d'évaluation pour les classes de 10e,
- la communication aux enseignants de l'enseignement général :
  - réunion d'information sur l'avancement des travaux (février 2010),
  - réunion de formation suivie d'ateliers dans les différentes branches (mai 2010),
  - présentation de l'enseignement général dans les commissions nationales pour les programmes (allemand, anglais, français, éducation à la citoyenneté, éducation sportive),
  - mise en place d'une communauté sur mySchool! présentant l'équipe curriculaire ainsi que tous les travaux effectués dans l'ensemble des branches de l'enseignement général.

2.3. La préparation de la modularisation des formations

En 2010, l'élaboration des programmes-cadres et des référentiels d'évaluation s'est poursuivie dans les 64 équipes curriculaires. Parallèlement, les commissions nationales de formation ont élaboré des programmes de formation pour les 19 formations phares ayant commencé selon le système réformé en septembre 2010.

Le ministère a élaboré et distribué à tous les acteurs concernés un calendrier détaillé des échéances à respecter par les équipes curriculaires et les commissions nationales de formation. Le calendrier prévoit une mise en œuvre en deux temps de la réforme :

- les formations phares ayant débuté avec les premières classes de 10e selon le système réformé lors de la rentrée 2010-2011,
- les formations prorogées pour lesquelles les nouveaux programmes et référentiels seront d'application à la rentrée 2011-2012.

L'élaboration progressive des nouveaux documents curriculaires s'achèvera avec la finalisation des programmes de formation pour les classes de 13e des formations de technicien prorogées en juin 2014.

Afin de soutenir l'élaboration des programmes-cadres et des référentiels d'évaluation d'un point de vue pédagogique et didactique, le ministère a offert à chaque équipe curriculaire demandeuse des séances d'accompagnement méthodologique.

Les responsables du ministère ont aussi intensifié les concertations avec les équipes curriculaires afin d'élucider tous les questionnements liés à l'organisation et à la mise en œuvre des formations réformées.

2.4. La validation des acquis (VAE)

Dans le cadre d'un système de formation qui se réfère au concept d'apprentissage tout au long de la vie, toutes les formes d'apprentissage, c'est-à-dire l'apprentissage formel, non formel et informel, sont valorisées.

Selon la loi portant réforme de la formation professionnelle, les certificats et diplômes de l'enseignement secondaire technique, les brevets de niveau supérieur à l'enseignement secondaire technique, ainsi que le brevet de maîtrise peuvent être acquis soit en partie, soit en intégralité par la validation des acquis de l'expérience

Dès son lancement la VAE a connu un grand succès. 299 dossiers de recevabilité ont été introduits. 231 ont été déclarés recevables, 48 étaient incomplets et 19 n'étaient pas recevables, soit parce que l'expérience (3 années soit 5 000 heures) était insuffisante soit parce que la certification demandée n'existe pas.

Certifications demandées sur les 299 demandes de recevabilité :

Diplôme de fin d'études secondaires techniques	68
Brevet de maîtrise	47
Diplôme de technicien	22
CATP	151
CCM/CITP	1
AUTRES (diplôme demandé pas visé par la VAE, diplôme pas précisé) :	10

Les certifications les plus demandées sur les 299 demandes de recevabilité sont :

éducateur (diplôme de fin d'études secondaires techniques)	30
section communication et organisation (diplôme de fin d'études secondaires techniques)	18
employé administratif et commercial (CATP)	8
cuisinier (CATP)	15
auxiliaire de vie (CATP)	13

Parmi les personnes dont la demande a été déclarée recevable et qui ont entamé la rédaction du dossier de validation sur le fond, 131 ont profité ou profitent d'un accompagnement.

37 demandes de validation sur le fond ont été introduites en vue de la première session de validation (novembre-décembre

3. L'École de la 2e Chance

3.1. La procédure législative

La loi du 12 mai 2009 portant création d'une École de la 2e Chance (E2C) est en pleine exécution.

Les règlements grand-ducaux, ainsi que les arrêtés ministériels nécessaires au bon fonctionnement de l'École ont été élaborés en 2010 et seront finalisés en 2011.

3.2. Infrastructure Luxembourg-Hamm

Les réunions avec les responsables de l'Administration des Bâtiments Publics, l'architecte, les ingénieurs et les autres personnes impliquées dans le projet de construction à Luxembourg-Hamm ont été suspendues en juin 2010.

Le choix du site de Luxembourg-Hamm ne sera définitif qu'au moment où toutes les autorisations nécessaires de la Ville de Luxembourg concernant la classification du terrain auront été clôturées.

3.3. Le concept de l'E2C

L'E2C fait partie intégrante du système scolaire public et propose une formation individualisée aux jeunes de 16 à 24 ans, sortis du système éducatif sans qualification ni emploi.

Dans une première phase, le public cible sera constitué de jeunes adultes ayant abandonné l'école avant de réussir leur 4e ou leur 11e. Des jeunes inscrits dans des cours du soir de l'enseignement technique, de jeunes adultes sans profession, ainsi que des primo-arrivants peuvent également s'inscrire. Chaque apprenant vise une des trois possibilités suivantes après son séjour à l'E2C :

- la réintégration dans le système scolaire existant (classes de 5e, 4e ES, 9e, 10e, 11e EST) ;
- l'inscription pour l'apprentissage d'un métier ;
- l'intégration au marché de travail.

Les jeunes doivent montrer leur motivation et leur volonté pour entrer dans l'E2C. Le contact peut être établi soit par l'Action locale pour jeunes (ALJ), soit par le Service national de la jeunesse (SNJ). Pour l'admission, un dossier de préinscription est établi par l'ALJ, le Service de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS), ou bien le SNJ. Le candidat effectue ensuite une visite-découverte de l'école et un entretien avec la direction, durant lequel il explique sa motivation et ses intérêts personnels. Ensuite, le jeune intéressé passe 2 semaines en phase d'admission à l'E2C. Durant cette période, le projet professionnel et personnel de l'apprenant est cerné et le plan de formation individualisé est établi. À la fin de cette période d' « assessment », un conseil de classe extraordinaire décide de l'inscription définitive et l'apprenant signe un contrat d'école pour débuter sa scolarisation à l'E2C.

L'E2C est organisée sous forme de journée continue portant sur une grille horaire hebdomadaire de 32 heures, réparties sur :

- 12 heures d'atelier ;
- 10 heures d'enseignement général (éducation à la culture, à la citoyenneté, à la santé) ;
- 4 heures de remédiation/tutorat ;
- 2 heures de luxembourgeois ou d'anglais ;
- 2 heures d'activités sportives ;
- 2 heures d'activités complémentaires.

La communication orale et écrite, les mathématiques et le calcul ainsi que les technologies de l'information sont enseignés de façon interdisciplinaire. Une partie importante de la formation est constituée par les stages réguliers en entreprise.

3.4. Le projet provisoire de l'E2C à Pétange

À partir de mars 2011, l'E2C ouvre ses portes provisoirement dans le bâtiment de l'ancien Lycée technique Mathias-Adam à Pétange. Les travaux de rénovation et de préparation y sont en cours de réalisation. Il est prévu d'accueillir les premiers apprenants dès les premiers jours de mars. À cet effet, l'ALJ et le SNJ ont déjà pris contact avec des candidats.

Le projet-pilote sur ce site a un caractère transfrontalier. Des échanges réguliers ont eu lieu entre le groupe de pilotage et les responsables des E2C de Longwy en France et d'Athus en Belgique. À moyen terme, une collaboration avec l'E2C de Sarrebruck est également prévue. Il s'agira à la fois de partager les concepts et les pratiques pédagogiques et d'organiser des activités d'échange entre les apprenants des différentes E2C.

Vu le caractère provisoire à Pétange, les domaines considérés et proposés en formation pratique se limiteront aux domaines professionnels de l'alimentation, de la peinture, de la vente et de l'aide aux personnes. 36 apprenants répartis sur 3 groupes-classes de 12 apprenants seront accueillis à Pétange. Le temps du parcours à l'E2C peut varier de 1 à 4 semestres, en fonction des compétences acquises et du projet personnel.

Les apprenants sont encadrés par un instituteur, une chargée de cours, deux maîtres de cours pratiques, un éducateur et trois formateurs à temps partiel. Vu la situation géographique du site, il est probable que pendant cette phase provisoire, l'école accueille principalement des apprenants habitant le sud du pays.

En ce qui concerne l'accompagnement didactique et pédagogique du groupe de pilotage, la collaboration avec l'École de la 2e Chance de Marseille et d'autres experts provenant de la Suisse et de l'Allemagne sera poursuivie.

3.5. Collaboration avec les acteurs du domaine professionnel, social et scolaire

Les contacts fructueux avec les acteurs de la vie professionnelle et sociale comme l'Administration de l'Emploi (ADEM), le Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS), le Centre de prévention des toxicomanies (CePT), le SNJ et le Service volontaire d'orientation (SVO) du SNJ et les chambres professionnelles, ont été approfondis.

3.6. Groupe de pilotage

Travail du groupe de pilotage en 2010 :

- approfondissement du concept pédagogique ;
- finalisation du référentiel de compétences propre à l'E2C ;
- élaboration de fiches pédagogiques adaptées au projet personnel des apprenants ;
- mise au point de la procédure d'admission des apprenants ainsi qu'une méthodologie appropriée pour le développement de l'«assessment» ;
- stratégie de communication vers le monde extérieur ;
- élaboration des modalités d'évaluation, notamment concernant l'utilisation du portfolio d'apprentissage et du portfolio d'évaluation ;
- mise au point du suivi individualisé de l'apprenant y compris le tutorat ;
- planification infrastructurelle, pédagogique et organisationnelle de l'aménagement du projet pilote à Pétange.

4. L'orientation des élèves et l'apprentissage tout au long de la vie

4.1. Les mesures d'orientation du Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS)

Le CPOS conseille individuellement les élèves (et leurs parents) dans leur parcours scolaire et professionnel. Il les aide dans leur prise de décision et la prise en compte des exigences des différentes formations.

Les consultations individuelles dans les locaux du CPOS ont été sollicitées par :

- 232 élèves, avec au total 1 008 rendez-vous pour les tests, l'élaboration d'un projet de formation et l'aide à la prise de décision ;
- 68 élèves, avec au total 109 rendez-vous, pour une information sur le parcours scolaire.

Une attention particulière est portée au passage de l'enseignement primaire vers l'enseignement post-primaire qui, en 2010, a fait intervenir 68 collaborateurs du CPOS et des Services de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS) :

- dans 388 classes, pour les réunions d'information avec les parents d'élèves ;
- pour les tests cognitifs et les tests d'évaluation de comportements concernant 4 750 élèves ;
- pour l'évaluation individuelle de ces tests et l'information y relative aux parents des 4 750 élèves ;
- dans 388 conseils de classe.

L'investissement temporel moyen a été de 22 heures par classe de 14 élèves en moyenne.

4.2. Nouvelles initiatives de partenariat du CPOS en 2010

Un projet pilote en 9e et 12e EST et 2e ES a permis aux élèves d'une dizaine de lycées d'avoir une meilleure connaissance des choix de carrière et des débouchés sur le marché du travail. Le CPOS, le Service de l'orientation professionnelle de l'Administration de l'emploi (ADEM-OP), l'Action locale pour jeunes (ALJ) et le Centre de documentation et d'information de l'enseignement supérieur (CEDIES) réunis dans le Comité de coordination Information et Orientation (CCIO), sont intervenus de concert.

Le site « beruffer.anelo.lu », lancé en novembre lors de la Foire de l'étudiant regroupe des fiches descriptives de métiers adaptées au contexte luxembourgeois et accessibles via des études secondaires ou universitaires. Il est le fruit d'un coopération avec le SNJ, le Service d'orientation professionnelle de l'ADEM et le CEDIES. Les chambres professionnelles contribuent activement à la mise à jour du site.

4.3. Les activités de l'Action locale pour jeunes (ALJ)

L'accompagnement et le suivi des jeunes ayant quitté le monde de l'éducation et de la formation est une des missions primaires de l'Action locale pour jeunes. Celle-ci essaye de trouver des solutions individuelles.

Ce travail personnalisé et non systématique a pour objectif d'accompagner le jeune dans ses démarches et ceci en essayant de résoudre si possible les questions empêchant une insertion. C'est dans ce contexte que la collaboration avec les services agissant dans les domaines comme le logement, la justice, la santé, la toxicomanie, l'endettement etc. gagne en importance.

Les stages « Op der Sich no enger Ausbildungsplaz » (OSNA) sont organisés avec le concours du Service d'orientation professionnelle de l'ADEM. Ils sont destinés à transmettre aux jeunes les techniques et approches de la recherche d'un poste d'apprentissage ou d'emploi. En 2009-2010, ils ont regroupé 1 522 élèves sur 108 journées. Des interventions ponctuelles portant sur la rédaction d'un CV, l'entretien d'embauche etc., se sont déroulées à la demande de certaines classes de l'enseignement secondaire technique et dans le cadre de l'offre ANELO.

« Liewen no der Schoul », formation de 7 jours sur une année scolaire, vise à faire découvrir activement aux jeunes présentant des difficultés d'apprentissage social les interdépendances entre le travail et les autres aspects de leur existence. En 2010, elle s'est faite en collaboration avec le Nordstadlycée et le Lycée du Nord

La démarche « ARPA » (À la recherche d'un poste d'apprentissage) consiste à accompagner de jeunes sortants, ayant peu de compétences clefs, dans leurs démarches à la recherche d'un poste d'apprentissage.

Une des démarches d'accompagnement de l'ALJ concerne non seulement l'aide à la rédaction de la demande CITP ou CCM, mais également le suivi du parcours de ces jeunes. À la fin de l'année scolaire 2009-2010, 591 jeunes ont fait une demande CCM et 535 élèves ont fait une demande CITP.

Depuis 2005, l'Action locale pour jeunes est chargée de la collecte et de l'analyse des données concernant les décrocheurs. Elle les contacte un par un, afin de connaître les raisons qui les ont amenés à quitter le système d'éducation et de formation et d'élaborer avec chacun d'eux un projet individuel d'éducation, de formation professionnelle ou d'insertion dans le marché de l'emploi (cf B.6 page 32).

4.4. Le Forum « orientation »

Il rassemble les représentants des ministères concernés, les partenaires sociaux, les représentants du monde de l'éducation et de la formation ainsi que les acteurs de l'orientation. Il avait pour objectif de développer un concept et une stratégie nationaux de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle tout au long de la vie. Les conclusions du Forum ont été remises au courant du mois de juillet 2010.

Ces travaux devraient aboutir à une loi-cadre sur l'orientation tout au long de la vie qui définira entre autres la création d'une maison de l'orientation, la fonction de conseiller à l'orientation ainsi que le droit à l'orientation pour le citoyen.

4.5. Le cadre national de qualifications

Le Conseil de gouvernement a marqué son accord le 3 septembre 2010 avec le **projet d'un cadre de qualifications luxembourgeois.**

Ce cadre de qualifications est la traduction dans le contexte luxembourgeois :

- de la recommandation du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (2008/C 111/01) ;
- de la mise en œuvre du Processus de Bologne dans l'enseignement supérieur.

Il décrit les qualifications du système d'éducation et de formation luxembourgeois par le biais de descripteurs subdivisés en connaissances, aptitudes et attitudes. Il permet de prendre en considération, à côté du système formel, les certifications et qualifications acquises dans des contextes non formels.

Le cadre de qualifications luxembourgeois fait actuellement l'objet d'un processus de consultation et sera finalisé au premier semestre 2011.

5. Les formations des professions de santé et éducatives

Suite à la mise en demeure de la Commission européenne et l'avis motivé concernant la non-conformité de la législation luxembourgeoise quant aux exigences minimales en matière de formation des infirmiers responsables de soins généraux (directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles), un accord a été trouvé visant à prolonger la durée des études à quatre ans et 4 600 heures.

La formation ainsi modifiée prévoit une formation de deux années sanctionnée par un diplôme de fin d'études secondaires techniques du régime technique, suivie d'un BTS de deux années. Elle a démarré en septembre 2010.

Suite au manque de débouchés pour la profession d'assistant technique médical en laboratoire et au nombre réduit d'élèves intéressés, celle-ci n'est plus organisée à partir de l'année scolaire 2011-2012.

Afin de prendre en considération l'évolution technologique de l'imagerie médicale, des réflexions ont commencé sur la formation de l'assistant technique médical en radiologie.

Le groupe de travail mandaté par le ministère pour élaborer un projet de réforme de la formation de l'éducateur a présenté ses conclusions au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2010-2011 au ministère ainsi qu'à la conférence plénière du Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES) et à la Commission nationale pour les professions éducatives et sociales. Le projet est actuellement en consultation auprès des acteurs mentionnés.

B. Les réformes pédagogiques

1. L'introduction de l'approche par compétences

L'introduction de l'enseignement et de l'apprentissage fondés sur les compétences est au cœur de tous les projets de réforme actuels pour adapter l'École luxembourgeoise aux besoins de notre temps. Cette démarche n'est pas spécifique au Luxembourg : notre pays rejoint un mouvement dans lequel sont engagés tous les systèmes éducatifs européens.

L'approche par compétences permet de différencier les apprentissages dans un double but :

- assurer que tous les élèves développent les mêmes compétences essentielles ;
- développer des niveaux de compétences élargis selon les capacités individuelles des élèves.

Aux élèves plus performants sont proposés des apprentissages qui vont au-delà des objectifs fixés dans les socles de compétences. Aux élèves qui présentent des retards scolaires, l'enseignant ou l'équipe pédagogique propose des activités de remédiation.

À cet effet, les réflexions dans les différents projets de réforme, que ce soit à l'enseignement fondamental, à la formation professionnelle ou à l'enseignement secondaire et secondaire technique, tournent autour d'axes communs :

- la définition de socles de compétences à niveaux progressifs (base - avancé - excellence) ;
- l'élaboration de programmes et de plans d'études qui balisent les activités d'enseignement ;
- l'élaboration de formats d'évaluation adaptés aux socles ;
- l'encadrement et le suivi de tous les élèves ;
- la mise en place d'une procédure d'orientation qui tient compte du potentiel actuel et futur des élèves.

Les éléments des différents projets de réforme sont précisés au chapitre A.1. (page 9) pour l'École fondamentale, aux chapitres B.3. (page 24) et B.4. (page 25) pour l'enseignement secondaire et secondaire technique et A.2 (page 14) pour la formation professionnelle.

2. Les commissions nationales des programmes

Il existe des commissions nationales des programmes pour chacune des branches de l'enseignement secondaire, ainsi que pour toutes les branches et formations de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle. Elles émettent des avis ou font des propositions, soit de leur propre initiative soit à la demande de la ministre. Ces avis et propositions concernent notamment les objectifs de l'enseignement, les programmes d'enseignement, les compétences disciplinaires et transversales, les grilles horaires, les méthodes d'enseignement, les mesures de différenciation et de soutien aux élèves, la langue véhiculaire, les manuels et tout autre matériel didactique ainsi que toutes les formes et modalités d'évaluation des élèves.

Chaque commission nationale se compose d'un président qui est l'intermédiaire entre le ministre et les membres de la commission nationale, d'un secrétaire et d'un délégué de chaque lycée qui offre l'ordre d'enseignement et la branche concernés. Les commissions nationales des programmes des branches de l'enseignement secondaire technique ont été renouvelées avant la rentrée 2009-2010, celles de l'enseignement secondaire avant celle de 2010-2011.

Deux nouveaux avant-projets de règlement grand-ducal sont en cours d'élaboration :

- le premier portant institution et organisation des commissions nationales pour les programmes de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique;
- le deuxième portant institution et organisation des équipes curriculaires et des commissions nationales de formation pour la formation professionnelle de l´enseignement secondaire technique.

3. La réforme des classes inférieures de l'ES / EST

Fruit du travail de nombreux groupes d'enseignants et se basant sur les travaux effectués depuis l'introduction de l'approche par compétences et du Plan d'Action Langues, la réforme des classes inférieures entrera en vigueur dans tous les lycées en 2013-2014. Elle s'inscrira dans la cohérence de la réforme de l'enseignement fondamental, de la réforme de la formation professionnelle et de la réforme projetée pour les classes supérieures.

La réforme a pour objectifs :

- d'améliorer la réussite des élèves, en insistant sur des apprentissages durables, concrets et actifs ;
- de découvrir, développer et promouvoir les talents des élèves ;
- de garantir une orientation plus pertinente des jeunes, fondée sur une prise en compte plus nuancée des capacités réelles des élèves, qui se substituera à la logique d'une sélection par l'échec ;
- de mettre en place un cadre général qui fixe les objectifs et les structures pour l'ensemble des lycées, tout en laissant à ceux-ci l'autonomie nécessaire pour adapter leur fonctionnement à leur population scolaire.

L'approche par compétences est au cœur de la réforme des classes inférieures. Toutes les classes inférieures sont concernées par la réforme.

3.1. Le document cadre

Fin septembre 2010, le ministère a publié un document cadre qui explique comment les travaux initiés en 2006 seront généralisés et la structure organisationnelle adaptée.

Le document cadre présente les mesures qui seront mises en œuvre à court et à moyen terme. Elles s'articulent autour de 3 volets d'intervention qui correspondent aux missions prioritaires des classes inférieures, à savoir :

- Préparer et outiller les élèves
- Évaluer au service de l'apprentissage
- Encadrer, accompagner et orienter les élèves.

3.2. La gestion de la réforme des classes inférieures

Pour piloter et organiser au mieux la réforme, le ministère s'est engagé dans une logique de gestion de projet. Il a mis en place des responsables de projet (un chef de projet, un comité de pilotage et des groupes de travail) ainsi qu'un calendrier qui fixe les différentes étapes et livrables.

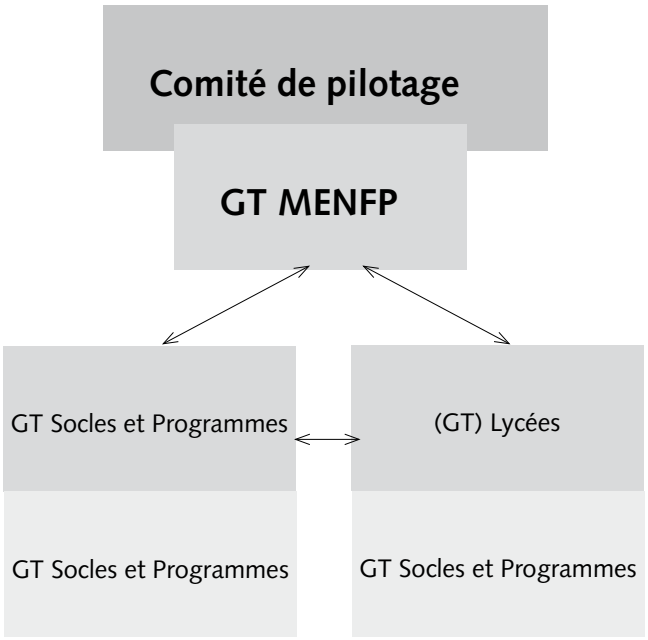

4. La réforme des classes supérieures de l'ES / EST

4.1. Le pourquoi de la réforme

Dans une société de la connaissance exigeant des personnes hautement qualifiées, l'école luxembourgeoise doit préparer au mieux le plus grand nombre possible de futurs étudiants.

L'école est certes le point de départ de la formation du futur professionnel, mais dans un monde en changement rapide, il ne suffit plus d'assurer une formation initiale adaptée aux besoins actuels, mais il faut veiller à cultiver chez le jeune une ouverture d'esprit face aux innovations et une disponibilité pour l'apprentissage tout au long de la vie.

4.2. Les travaux réalisés en 2010

Après les conférences publiques d'information et de sensibilisation en 2009, un groupe de pilotage (représentants du ministère, membres des collèges des directeurs et recteur de l'Université du Luxembourg) a élaboré le document d'orientation de la réforme.

Après sa publication en février 2010, une trentaine de réunions de consultation avec tous les acteurs du monde scolaire (enseignants, collège des directeurs, syndicats, étudiants, parents) ainsi qu'un débat d'orientation à la chambre des députés ont été organisés. Un consensus s'est alors dégagé sur les objectifs majeurs du projet :

- assurer une préparation méthodologique au futur étudiant ;
- garantir à la fois une formation générale étendue et une spécialisation exigeante ;
- permettre des parcours de spécialisation progressifs avec des possibilités de choix étendus ;
- mettre en place un examen de fin d'études plus flexible.

Ces objectifs se déclinent en éléments clé :

- le travail d'envergure où chaque élève sera amené à réaliser de façon autonome un travail individuel complexe ;
- le portfolio qui réunira les productions de l'élève ainsi que d'autres types de documents pour valoriser l'engagement de l'élève ;
- le parcours de spécialisation progressif, cohérent en fonction de chaque ordre d'enseignement et de la voie de formation choisie. Les matières seront réparties sur 3 volets : langues, spécialisation et formation générale. Dans le volet spécialisation, l'élève pourra opérer un certain choix parmi un ensemble de matières proposées.
- l'examen de fin d'études où l'élève choisira dans chacun des 3 volets, parmi les matières enseignées en classe de 1e/13e, celles dans lesquelles il se soumettra à l'examen national.

Le ministère publiera au cours du deuxième trimestre 2010-2011 une proposition de grilles horaires et un document cadre présentant les grandes lignes de la réforme. Il définira également les modalités d'orientation vers les différentes dominantes et sections de l'ES et de l'EST ainsi que les possibilités de passerelles.

5. Les initiatives pédagogiques dans les écoles

5.1. Le projet « Eis Schoul »

5.1.1. Les élèves

Comme il est précisé par la loi du 13 mai 2008 portant création d'une école préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive, la mise en application de la pédagogie inclusive présuppose une communauté hétérogène d'élèves représentative de la population scolaire luxembourgeoise.

Le critère de proximité accordait une priorité aux enfants de la Ville de Luxembourg. 81 des 85 élèves habitent la Ville de Luxembourg ; les 4 autres enfants ont déménagé vers une autre commune alors qu'ils étaient déjà inscrits à « Eis Schoul ».

La pédagogie inclusive prévoit l'intégration des enfants à besoins spéciaux dans les groupes d'apprentissage. Le taux de 10 % est largement dépassé depuis l'ouverture de l'école.

« Eis Schoul » fonctionne en journée continue entre 7 heures et 18h30. La moitié des enfants participent à l'encadrement parascolaire. L'offre d'encadrement pendant les congés de la Toussaint, de Carnaval et de la Pentecôte est sollicitée par un tiers des enfants.

Au cours de l'année 2010, six enfants ont quitté l'école pour cause de déménagement et 10 enfants sont retournés dans leur ancienne école. 11 élèves ont été orientés vers l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Le problème majeur de l'année 2009, la violence entre élèves, s'est estompé et n'échappe plus au contrôle des adultes.

5.2. Le projet de l'école fondamentale Jean-Jaurès

L'école Jean-Jaurès a ouvert ses portes à Esch-sur-Alzette à la rentrée 2006. L'objectif de l'école est d'offrir un encadrement et un enseignement tout au long de la journée ainsi qu'un espace de vie aux enfants où vivre et apprendre sont étroitement liés. Les enfants y sont encadrés de 7 à 19 heures, la présence obligatoire est de 8 heures à 15h30 du lundi au vendredi.

À partir de la rentrée de septembre 2010, le cycle 1 avec un groupe de 52 enfants fait aussi partie de l'école ; 15 de ces enfants suivent l'éducation précoce.

Les enfants sont encadrés par 14 enseignants, 2 éducateurs gradués et 10 éducateurs diplômés.

Au cours de l'année scolaire 2009-2010, l'équipe pédagogique a rédigé un document cadre appelé « Vivre et apprendre ensemble ». Ce document précise les valeurs partagées par tous les acteurs et définit des règles de la vie en communauté. Il doit favoriser la cohérence entre l'enseignement scolaire et l'encadrement périscolaire et la collaboration entre l'équipe enseignante et l'équipe socio-éducative. Le concept est mis en œuvre depuis la rentrée 2010-2011 et fait partie intégrante du plan de réussite scolaire (PRS) établi par toute l'équipe.

Un conseiller du ministère de la Famille, ainsi que le chef du service Accueil de la Ville d'Esch-sur-Alzette ont rejoint le Conseil de projet en vue d'intensifier les relations entre les services socio-éducatifs de la ville et l'équipe pédagogique de l'école.

5.3. Les écoles en mouvement

Les écoles en mouvement (école Nelly Stein Schifflange, écoles de Grosbous, Bourglinster, Beaufort et Roodt-Syre) mettent en œuvre depuis septembre 2008 des approches pédagogiques, généralisées par la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

En 2009-2010, deuxième année du projet, les échanges entre les enseignants et les responsables du projet du ministère ont été réguliers. Au printemps 2009, le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) a présenté une étude sur la documentation du projet. Elle identifie les mesures prises par les équipes pédagogiques afin d'atteindre les objectifs posés, tant au niveau du développement de l'école qu'au niveau de l'enseignement. La synthèse des résultats fait apparaître le travail exceptionnel fourni par les équipes et les progrès dans le développement d'une approche par compétences. La synthèse a également révélé aux équipes pédagogiques l'importance de la documentation de leur travail.

Les équipes des écoles en mouvement ont partagé leurs expériences avec des enseignants intéressés d'autres écoles lors d'un après-midi de rencontre organisé par le SCRIPT. Les thèmes principaux y étaient : l'approche par compétences, l'évaluation formative, le travail en équipe et le portfolio.

5.4. Le lycée pilote Neie Lycée – Lycée Ermesinde de Mersch

Le lycée pilote déménagera à Mersch, en décembre 2011 ou en janvier 2012. Il prendra alors le nom de Lycée Ermesinde de Mersch.

Le lycée pilote a accueilli 402 élèves jusqu'en juillet 2010 et 461 élèves à partir de la rentrée de septembre.

L'évolution des admissions en classe de 7e est donnée par le tableau suivant :

	Sep-05	Sep-06	Sep-07	Sep-08	Sep-09	Sep-10
7e classique	48	37	33	47	42	51
7e technique	79	67	74	67	61	66
7e préparatoire	26	15	16	15	16	14
Total	**153**	**119**	**123**	**129**	**119**	**131**

Le nombre de classes est passé de 8 en 2005-2006 à 27 en 2010-2011.

Au lycée pilote, l'orientation des élèves après la classe de 9e technique ou de 4e de l'enseignement secondaire est faite par un jury composée d'enseignants d'autres lycées. Le jury s'appuie sur les productions de l'élève et la proposition de l'équipe pédagogique concernée.

Au mois de mai 2008, 63 élèves de 5e ont été orientés par les jurys externes. Les élèves qui ont intégré une 10e au Luxembourg ont eu, en 2008-2009, de bons résultats. Leur taux de réussite dépasse 90%, la moyenne nationale étant de 65% environ.

Au mois de mai 2009, 90 élèves de 5e et de 4e ont été orientés par les jurys externes, dont 69 ont quitté le lycée-pilote. Leur taux de réussite en 10e respectivement 3e dépasse les 87%.

Au mois de mai 2010, 83 élèves de 5e et de 4e ont été orientés par les jurys externes, dont 54 ont quitté le lycée pilote.

L'année 2010 au lycée pilote a été marquée notamment par :

- la continuation au cycle supérieur des engagements qu'avaient pris les élèves au cycle inférieur ;
- la mise en place d'une équipe propre au cycle supérieur ;
- la continuation de l'escale de recherche, groupe de recherche interne, accompagné par un professeur de l'Université de Paris 7, et la collaboration avec l'Université du Luxembourg ;
- la préparation conceptuelle de l'implantation du lycée dans ses nouveaux bâtiments à Mersch ;
- le choix du nom futur : « Lycée Ermesinde ».

Certaines approches et mesures se sont avérées particulièrement fructueuses :

- la priorité donnée à la valorisation des talents des élèves dans leur orientation ;
- la prise en compte accrue des engagements, des travaux personnels et des activités complémentaires dans l'orientation ;
- la spécialisation en tant que facteur de motivation pour l'élève à développer sa culture générale : en effet, plus un élève approfondit une matière qui l'intéresse, plus il aura besoin, comme outils de compréhension, de langues, de mathématiques et d'histoire.

5.5. Le bac international

Afin d'améliorer l'offre scolaire de l'enseignement post-primaire et de permettre plus particulièrement à des élèves étrangers ne maîtrisant pas suffisamment les langues véhiculaires de l'enseignement secondaire luxembourgeois d'obtenir un baccalauréat d'études générales, le Lycée technique du Centre (LTC) a été autorisé en 2006 à organiser des classes internationales préparant au diplôme du baccalauréat international avec le français comme langue véhiculaire.

Depuis 2007, l'Athénée de Luxembourg (AL) offre une classe d'accueil dite « classe de 5e internationale » préparant au bac international, avec l'anglais comme langue véhiculaire.

Par rapport à certains baccalauréats luxembourgeois, le baccalauréat international est moins spécialisé puisqu'il comporte obligatoirement une épreuve dans deux langues, en mathématiques, en sciences naturelles, en sciences sociales et dans une branche optionnelle. Les élèves doivent suivre en plus un cours de théorie de la connaissance destiné à aiguiser leur esprit réflexif et ils doivent faire preuve d'une réflexion personnelle et d'une capacité de travail autonome par la rédaction d'un mémoire.

Le baccalauréat international est organisé par un organisme privé ayant son siège à Genève. Il jouit d'une bonne réputation, plus particulièrement dans les pays anglo-saxons. Au Luxembourg, il est également offert par deux écoles privées, en français par la Waldorfschoul et en anglais par l'International School of Luxembourg.

L'évolution du nombre d'élèves des classes internationales francophones du Lycée technique du Centre et anglophones de l'Athénée est la suivante :

Français : LTC	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11
4 IF	20	15	11	15	18
3 IF		18	10	11	13
2 BI			16	9	11
1re BI				13	10
Anglais : AL					
5 IA		15	17	24	12
4 IA			17	17	26
3 IA				15	10
2 IA					15

Suite à une récente communication de l'Office du Baccalauréat International, des changements de nomenclature et de programmes concernant les langues seront mis en place progressivement à partir de l'année scolaire 2011-2012. Une modification du règlement grand-ducal du 9 mai 2008 fixant les modalités de reconnaissance de l'équivalence du Baccalauréat International au diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois est ainsi devenue nécessaire et elle est en cours d'élaboration.

5.6. Lycée germano-luxembourgeois Schengen

Ouvert en 2007-2008, le Lycée germano-luxembourgeois Schengen à Perl s'inscrit dans le cadre du « projet d'avenir 2020 » de la Grande Région. Celui-ci visait le développement d'un nouveau type d'école transrégionale destinée à pourvoir les prochaines générations d'une identité européenne.

Le Schengen Lycée relève le défi d'intégrer l'hétérogénéité des élèves venant du système scolaire sarrois et luxembourgeois. De multiples activités stimulent l'échange social et culturel, mais aussi l'apprentissage individuel autonome. L'idée directrice est l'individualisation et la différenciation des processus d'apprentissage.

Le recours aux nouvelles technologies, les tableaux interactifs dans toutes les salles de classe et l'usage fréquent d'ordinateurs portables dans les cours, rendent les élèves responsables de leurs apprentissages dans un cadre innovant. Le lycée met l'accent sur les compétences permettant d'assimiler les savoirs, mais aussi sur les compétences sociales et la confiance en soi.

Les programmes scolaires sont propres au Schengen Lycée. Ils sont développés par les enseignants du lycée en coopération avec des experts luxembourgeois et allemands et par l'intégration de programmes obligatoires sarrois et luxembourgeois, avec une contribution financière INTERREG.

L'évaluation interne révèle que les élèves ont développé des compétences sociales et de communication qui dépassent celles d'autres jeunes du même âge, notamment dans le domaine des nouvelles technologies. Les élèves font preuve d'une remarquable confiance en eux-mêmes. Les élèves et les enseignants forment une communauté scolaire imprégnée d'une culture de coopération, d'échange et d'évolution continue.

En 2010-2011, un total de 514 élèves fréquente les classes du lycée dont 316 résident en Allemagne, 191 au Luxembourg et 7 en France.

5.7. La structure sport-études

La structure sports-études, annexe du Lycée Aline-Mayrisch, a ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2007 avec quatre classes et 72 élèves sur le site de l'Institut National des Sports (INS) à Luxembourg-Fetschenhof. En 2010-2011, elle accueille 280 élèves répartis en 14 classes comprenant le cycle inférieur de l'EST et les divisions inférieure et supérieure de l'ES (sections C, D et G).

Au cours de l'année 2010, un projet de construction des infrastructures nécessaires pour accueillir quelques 400 élèves sportifs a été élaboré. Un projet de loi sur le fonctionnement de la structure sports-études est en élaboration.

5.8. Le projet pilote du cycle inférieur (PROCI)

PROCI fut élaboré comme projet pilote du cycle inférieur suite aux résultats de PISA 2000 par un groupe de pilotage sous l'égide du SCRIPT et de l'Université de Namur, accompagné par un groupe de présidents des commissions nationales de l'enseignement secondaire technique.

Quatre lycées démarrèrent le PROCI en septembre 2003 :

- Lycée Aline Mayrisch
- Lycée Josy Barthel
- Lycée technique Agricole
- Lycée technique de Bonnevoie

Au fil des années quatre autres lycées ont rejoint le PROCI :

- Atert-Lycée
- Nordstad-Lycée
- Lycée du Nord de Wiltz
- Lycée technique d'Ettelbruck

Caractéristiques

- L'amélioration du suivi de l'élève : des classes stables, une équipe enseignante réduite, un dispositif de remédiation
- De nouveaux programmes qui se fondent sur les compétences à atteindre et, pour les langues, le Cadre européen commun pour l'apprentissage des langues
- L'autonomie permet aux lycées PROCI de déterminer une partie de la grille d'horaires. Les sciences naturelles ont profité dès le départ d'un surplus de leçons.
- L'évaluation plus nuancée se fonde sur des domaines de compétences, en mathématiques et en langues.
- Une voie pédagogique unique, avec la possibilité de différencier en 9e l'enseignement par des cours séparés : cours de base et cours avancé
- La promotion fonctionne sur décision du conseil de classe, sans ajournement ni redoublement, sauf le redoublement volontaire en 9e
- L'orientation en 9e est décidée par les enseignants qui ont accompagné l'élève de 7e en 9e.
- L'élève qui n'obtient pas l'admission à la formation qu'il souhaite entamer, peut revendiquer une seconde chance par une épreuve complémentaire.
- En classe de 9e : classes spécifiques pour redoublants, avec des grilles d'horaires, des programmes et un encadrement adaptés.

Évaluation du PROCI

PROCI a été évalué d'une façon qualitative par EducDesign, en 2004 et en 2005. Les échos des enseignants, directions, élèves et parents ont été positifs.

En 2005-2006, une analyse quantitative a permis d'apprécier les performances des élèves PROCI.

Les constats :

- PROCI a nettement réduit le redoublement au cycle inférieur,
- les résultats des élèves PROCI en 10e sont supérieurs à ceux des autres élèves,
- PROCI n'avait pas d'influence positive sur le nombre des décrocheurs,
- il n'y avait pas d'avantage PROCI pour les élèves faibles.

Au printemps 2006, le test PISA se déroula pour les élèves de 15 ans, parmi eux nombre d'élèves de la deuxième cohorte du PROCI. Le bilan PISA du PROCI s'est avéré extrêmement positif : les élèves du PROCI dépassent largement leurs camarades pour les compétences évaluées, lecture, mathématiques, sciences naturelles, l'avantage étant le plus exprimé pour les maths. Vu que les élèves du PROCI proviennent des mêmes écoles primaires que les autres et suivent PROCI en classe de 7e, 8e et 9e, cette remarquable différence résulte d'un enseignement de moins de trois années scolaires.

L'étude PISA 2009, publiée en 2010, confirme le constat de PISA 2006 que les résultats des élèves des classes PROCI sont nettement supérieurs à ceux de leurs camarades alors même que ces élèves, examinés par PISA à l'âge de 15 ans, n'avaient bénéficié de PROCI que depuis deux années et demie.

Le chapitre dédié au PROCI du rapport national PISA 2009 souligne les bons résultats des élèves PROCI :

> « In allen Kompetenzbereichen ergibt sich ein Vorteil zugunsten der PROCI-Schülerinnen und -Schüler. *Am deutlichsten fällt dieser in Mathematik aus, wo der Vorsprung 19 Punkte beträgt. Bezüglich der Lesekompetenz beträgt der Abstand 16 Punkte, bezüglich der Grundbildung in Naturwissenschaften noch 15. Betrachtet man die in PISA erfassten Teilkompetenzen Lesekompetenz, ergibt sich ein differenziertes Bild: eine besondere Stärke zeigen die PROCI-Schüler beim „Reflektieren und Bewerten". Der Leistungsvorsprung in den beiden übrigen Teilkompetenzen „Informationen suchen und extrahieren" und „Kombinieren und interpretieren" ist geringer, aber immer noch statistisch bedeutsam.*
>
> *Insgesamt ergibt sich also ein Bild, das deutlich für die Effektivität des Pilotprojektes spricht. Der Leistungsvorsprung entspricht in Mathematik einem knappen halben Schuljahr.* »
>
> (PISA 2009. Nationaler Bericht Luxemburg. Page 76)

5.9. La promotion de l'esprit d'entreprise

La stratégie nationale d'éducation et de formation à l'esprit d'entreprise et à l'entrepreneuriat poursuit deux objectifs majeurs à savoir :

- expliquer et apprendre aux jeunes tout au long de leur cursus scolaire que le statut d'indépendant est une alternative concrète à l'emploi salarié ;
- inspirer et préparer les élèves et les étudiants à innover, créer, prendre des initiatives et être responsables.

C'est dans ce cadre que l'asbl « Jonk Entrepreneuren Luxembourg » a été créée. Regroupant représentants du monde scolaire et représentants du monde économique, elle propose des programmes organisés à chaque niveau de l'enseignement luxembourgeois (fondamental, secondaire, supérieur).

Le tableau ci-dessous reprend en grandes lignes les programmes au courant de l'année scolaire 2009-2010 :

Programme	Public cible	Description
Notre commune (Projet pilote)	Écoliers de 9-10 ans	5 unités didactiques d'une heure assurées par un volontaire externe présentant les rôles et métiers des acteurs d'une communauté, leurs interactions et le fonctionnement d'une communauté.
Boule et Bill	Écoliers de 11 ans	La bande dessinée « Boule et Bill créent une entreprise » de la 8ième unité du manuel de français véhicule de façon concrète l'esprit d'entreprise.
Fit for Life	Élèves de 13-15 ans	6 unités didactiques d'une heure assurées par un volontaire externe explorant les options personnelles de finances, d'éducation et de carrière des élèves basées sur leurs qualifications, leurs intérêts et leurs valeurs.
Entreprises d'Apprentissage	Élèves de 16-18 ans	Méthode de formation pour tous les élèves de 12ième de la formation de technicien commercial et d'employé de bureau (T2CM) reposant sur la simulation du fonctionnement d'une entreprise réelle (6 heures par semaine).
Mini-Entreprises	Élèves de 15-18 ans	Pendant une année les élèves créent et gèrent leur propre entreprise. Le professeur intervient seulement en tant que « coach ».
Job Shadow Day	Élèves de 16-18 ans	Pendant une journée un élève accompagne « à l'ombre » un chef d'entreprise.
Innovation Camp	Élèves de 16-18 ans	Workshop ou des élèves essaient de trouver des idées et des solutions à un « business challenge » du monde réel.
PM Awards	Élèves de 16-18 ans	Concours national de tous les meilleurs projets de « project management ». Ce cours est obligatoire pour tous les élèves des classes de12CG.

6 150 jeunes ont participé à ces programmes, ce qui représente une augmentation de 18,5 % par rapport à 2008-2009.

Le nombre de volontaires du monde économique est passé de 10 en 2008-2009 à 46 en 2009-2010, une croissance témoignant du renforcement des liens entre monde scolaire et monde économique.

6. Les mesures pour les enfants en difficultés ou à besoins éducatifs spécifiques

6.1. Collaboration avec la médecine scolaire

Le Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS) et les Services de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS) des lycées ont instauré une collaboration régulière avec la division de la médecine scolaire pour assurer un meilleur suivi des élèves ayant un problème de santé et pour élaborer des projets de prévention qui ont pour objectif d'améliorer la santé des élèves.

6.2. Les élèves en situation de décrochage scolaire

Afin de mieux prévenir le décrochage scolaire, le ministère assure depuis 2003 un suivi personnalisé des élèves quittant l'école sans diplôme. Le relevé nominatif de ces jeunes est établi de mois en mois à l'aide du système informatique centralisé de gestion des élèves de l'Éducation nationale. Puis les collaborateurs de l'Action locale pour jeunes (ALJ) contactent individuellement les jeunes concernés et les interrogent sur les raisons de l'arrêt des études et leur situation personnelle. Le cas échéant, l'ALJ propose son soutien pour la recherche d'une formation ou d'une école.

La cinquième étude sur le décrochage scolaire au Luxembourg sera publiée en février 2011 et porte sur les élèves qui ont abandonné leurs études secondaires et secondaires techniques pendant l'année scolaire 2008-2009. Au total, 1 690 élèves ont quitté l'école sans diplôme final pendant cette période.

Le nombre de jeunes qui ont quitté l'école sans diplôme a fortement diminué de 2003 à 2009.

Étude	Nombre d'élèves ayant quitté l'école	Durée période	Nombre moyen mensuel
1 (1.11.2003-31.10.2004)	1 984	12 mois	165,3
2 (1.11.2004-30.4.2006)	2 422	18 mois	134,6
3 (1.5.2006-30.4.2007)	1 320	12 mois	110,0
4. Année scolaire 2007-2008	1 928	12 mois	160,7
5. Année scolaire 2008-2009	1 690	12 mois	140,8

Parmi les **1 690 élèves qui ont quitté l'école** pendant l'année scolaire 2008-2009 :

- 424 ont déménagé à l'étranger ou n'ont pas pu être joints malgré les efforts de l'ALJ ; la grande majorité de ces anciens élèves a très probablement quitté le pays;
- 655 sont des **décrocheurs temporaires** : ils se sont inscrits entre-temps dans une autre école, au Luxembourg (552) ou à l'étranger (103), le plus souvent en Belgique ;
- 611 sont des **décrocheurs permanents** : ils ont définitivement quitté l'école :
  - 85 ont un emploi,
  - 45 se retrouvent dans une mesure d'emploi,
  - 216 s'étaient réinscrits et ont à nouveau décroché,
  - 265 sont sans aucune occupation.

Pour la première fois, le nombre de décrocheurs sans aucune occupation a sensiblement baissé.

Étude	Nombre de décrocheurs sans occupation	Durée période	Nombre moyen mensuel	Par rapport à la 1e étude
1 (1.11.2003-31.10.2004)	322	12 mois	26,8	-
2 (1.11.2004-30.4.2006)	540	18 mois	30,0	+11,9%
3 (1.5.2006-30.4.2007)	296	12 mois	24,7	-7,8%
4. Année scolaire 2007-2008	383	12 mois	31,9	+19,0%
5. Année scolaire 2008-2009	265	12 mois	22,1	-17,5%

6.2.1. Le taux de décrochage théorique

Le calcul du taux de décrochage théorique se fonde sur l'effectif d'une cohorte d'élèves entrant en classe de 7e/VIIe d'une année scolaire donnée jusqu'à la fin de leur scolarité théorique.

Groupe	Année scolaire correspondante	Élèves entrant en 7e/VIIe	Taux de décrochage permanent théorique
1	2003/2004	5 128	17,2%
2	2005/2006	5 161	14,9%
3	2006/2007	5 455	9,4%
4	2007/2008	5 454	11,2%
5	2008/2009	5 588	9,0%

La diminution du décrochage scolaire à partir de l'année 2003 s'explique par les mesures de lutte contre l'échec prises par le ministère. Il s'agit notamment de l'amélioration de l'orientation scolaire suite au règlement de promotion de 2005, du suivi systématique des décrocheurs par ALJ, de la création de nouvelles offres scolaires pour des élèves en difficultés (classes relais pour des élèves au comportement difficile, classes spécifiques pour redoublants, cours d'orientation et d'initiation professionnelles - COIP).

Le Grand-Duché de Luxembourg a ainsi atteint l'indicateur relatif aux jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation fixé par la Commission européenne dans le cadre de « Europe 2020 — la stratégie de l'UE pour l'emploi et une croissance intelligente, durable et inclusive ».

6.2.2. Mieux comprendre

Le CPOS a organisé un colloque intitulé : « Lectures psychologiques et pédagogiques du décrochage scolaire. Intervention et prévention » à l'attention du personnel psycho-socio-éducatif et des enseignants afin de prévenir et de repérer les élèves susceptibles de décrocher et de favoriser une meilleure prise en charge.

6.3. Les élèves hospitalisés

Une enseignante de la réserve des suppléants est détachée au Centre de réhabilitation au Kirchberg; deux enseignants du Lycée Josy Barthel de Mamer en Psychiatrie juvénile au Kirchberg; deux enseignants du Nordstad-Lycée en Psychiatrie juvénile à Ettelbruck, et quatre instituteurs de la Ville de Luxembourg à la clinique pédiatrique du Centre hospitalier de Luxembourg.

6.4. Les enfants souffrant de troubles psychiques

Le Service de détection et d'intervention précoce (SDIP), inauguré en 2008 est un projet commun aux ministères de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, de la Santé et à l'Hôpital Kirchberg. Son objectif est de diminuer l'échec scolaire chez les adolescents souffrant de troubles psychiques en offrant un accompagnement individualisé.

Le SDIP fonctionne en tant que service de l'Hôpital Kirchberg, qui met également à disposition le personnel. Le ministère de l'Éducation nationale met à disposition les locaux pour le SDIP et prend à sa charge les dépenses relatives à la location, à l'ameublement et aux frais courants.

En 2010, le SDIP a accueilli 190 adolescents de 9 à 20 ans, avec une moyenne d'âge de 14-15 ans. 61% sont des garçons ; la part des filles a augmenté de 34 à 39%. Ces jeunes ont été orientés vers le SDIP à 38% par le Service de psychologie et d'orientation scolaires d'un lycée, 12% par un internat ou un foyer, 15% par un médecin, 23% par des services d'aide aux jeunes. Les principaux motifs pour la consultation ont été comme l'année passée des troubles du comportement social (25%), des indications du type ADS-ADHS (15%), mais aussi et en nette progression, les épisodes dépressifs (21 %).

6.5. Les classes-relais ou classes « mosaïques »

Dans le cadre du plan d'action contre le décrochage scolaire, le projet « Prävention der Schulverweigerung » a été mis en place dès l'année scolaire 2005-2006 dans quatre 4 lycées.

L'état de « projet » a été abandonné en 2009 lorsque le règlement grand-ducal du 25 mars 2009 déterminant les modalités d'après lesquelles les lycées organisent des activités ou des classes pour prévenir l'exclusion scolaire d'élèves ayant des difficultés d'apprentissage ou de comportement graves a institutionnalisé les classes mosaïques.

La classe mosaïque constitue une forme de remédiation. Elle permet aux écoles de prendre en compte les besoins de tous les élèves de façon différenciée, systémique et orientée sur les potentiels. En effet, les mesures pédagogiques en place ne suffisent souvent pas à encadrer les élèves présentant une fatigue, voire un refus scolaire risquant de déboucher sur un décrochage scolaire.

Les classes mosaïques offrent des opportunités pour réagir à ces problématiques multifocales en présentant aux élèves des alternatives adaptées et constructives.

Ainsi, par un appui fondé sur un plan de prise en charge individualisé temporaire (en moyenne 6 à 12 semaines) dans une « classe mosaïque », le projet vise une réinsertion et une resocialisation des élèves dans leur classe initiale ou dans une classe adaptée à leur développement.

En 2009-2010, 18 classes mosaïques fonctionnaient dans 16 lycées. 181 élèves ont été pris en charge.

Durant les quatre années de la phase projet, un total de 335 élèves a été accueilli jusqu'à la fin de l'année scolaire 2008-2009. Le rapport final démontre que l'appui aux élèves en risque de décrochage a eu les effets majeurs suivants :

- 73,3% des élèves ont pu être réintégrés dans leur classe initiale ou dans une classe adaptée à leur développement ;
- chez 51,4% des élèves les comportements problématiques ou/et les difficultés d'apprentissage ont évolué positivement ;
- 70,2 % des élèves ont poursuivi avec succès leur cursus scolaire ;
- les effets positifs chutent de 13 % entre le moment de la réintégration des élèves dans la classe initiale et la fin de l'année scolaire.

6.6. Les jeunes placés au Centre socio-éducatif

Le Centre socio-éducatif de l'État (CSEE) accueille des mineurs qui y sont placés sur décision du tribunal de la jeunesse dans le cadre de la loi sur la protection de la jeunesse.

Le CSEE héberge des jeunes filles à Schrassig (avec une capacité d'accueil de 30 lits), et des jeunes garçons à Dreiborn (avec une capacité d'accueil de 48 lits).

Le CSEE dispose d'un Institut d'enseignement socio-éducatif (IES) dont l'organisation scolaire et administrative est arrêtée par la commission de surveillance et de coordination du CSEE et dont le siège se trouve à Dreiborn. L'IES fonctionne sous l'égide de la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle. Celle-ci nomme un Collège d'inspection chargé notamment de la surveillance de la qualité de l'enseignement, de la supervision pédagogique et du contrôle de l'organisation scolaire.

L'enseignement est co-éducatif et obligatoire pour tous les mineurs qui n'exercent pas d'activité scolaire ou professionnelle à l'extérieur du centre. Il offre les cours des classes régulières du régime préparatoire et du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique, des cours d'initiation socio-professionnelle (ateliers), des programmes individualisés, la mise en place de mesures d'intégration professionnelle et des activités à option. Les élèves des classes régulières sont susceptibles d'obtenir une certification dans le cadre de l'enseignement secondaire technique et de se voir décerner des bulletins en tant qu'élèves du Lycée technique Joseph-Bech. Les élèves des classes d'initiation socio-professionnelle obtiennent une certification individualisée.

Actuellement, les élèves se répartissent sur six classes d'initiation socio-professionnelle, trois classes du régime préparatoire, une classe de 9e pratique, une classe regroupant les 7e, 8e et 9e polyvalentes, une classe regroupant les 7e, 8e et 9e théoriques et une classe de promotion. Cette dernière est destinée à soutenir les élèves ayant trop de difficultés pour suivre les cours du régime préparatoire.

L'IES est confronté à l'admission d'élèves à tout moment de l'année scolaire, à une fluctuation importante des élèves et des durées de présence, à une grande diversité d'âges, de niveaux intellectuels, de problématiques, de parcours scolaires, aux difficultés croissantes des jeunes (psychopathologies, analphabétisme), à la participation aux missions de garde et de préservation du Centre socio-éducatif de l'État.

6.7. Les détenus en centres pénitentiaires

Le service Enseignement et Formation des Centres pénitentiaires de l'État offre des cours d'enseignement général ou des cours permettant de suivre une formation dans le cadre de l'enseignement secondaire ou secondaire technique aux détenus des deux centres pénitentiaires, à Schrassig-Kohlenberg (CPL) et à Givenich (CPG). Le service Enseignement est un service du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle ; il est placé sous la tutelle d'un chargé de direction dépendant directement du ministère et comprend une dizaine de chargés de cours.

Les cours s'adressent aux détenus adultes, mais aussi aux mineurs qui sont détenus au centre pénitentiaire faute de possibilité d'internement dans une unité fermée spécifique pour mineurs. Tout contact entre mineurs et détenus adultes étant proscrit, les cours pour mineurs sont organisés exclusivement pour eux.

Au cours de l'année 2009-2010, 941 inscriptions dont 273 hommes et 28 femmes, ont été enregistrées au CPL et 323 dont 111 hommes au CPG. Chaque détenu peut s'inscrire dans une ou plusieurs branches. Les principaux objectifs de l'enseignement des adultes en prison sont les suivants :

Enseignement des compétences scolaires de base :

- Améliorer et mettre à jour les compétences scolaires génériques des détenus : apprentissage ou réapprentissage de la lecture et de l'écriture, différents cours de langues, de mathématiques et d'informatique.

Enseignement diplômant :

- Dans le cadre du cycle inférieur de l'enseignement post-primaire, une classe de l'enseignement modulaire du régime préparatoire est organisée au CPL avec l'objectif d'approfondir les connaissances générales et de préparer les élèves à entamer un éventuel apprentissage.
- Enseignement des branches générales dans le cadre des apprentissages organisés dans les ateliers.
- Enseignement à distance (appui pédagogique assuré dans la mesure du possible).

Activités artistiques et de loisirs, projets :

- Différents projets et cours artistiques ou activités de loisirs (modelage, peinture et dessin, céramique, échecs, scrabble, atelier d'écriture) sont organisés tout au long de l'année scolaire.

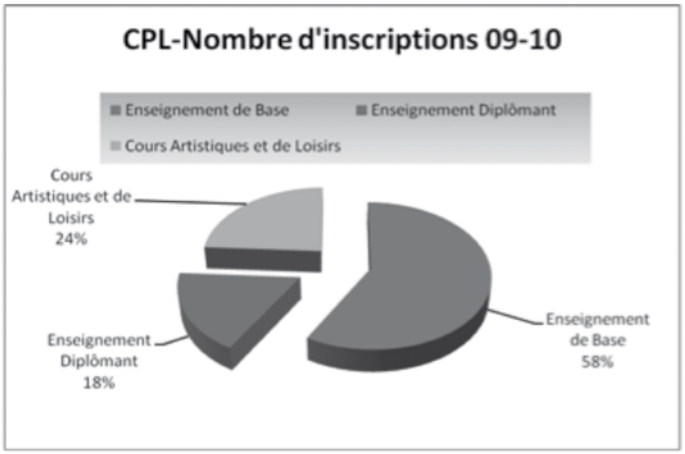

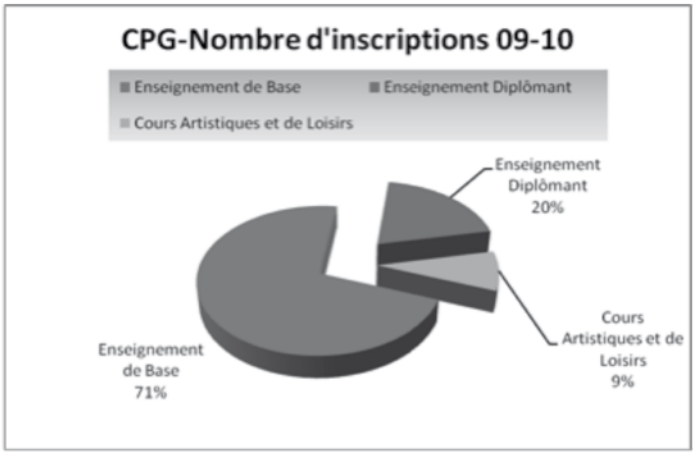

Pour les élèves mineurs, l'équipe fait face à une triple mission : enseignement, revalorisation de l'estime de soi et réinsertion sociale. Suivant son niveau, le mineur suit des formations de base ou modulaires. Le total de ces cours est de 28 heures par semaine. D'autres ateliers sont organisés périodiquement comme l'atelier « bois » et l'atelier « école de cirque ». Un enseignant-tuteur accompagne chaque jeune.

En 2009-2010, 22 garçons mineurs et 6 filles mineures ont suivi un enseignement de base, respectivement un enseignement par modules dans le cadre de l'enseignement secondaire technique du régime préparatoire. Les branches enseignées étaient les suivantes: alphabétisation, français, allemand, mathématiques, culture générale, actualités, atelier écriture, activités artistiques et un atelier manuel pour filles.

6.8. Les élèves scolarisés à l'étranger

Au 15 septembre 2010, 169 élèves étaient scolarisés à l'étranger suite à une décision de la commission médico-psycho-pédagogique nationale, du juge de la Jeunesse ou d'un service de psychiatrie infantile ou juvénile : 104 élèves en Allemagne, 63 en Belgique, 1 en France et 1 en Angleterre. Les frais de scolarisation de ces élèves sont pris en charge par l'État et le service de l'éducation différenciée assure le suivi des enfants. Une majorité de ces élèves sont scolarisés à l'étranger afin de remédier à des troubles du comportement ou des troubles d'apprentissage.

Les écoles de la Communauté germanophone de Belgique, à St.Vith et Eupen, ont accueilli en 2010 143 élèves luxembourgeois. Parmi ces élèves, 52 sont pris en charge par le Service de l'éducation différenciée.

Lorsque des parents choisissent eux-mêmes de scolariser leur enfant à l'étranger, l'État ne prend pas, en principe, les frais à sa charge. Les parents peuvent cependant demander une subvention au Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS).

6.9. La prise en compte du handicap lors de l'évaluation au lycée

Rendre les qualifications scolaires et professionnelles accessibles aux élèves à besoins éducatifs spécifiques est indispensable au respect du principe de non-discrimination. Dans cette optique, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle a mis en consultation, en juillet 2010, un avant-projet de loi portant sur les aménagements particuliers permettant une évaluation et une certification adaptées aux élèves à besoins éducatifs particuliers de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique rendant possible l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles.

Les avis recueillis s'accordent sur de nombreux points du document du ministère, mais des divergences demeurent notamment quant au devenir de l'équité entre élèves ou à la mention des aménagements spécifiques sur le diplôme.

L'intitulé a été modifié puisque la Convention relative aux droits des personnes handicapées définit les modifications et les ajustements nécessaires par la notion d'aménagements raisonnables et non d'aménagements particuliers.

L'avant-projet propose une liste exhaustive des aménagements raisonnables, la nomination d'une personne de référence et la création d'une Commission des aménagements raisonnables.

La décision d'accorder des aménagements raisonnables sur la base du dossier de l'élève, est prise soit par le directeur du lycée, soit par le conseil de classe, soit par la Commission nationale des aménagements raisonnables ou le cas échéant, par la commission médico-psycho-pédagogique selon la nature de l'aménagement raisonnable proposée.

En 2011, le projet sera introduit dans la procédure législative.

6.10. Les aides psychologiques et sociales du CPOS

6.10.1. Les consultations psychologiques du CPOS

Le Centre de consultation pour jeunes et familles du Centre de psychologie et d'orientation scolaires s'adresse aux jeunes de 12 à 24 ans et traite les demandes de prise en charge suivantes :

- conseils psychologiques,
- suivis psychologiques,
- psychothérapies de type court et long (systémique, analytique, cognitivo-comportementale, brève, intégrative).

Les adolescents qui viennent consulter au CPOS présentent entre autres des troubles de dépendances, de la personnalité, du comportement, de l'humeur, névrotiques et cognitifs.

Le CPOS collabore avec les différentes institutions psychiatriques nationales ainsi qu'avec les psychiatres et psychothérapeutes du secteur privé.

En 2010, le CPOS a accompagné 216 adolescents avec un total de 2 049 rendez-vous.

6.10.2. L'accompagnement pédagogique et social

En 2010, le CPOS a effectué un accompagnement pédagogique de 103 adolescents et un accompagnement social d'une vingtaine de personnes. Il est également intervenu dans une douzaine de dossiers de médiation scolaire.

Il a organisé 56 cours de rattrapage dispensés par 31 titulaires pour 487 élèves inscrits dans des lycées de la capitale (293 de l'ES et 193 de l'EST). Les branches concernées étaient les mathématiques, l'allemand, le français, l'anglais, l'économie, la comptabilité, la chimie et la physique.

6.11. Les aides financières

Le CPOS accorde des subsides extraordinaires à des élèves de familles à revenu modeste fréquentant les enseignements fondamental et post-primaire à l'étranger.

Les subsides sont attribués selon les critères sociaux et sont divisés en 3 volets :

- remboursement des frais de minerval,
- remboursement des frais d'internat,
- aide supplémentaire.

En 2010, 142 dossiers ont été traités pour un montant total de 72.225 euros.

Le CPOS accorde également des subsides en faveur des élèves suivant l'enseignement post-primaire au Grand-Duché de Luxembourg. Il existe cinq types de subsides :

1) Subsides pour élèves de familles à revenu modeste		Total en € €
2009-2010	3.853 subsides	1.380.596

2) Cas sociaux graves subsidiés trimestriellement (élèves seuls)		Total en € €
2009-2010 (augmentation des dossiers de 25%)	159 subsides	586.798

3) Subsides pour dépenses spéciales (minerval Lycée Vauban, École Européenne)		Total en € €
2009-2010	15 subsides	10.579

4) Subsides pour élèves méritants		Total en € €
2009-2010	2.927 subsides	150.824

5) Remboursement minerval Conservatoire (classes F)		Total en €
2009-2010	99 subsides	16.308

Le budget assurant le découvert engendré par l'augmentation des dossiers de la catégorie 2) a été mis à disposition par le ministère de la Famille.

Des bourses pour études spéciales ont été accordées pour des études postsecondaires ne relevant pas de l'enseignement supérieur.

Bourses spéciales		Total en €
2009-2010	59 dossiers	149.293

Au total, le CPOS attribué 7.112 subsides avec un montant global de 2.294.398 €

7. Le développement de la qualité scolaire et l'évaluation du système éducatif

7.1. Le développement de la qualité scolaire

7.1.1. Le cadre de la qualité scolaire

En 2009, l'Agence pour le développement de la qualité scolaire (ADQS) a développé une première version d'un cadre de référence de la qualité scolaire essentiellement inspiré des expériences écossaises et allemandes. Il s'agit d'un cadre de travail complet de descripteurs et d'indicateurs de la qualité scolaire (orientés sur 4 niveaux : « *système* », « école », « *classe* » et « *individu* ») utilisé comme base de départ pour l'auto-évaluation et l'amélioration de la qualité scolaire.

Deux journées pédagogiques portant sur le concept du climat scolaire (une des six dimensions du cadre) ont été organisées avec des intervenants des différents milieux concernés (mai et octobre 2010). Les différents échanges ont permis d'élaborer une première version du modèle climat scolaire « CARAT 1.0 ». En novembre 2010, le cadre de la qualité scolaire a été soumis au groupe de travail « *climat scolaire* » afin d'identifier et de discuter l'emplacement du climat scolaire dans le cadre de la qualité, d'analyser la cohérence entre les indicateurs et de préciser l'utilisation du cadre par rapport au modèle « CARAT – Das Schulklimamodell für luxemburger Schulen ».

Après la tenue d'une troisième journée pédagogique en mai 2011, une brochure commune portant sur le cadre de la qualité scolaire et la dimension du climat scolaire sera publiée en septembre 2011.

7.1.2. Le plan de réussite scolaire (PRS)

Pour les écoles fondamentales, le PRS définit les objectifs et les actions particulières qu'une école prévoit pour amener tous ses élèves vers les socles de compétences et un maximum d'élèves au-delà. Il se décline en plusieurs phases :

- analyse de la situation de l'école et définition des priorités et des objectifs (1ère année) ;
- mise en œuvre (2ème, 3ème et 4ème année) ;
- suivi (début de la 3ème année;)
- évaluation (4ème année).

Durant l'année scolaire 2009-2010, 101 écoles fondamentales s'étaient engagées dans la première phase du PRS. Durant cette phase, la quasi-totalité de ces écoles a chargé deux membres de son comité d'assister aux trois modules de formation organisés par l'Institut de formation continue du SCRIPT. L'ADQS était présente durant chacun de ces modules proposés à 8 groupes de 25 à 30 participants.

Devant les difficultés avérées de certaines écoles, l'ADQS a également assuré des suivis personnalisés permettant la finalisation de leur PRS. Suite à des demandes spécifiques, l'ADQS a tenu des réunions avec les enseignants, des inspecteurs, la Fédération des Associations de Parents d'Élèves du Luxembourg (FAPEL) et des parents d'élèves.

Parallèlement, l'ADQS a mis à disposition des écoles des questionnaires (accessibles en ligne en allemand, français, portugais et anglais) leur permettant de procéder à l'analyse de leur situation. Les données ont été encodées puis analysées par l'ADQS et les résultats communiqués au comité d'école. Suite aux remarques sur le contenu de ces questionnaires, l'ADQS a proposé de nouvelles versions plus adaptées.

À partir de septembre 2010, l'ADQS a développé une base de données comprenant les besoins prioritaires, les points forts, les points à améliorer, les opportunités, les ressources, les objectifs et sous-objectifs définis par les écoles.

Au 1er octobre 2010, 43 écoles ont entamé la mise en œuvre de leur plan d'action. Après avoir été soumis aux recommandations de l'inspecteur, le PRS de chaque école est soumis pour avis à l'ADQS, puis pour approbation à la commune. Devant la grande affluence des PRS réceptionnés et le caractère novateur de la procédure, il y a eu un certain nombre de retards dans la procédure d'avis mais ils ont tous été compensés en décembre 2010.

7.2. L'évaluation du système éducatif

7.2.1. Le cadre d'analyse et d'évaluation

En octobre 2009, l'ADQS s'est engagée dans ce projet afin de permettre au Luxembourg d'élaborer un cadre cohérent des résultats scolaires, de consolider les données issues de l'évaluation et de faciliter la mise en œuvre des stratégies et politiques d'évaluation.

En juin 2010, une équipe d'experts de l'OCDE a rencontré des élèves, des parents d'élèves, les présidents et directeurs d'écoles, des chercheurs, les syndicats enseignants et des représentants du ministère. L'ADQS a organisé leur venue et assisté à l'ensemble des échanges. L'OCDE a réalisé une analyse comparative entre les différents pays dans le but de faire émerger les stratégies les plus efficaces pour évaluer les performances et les pratiques éducatives, ainsi que pour améliorer les performances scolaires. Le rapport final sera remis début 2011.

7.2.2. L'évaluation des performances scolaires

Les épreuves nationales

Les épreuves standardisées

Elles sont élaborées, supervisées et évaluées par le département EMACS de l'Université du Luxembourg. Les épreuves sont dites « *standardisées* » car il s'agit de limiter les biais liés au développement des épreuves et aux conditions de passation et de produire des analyses et comparaisons fiables. Deux objectifs principaux sont poursuivis :

- récolter des informations sur le fonctionnement général, l'efficacité et l'équité du système éducatif ;
- fournir aux enseignants et aux écoles un outil d'information basé sur des repères fiables, contribuant à l'orientation lors du passage primaire-post-primaire.

Les épreuves se sont déroulées au mois d'octobre 2010 dans toutes les classes de 5e ES et de 9e EST (en allemand, français et mathématiques) et dans toutes les classes du cycle 3.1 de l'École fondamentale (en allemand et mathématiques). Une épreuve évaluant la compréhension orale en allemand a également été organisée dans environ 30 classes du cycle 3.1.

Les épreuves communes

Depuis 2003, des épreuves communes sont organisées en allemand, français et en mathématiques en classes de 5e ES / 9e EST. Pour la première fois en 2010, les lycées avaient la possibilité d'intégrer une épreuve en sciences naturelles. Ce que 16 lycées ont fait.

Les épreuves communes concernaient tous les élèves des classes visées et ont eu lieu dans tous les lycées, au même moment, au début du 2e trimestre de l'année scolaire 2009-2010, et selon les mêmes modalités. Pour les élèves, les épreuves communes ont le caractère d'un devoir en classe habituel.

Le Service des statistiques et analyses du ministère et l'ADQS ont recueilli les résultats et les ont analysés en établissant une moyenne de chaque classe, de chaque lycée et une moyenne nationale. C'est au 3e trimestre de l'année scolaire 2009-2010 que chaque école a reçu ses résultats.

À partir de l'année scolaire 2011/12, la saisie des résultats des épreuves communes s'effectuera directement en ligne dans le fichier élèves.

L'Oxford Online Placement Test (OOPT)

L'OOPT (Oxford Online Placement Test) est un test adaptatif d'anglais qui se réalise en ligne et qui est fourni par l'université d'Oxford. Le principal objectif du test est d'évaluer la capacité de l'élève à communiquer en anglais selon les niveaux du Cadre Européen Commun de Référence (CECR) pour les langues. Guidés par 230 professeurs d'anglais, près de 4 200 élèves des classes de 4e ES et des de 9e EST ont participé à cette évaluation en mai 2010.

Les épreuves internationales

L'étude internationale sur l'éducation civique et à la citoyenneté (ICCS)

L'étude ICCS, menée sous la direction de l'International Association for the Evaluation of Educational Achievement, consiste à évaluer les connaissances et les compétences des élèves (6e ES / 8e EST) dans le domaine de l'éducation civique et citoyenne.

Elle a été réalisée dans les écoles luxembourgeoises au printemps 2009, parallèlement à l'étude PISA. Un premier questionnaire évaluait les attitudes des élèves par rapport aux questions de citoyenneté, un second traitait des connaissances civiques européennes et un troisième concernait les connaissances civiques relatives au Grand-Duché.

Les résultats de l'étude ont été publiés sous forme d'un rapport final international en septembre 2010.

Programme for International Student Assessment (PISA)

Le test principal du quatrième cycle de l'enquête PISA a été effectué en 2009 dans tous les pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et 37 pays partenaires. Au Luxembourg, les épreuves de l'enquête principale ont eu lieu dans tous les lycées afin de garantir la représentativité et la validité des résultats.

L'enquête PISA mesure les compétences fondamentales des élèves de 15 ans dans les domaines de la lecture, des mathématiques et des sciences.

Au Luxembourg, l'étude PISA s'est déroulée pendant deux jours. La première journée a été consacrée à la partie internationale de l'étude et la deuxième journée à la partie luxembourgeoise. Celle-ci a exploré des thèmes spécifiques au contexte luxembourgeois, comme les compétences de lecture des élèves dans la deuxième langue de test (*l'allemand ou le français*). Les résultats de l'étude PISA 2009 ont été publiés en décembre 2010.

7.3. L'accompagnement et le suivi des projets

« Eis Schoul »

Depuis la rentrée scolaire 2009-2010, l'ADQS accompagne l'école sur le versant méthodologique de quelques-uns de ses projets. D'abord, l'ADQS a suivi tout particulièrement l'élaboration du plan de réussite scolaire. Ensuite, elle a construit et analysé des questionnaires destinés à interroger les parents sur leur satisfaction. Un autre questionnaire évalue le bien-être de l'ensemble du personnel. Enfin, l'ADQS a rédigé un document de travail sur la recherche-action qui servira de support à l'Université du Luxembourg dans ses prochains travaux.

Cours d'orientation et d'initiation professionnelle / Divers Métiers (COIP-IPDM)

La loi prévoit l'organisation de cours de formation professionnelle à l'attention des jeunes en rupture scolaire ainsi que leur évaluation. En octobre 2010, l'ADQS a entamé ses premières investigations à travers la visite des lieux de formation et la collecte d'informations sur la mise en œuvre de la loi. Un rapport final de cette évaluation sera remis en septembre 2011.

Convention de partenariat avec l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI)

Dans le cadre d'une convention signée en avril 2010 entre l'ASTI et le ministère, l'ADQS intervient dans l'évaluation des projets de leur Centre de documentation et d'animation interkulturelles (ikl). Il s'agit notamment du projet « *Mankind On the Move* » (MOM) et d'un questionnaire auprès d'un échantillon représentatif des lycéens luxembourgeois, sur leur sentiment d'identité nationale luxembourgeoise.

L'étude PARTNERS

Démarrée en octobre 2010, l'étude, d'une durée de 2 ans, porte sur l'analyse de la relation école-famille et l'impact de cette relation sur les performances scolaires. Un questionnaire validé internationalement sera proposé aux parents, aux enseignants et aux élèves à trois moments distincts (courant et fin de l'année scolaire 2010-2011 et juin 2012). À l'issue de cette recherche, un fascicule de bonnes pratiques en la matière sera proposé à la totalité des enseignants de l'École fondamentale.

8. Les compétences transversales

8.1. L'éducation à la citoyenneté

8.1.1. Adaptation des programmes

À l'enseignement fondamental, l'éducation à la citoyenneté a été intégrée dans le nouveau plan d'études au niveau des compétences transversales. Certains aspects ont été repris dans les domaines d'apprentissage, comme l'éveil aux sciences ou « la vie en commun et les valeurs ».

Pour la formation professionnelle, des programmes et modules en relation avec la nouvelle branche « éducation à la citoyenneté » ont été établis pour les classes de 10e professionnelles ; les travaux d'élaboration pour les classes de 11e, 12e et 13e et les autres classes du régime technique se poursuivent au cours de l'année scolaire 2010-2011. Les contenus sont définis dans une approche par compétences. Ils visent une participation plus active des élèves dans les cours et dans leur environnement scolaire et public.

8.1.2. Élaboration de manuels scolaires

Pour les cycles 2 et 3 de l'École fondamentale, le ministère a édité deux nouveaux manuels (avec guides de l'enseignant et fiches de travail) pour l'éducation à la citoyenneté et la démocratie et l'éducation aux droits de l'homme. Ils servent également de base à la formation continue des titulaires. Les manuels visent à transmettre les compétences suivantes :

- discuter démocratiquement, c.à.d. écouter et comprendre autrui, sans déformer sa pensée, maîtriser ses affects ;
- questionner, problématiser ;
- conceptualiser, analyser des notions ;
- argumenter, formuler un point de vue argumenté ;
- respecter des règles de prise de parole.

À l'enseignement secondaire technique, depuis la rentrée 2009-2010 deux groupes de travail travaillent à l'établissement d'un cadre pédagogique et didactique de l'éducation à la citoyenneté, notamment d'un manuel scolaire et de modules pour la formation professionnelle. Une version provisoire d'un chapitre du futur manuel scolaire est actuellement à l'essai dans une vingtaine de classes de divers lycées. Le manuel définitif est prévu pour la rentrée 2012-2013.

8.1.3. Activités complémentaires

À l'occasion du 60e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le ministère a édité un numéro spécial du Courrier de l'Éducation nationale.

La 3e Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité a été organisée par le ministère en étroite collaboration avec les responsables du département pédagogique de l'Anne Frank House d'Amsterdam.

8.2. L'éducation au développement durable

En 2010 l'Université du Luxembourg a interrogé 827 étudiants de l'ES/EST sur l'enseignement en matière d'éducation au développement durable ainsi que sur leurs attentes en la matière. L'enquête a révélé la méconnaissance des adolescents qui, certes, connaissent les causes physiques et météorologiques du changement climatique, mais qui, le plus souvent, sont incapables d'en expliquer les causes et conséquences sociales.

Le ministère est en train d'élaborer un plan d'action national dont les priorités seront présentées au premier semestre 2011. L'éducation au développement durable sera amenée à figurer en place prééminente dans les programmes scolaires. Ce choix s'inscrit dans la logique de la réforme des classes supérieures qui inclut la revalorisation de l'enseignement de notions politiques et la stimulation de la pensée interdisciplinaire des étudiants.

8.3. L'éducation à la santé

8.3.1. Les activités de prévention et de sensibilisation

Le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) a plus particulièrement soutenu les initiatives de prévention de l'abus de drogues, en coopération avec diverses institutions nationales et étrangères (Centre de prévention des toxicomanies, ministère de la Santé, Ligue médico-sociale, Fondation luxembourgeoise contre le Cancer, etc.).

La prévention prend plusieurs formes :

- des campagnes de sensibilisation (le festival du film « Hautnah », le concours «Scénarios contre un virus » organisé par la Croix-Rouge, Stop AIDS Now, ..);
- des projets d'innovation dans les écoles ;
- la formation continue du personnel enseignant, dirigeant et psycho-socio-éducatif;
- la distribution de matériel pédagogique.

8.3.2. La prévention du suicide

Le Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS), qui fait partie de la *«Vernetzungsinitiativ fir Suizidpräventioun »*, coordonne les activités dans le domaine de la prévention du suicide avec les Services de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS) dans les lycées par :

- la participation avec toute la communauté scolaire à des projets de promotion du bien-être de tous les acteurs scolaires et des projets d'amélioration du climat scolaire ;
- le travail psychologique avec des élèves concernés ou signalés ;
- l'accompagnement psychologique en milieu scolaire par un groupe de psychologues (GAP) en cas de crise (accident, décès, suicide, Amok …) ;
- l'élaboration par le Lycée technique du Centre et le CPOS d'un dossier pédagogique sur le film « Et si c'était toi ? ».

8.3.3. Climat scolaire et lutte contre la violence

Deux conférences ont été organisées en avril et octobre 2010 sur la prévention de la violence scolaire et le climat scolaire. Un groupe de travail rassemblant des collaborateurs de différents services ministériels (SCRIPT, CPOS, SNJ) a élaboré un concept pédagogique autour du climat scolaire pour les écoles au Luxembourg. Il sera présenté en mai 2011 puis intégré dans le concept global de qualité de l'école.

À côté des activités ayant prouvé leur efficacité comme les projets « Ech an déi aner » et « Peer-Mediation im Schulalltag », des projets innovants autour du climat scolaire ont été lancés dans les écoles primaires de Bascharage et de Crauthem.

Le projet « Anti-Gewalt-Konzept für alle Sekundarschulen » du CPOS, lancé en 2010, se caractérise par :

- une équipe de 2-3 éducateurs gradués formés comme Anti-Gewalt-Trainer & Deeskalations-Trainer va être mise en place pour tous les lycées ;
- les interventions se situent à différents niveaux :
- activités de prévention,
  - travail avec les auteurs d'agressions,
  - travail avec les victimes,
  - travail avec les groupes de pairs (les classes),
  - prise en charge des parents,
  - collaboration avec les enseignants, les membres des SPOS et les directions,
- une première intervention rapide en cas d'urgence ;
- les activités s'adressent aux élèves de tout âge ;
- une assistance pour les enseignants demandeurs (par une formation continue) ;
- la gestion et l'accompagnement du projet par le CPOS (centre de ressources).

8.3.4. Motricité et Santé

Les résultats de l' « Étude sur la Motricité et Santé au lycée des élèves » ont été présentés en juin 2010. Un groupe de travail interministériel travaille depuis lors sur des propositions concrètes pour améliorer la situation des enfants et des adolescents. Elles seront présentées en février 2011.

Le « Schoulsportdag » du 24 mars 2010 a permis à de nombreux jeunes de participer au projet « Meter fir Meter – Komm géi mat op de Mound ».

8.4. L'éducation aux médias

8.4.1. Un cadre conceptuel pour l'éducation aux médias

En mars 2010 le ministère a avisé le document cadre pour l'éducation aux médias « Medienerziehung und Medienbildung in der Schule ». Par la suite, le document a été présenté à la Commission de l'Éducation de la Chambre des Députés. Un plan d'action « Éducation aux médias » sera finalisé début 2011. Une nouvelle plateforme électronique – http://medienerziehung.myschool.lu – informe les enseignants et élèves et inventorie des exemples de bonnes pratiques.

8.4.2. Les activités de sensibilisation aux TIC

BEE SECURE, dont le SCRIPT est partenaire, remplace « Luxemburg sicher im Netz ». Ce programme sensibilise les jeunes à une utilisation avertie des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Cette sensibilisation fait partie intégrante des plans d'études et des programmes d'enseignement des écoles luxembourgeoises. L'intervention dans les classes est assurée par des formateurs spécialistes en la matière, assistés d'enseignants et est coordonnée par le Service national de la jeunesse. BEE SECURE s'adresse également au grand public via le portail www.bee-secure.lu, ses publications et des actions médiatiques.

9. La promotion de la lecture

La lecture constitue une clé de la réussite à l'école. Sa promotion est donc une priorité permanente de l'École luxembourgeoise.

La campagne « Fabula - Raconte-moi », initiée en 2008, souligne la relation entre le goût du livre et la réussite scolaire et sensibilise les parents à l'importance de mettre les enfants en contact avec les livres dès les premières années de leur vie. Son but est d'amener des livres dans chaque famille. Un livre illustré est offert à tous les enfants d'une des 3 tranches d'âge suivantes : 0, 2 et 4 ans. En 2010, il s'est agi de l'album illustré « Circus Charly » de Stina Fisch distribué aux enfants de deux ans par l'intermédiaire des médecins pédiatres dans le cadre des consultations médicales.

Le projet « Sacs d'histoires » promeut la lecture multilingue dès l'entrée à l'école et l'échange avec les parents. En 2010, deux livres supplémentaires, enregistrés en plusieurs langues sur CD, ont été mis à la disposition des enseignants. Les histoires y sont traduites dans les langues officielles de l'École luxembourgeoise et les langues des enfants. Le livre est raconté en luxembourgeois à l'école. Puis, l'élève l'emporte chez lui dans un sac contenant le CD, une surprise et des suggestions à partager en famille, dans sa langue. Une quinzaine d'écoles fondamentales ont rejoint le projet en 2010.

Lancé en 2006, le « Concours de lecture à voix haute » cible les élèves du cycle 4. Il a connu un grand succès en 2010. Les 20 finalistes ont lu devant un large public au Cube 521 à Marnach.

Le groupe de travail « Comics » a terminé ses travaux sur la bande dessinée et la promotion de la lecture. Il a publié des bonnes pratiques lors des Journées du livre et du droit d'auteur en avril 2010.

Dans le contexte de la Journée européenne des langues le 26 septembre, une affiche « Eng Klass voller Sproochen » a été diffusée à toutes les classes de l'enseignement fondamental.

Dans le cadre de la promotion de la lecture auprès des parents d'élèves et notamment ceux des élèves étrangers, le ministère a présenté des suggestions de livres pour enfants dans différentes langues à Radio Latina.

Pour appuyer les enseignants dans leur mission de développement de la lecture, le ministère leur propose différents outils :

- un catalogue de livres de jeunesse en langue luxembourgeoise, « Lies a fléi », dans sa troisième édition ;
- la liste mise à jour des auteurs disponibles pour faire des lectures dans les classes de l'école fondamentale.

Dans le contexte du développement d'une politique des bibliothèques scolaires, le ministère propose ses conseils concernant la création ou la refonte de bibliothèque dans les écoles fondamentales.

Au niveau de l'enseignement post-primaire, différentes activités s'articulent autour des bibliothèques scolaires/CDI (Centres de documentation et d'information) :

- Dans les lycées, une enquête dans différents CDI a été effectuée lors de visites sur le terrain. Les résultats sont analysés dans un document d'orientation qui sera diffusé en 2011.
- La collaboration avec la BNL (Bibliothèque nationale de Luxembourg) s'est intensifiée par des échanges, une formation continue et l'invitation aux CDI de constituer des relais de la BNL dans les lycées.
- Des formations continues ont été organisées pour les bibliothécaires de lycées (formations dispensées par le service pédagogique de la BNL, formation sur la sécurité sur internet).
- Dans le contexte de la promotion de « luxemburgensia », des ouvrages luxembourgeois ont été remis aux CDI.

Depuis fin 2010, le ministère contribue aux travaux du Conseil supérieur des bibliothèques publiques nouvellement créé.

Le ministère a participé, comme chaque année, aux Journées du livre et du droit d'auteur, notamment par un concours pour la création d'une nouvelle affiche de promotion. La lauréate, élève du Lycée technique des Arts et Métiers, a été récompensée par une visite d'atelier chez un artiste luxembourgeois. Son affiche a été utilisée pour mettre à jour le visuel des Journées. Tous les lauréats ont gagné des bons d'achat et des livres luxembourgeois.

10. L'éducation à la culture

Afin de faciliter l'accès à la culture et la mission des instituteurs, le ministère édite chaque septembre un numéro spécial du Courrier de l'Éducation nationale réunissant activités culturelles et workshops à destination des classes.

Une douzaine de manifestations ont été organisées pour les différents cycles de l'enseignement fondamental, en collaboration avec la Philharmonie, la Rockhal, le Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster : Freischütz, musique indienne, Rocky Rococo, De Fluttespiller, Bienenkino etc.

À l'ES et l'EST, de nombreux lycées ont organisé une ou plusieurs actions culturelles avec le soutien financier du ministère : des ateliers de musique, des ateliers de théâtre et des journées ou nuits de lecture.

Au cours de l'année 2010 les activités culturelles au régime préparatoire ont pris un véritable essor. Il y a maintenant dans chaque lycée technique offrant le régime préparatoire un enseignant-correspondant culturel. D'un côté, il communique à ses collègues les activités culturelles existantes et nouvelles. De l'autre, il informe les responsables du ministère des besoins spécifiques des élèves.

Pour l'année scolaire 2010-2011, le Lycée technique de Bonnevoie continue son projet « Cooltour » ensemble avec l'annexe du Kirchberg du Lycée technique du Centre et le Lycée Nic-Biever. Avec l'aide de Traffo.lu est préparé un spectacle pour le Carré Rotondes appelé ID, mêlant le chant, la danse et la musique, dans lequel évoluent 80 jeunes.

Huit lycées (LTAM, LTE, NOSL, LTB, LTJBG, LTNB, LN de Wiltz et le Schengen Lyzeum) participent au projet « Rapmarathon : Festival transfrontalier pour jeunes », impliquant plus d'une centaine de jeunes du régime préparatoire.

Une conférence a eu lieu en juin 2010 avec Serge Boimare, directeur pédagogique du Centre Claude Bernard à Paris, instituteur spécialisé, rééducateur, psychologue clinicien. Depuis trente ans, il travaille avec des enfants et adolescents refusant les apprentissages scolaires. Il est l'auteur de *L'enfant et la peur d'apprendre*. La conférence a sensibilisé les enseignants à l'importance de la culture pour le développement de la scolarité des élèves en grandes difficultés d'apprentissage.

Enfin, une centaine d'élèves du régime préparatoire ont participé aux ateliers des cultures proposés par l'Agence Interculturelle de l'Action Solidarité Tiers Monde et de l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés. Des élèves des lycées suivants y ont participé : Lycée Josy Barthel, Lycée Nic-Biever, Lycée technique de Bonnevoie, Lycée technique du Centre, Lycée technique d'Esch-sur-Alzette, Lycée technique Joseph-Bech, Lycée technique Mathias-Adam, Uelzecht-Lycée, Centre socio-éducatif de Dreiborn. Ils ont montré publiquement le fruit de leur travail lors de la Fête des Ateliers des cultures le 16 mai 2010 au Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster.

11. La promotion des activités visant le respect du genre et l'égalité des chances

Afin de contribuer aux objectifs fixés par le Plan d'action national de l'égalité des femmes et des hommes, le ministère a soutenu activement la promotion de la diversification des choix scolaires et professionnels avec le projet « Girl's day-Boy's day ».

Le « Girl's day-Boy's day » donne l'occasion aux élèves de l'enseignement secondaire et secondaire technique, notamment des classes inférieures, de découvrir un métier atypique, a priori destiné au sexe opposé, et d'envisager ainsi une perspective d'avenir moins stéréotypée.

Pour 2011, un changement important s'annonce : le Cid-femmes, initiatrice du « Girls' Day-Boys' Day » au Luxembourg se retire de la coordination de cette action. Étant donné que le programme gouvernemental 2009-2010 prévoit que « le Girls' Day-Boys' Day » sera généralisé, la coordination de l'édition 2011 sera confiée au service de l'Orientation professionnelle de l'Administration de l'emploi. Celui-ci agira en étroite concertation avec les services compétents du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et du ministère de l'Égalité des chances.

L'évolution des rapports hommes-femmes peut être suivie de près grâce à la ventilation selon le critère du genre de l'ensemble des statistiques produites par le ministère.

12. La formation continue du personnel de l'éducation

12.1. Les priorités pour l'année scolaire 2009-2010

Les priorités retenues par la ministre pour 2009-2010 témoignent de la continuité des travaux en cours tout en mettant l'accent sur la mise en œuvre de la nouvelle École fondamentale.

Afin de contribuer à la réussite scolaire des élèves, les formations prioritaires visent le développement des compétences professionnelles suivantes :

- priorité 1 : l 'apprentissage
- priorité 2 : l'approche par compétences
- priorité 3 : le travail en équipe et la communication
- priorité 4 : le développement de la qualité
- priorité 5 : la gestion des établissements scolaires (pour les membres des comités d'école)
- priorité 6 : le travail socio-éducatif (priorité complémentaire réservée aux éducateurs et éducatrices diplômé/e/s et gradué/e/s).

12.2. Les chiffres

1 091 formations ont été proposées au personnel enseignant et socio-éducatif ainsi qu'aux membres des directions et de l'inspectorat. 20 646 inscriptions ont été traitées pendant l'année scolaire 2009-2010.

Évolution du nombre de formations et d'inscriptions :

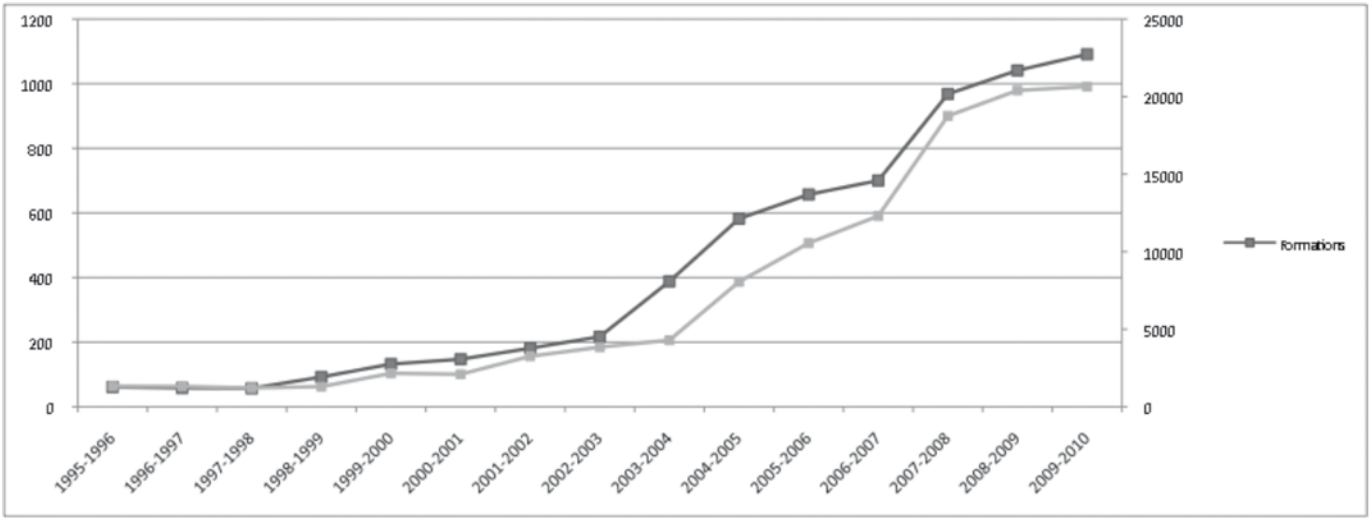

12.3. Axes prioritaires de développement

L'objectif général du dispositif de formation continue est une professionnalisation du métier d'enseignant dans un contexte de réforme et d'implémentation d'une obligation de formation continue.

En vue de mettre en pratique les décisions politiques concernant l'École fondamentale, les axes suivants ont été développés en priorité :

- la mise en œuvre de l'obligation de formation continue à l'École fondamentale en relation avec les priorités fixées par la ministre : l'obligation de formation continue instaurée dès la rentrée de septembre 2009 a entraîné une croissance de 12,8 % des inscriptions relatives à l'École fondamentale. Les priorités se sont avérées être un instrument de pilotage efficace permettant de concentrer 80,7 % des inscriptions de l'EF dans les domaines de formation directement en relation avec cette réforme.
- l'adaptation de l'offre de formation selon les mots-clés des réformes en cours (approche par compétences, évaluation positive et portfolio, cycles d'apprentissage, hétérogénéité et différenciation, travail en équipe, ouverture aux langues, l'apprentissage, la motivation et les troubles d'apprentissage) qui requièrent un développement de l'enseignement.
- des formes de formation continue en fonction des objectifs de formation et des disponibilités des enseignants : parallèlement à des séminaires (formations ponctuelles), journées pédagogiques, conférences, coaching, supervision, des formations continues séquentielles (module d'introduction suivi d'une phase de mise en pratique accompagnée ou non et d'une phase d'échange et d'approfondissement) ont été favorisées en raison de leur durabilité et du transfert des contenus de formation dans la pratique professionnelle.
- la promotion d'une culture de formation au niveau local (école) ou régional (arrondissement) pour assurer que chaque école respectivement chaque équipe pédagogique partage une vision commune, détermine les objectifs à atteindre, travaille en équipe, développe ses compétences pédagogiques, didactiques et disciplinaires afin de développer en commun la qualité de l'enseignement : le nombre de formations en interne a connu une croissance de 127 % par rapport à l'année précédente. Ainsi, 199 formations ont été planifiées sur mesure dans des écoles fondamentales, totalisant 3 709 inscriptions, ce qui correspond à 34% du total des inscriptions relatives à l'École fondamentale.
- la formation de multiplicateurs : afin de pouvoir répondre à cette demande croissante de la part des écoles dans les années à venir, trois groupes de multiplicateurs issus du milieu scolaire ont été formés (approche par compétences, portfolio, « Zahlenbuch »). Les instituteurs-ressources ont participé nombreux à ces séminaires.
- la formation continue accompagnant l'élaboration du PRS : chaque école fondamentale a pu déléguer deux membres du comité d'école qui ont été formés à préparer les étapes successives dans le processus d'élaboration du PRS : analyse de la situation de l'école, définition des objectifs et des priorités, formulation du plan d'action.
- les présidents et membres des comités d'écoles : des formations continues ont été proposées pour soutenir les enseignants qui assument des fonctions spécifiques au sein des comités d'école nouvellement créés.
- la formation continue et l'accompagnement des instituteurs-ressources : conformément à sa mission, l'Institut de formation continue a accompagné les instituteurs-ressources dans leur mission complexe par des réunions d'échange et des formations en approche par compétences et en agent de changement.

L'hétérogénéité des écoles fondamentales demande un accompagnement par la formation adapté aux besoins spécifiques dans les trois axes de développement que sont le développement de l'organisation, le développement de l'enseignement et le développement personnel professionnel. Une concertation intense est requise entre les écoles, les formateurs et formatrices et l'Institut de formation continue afin de construire un dispositif de formation local répondant au mieux aux besoins et attentes des équipes pédagogiques et en cohérence avec les objectifs de la réforme.

Le précepte de la littérature que tout développement de l'organisation ou de l'enseignement repose sur un développement de l'équipe est confirmé par l'analyse des évaluations des formations locales. Ainsi, des mesures de formation touchant l'enseignement au sens strict ne sont transférées durablement dans

la pratique professionnelle des enseignants que sous condition d'une démarche négociée et concertée au sein des équipes. L'efficience de séminaires ciblant le développement de l'enseignement est accrue par des concertations préliminaires sur une vision commune de l'enseignement ou de l'École et le travail en équipes tout en prenant appui sur les objectifs fixés dans le plan de réussite scolaire.

Au niveau de l'enseignement secondaire et secondaire technique, le projet SchiLW, initié en avril 2006, a été évalué. Ses objectifs étaient notamment de

- favoriser le transfert des contenus de formation dans la pratique,
- créer des structures pour un échange professionnel,
- développer les compétences professionnelles des enseignants.

Dans ce cadre, chacun des 18 lycées parties prenantes depuis 2, 3 ou 4 ans, avait désigné deux délégués à la formation continue. Ceux-ci ont suivi une formation spécifique les outillant pour formuler, mettre en œuvre et évaluer un plan de formation triennal tenant compte de la situation particulière de leur lycée.

Le rapport d'évaluation a recueilli l'avis des délégués : ils estiment que le projet SchiLW a contribué à une "culture" de formation continue, un enrichissement de l'enseignement et de l'évaluation ainsi qu'au développement des échanges et de la coopération entre enseignants.

C. La gouvernance au quotidien dans l'éducation nationale

1. Le Centre de psychologie et d'orientation scolaires

1.1. Prises en charge individuelles

L'équipe du centre de consultation pour jeunes et familles a traité toutes les demandes qui lui ont été adressées, en offrant aux demandeurs des conseils d'orientation, des suivis pédagogiques, éducatifs, ou psychologiques ou des psychothérapies. Les adolescents et familles s'adressent au Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS) par leur entourage ou sont envoyés par les différents services du secteur social, par les médecins, les établissements scolaires et les Services de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS).

Total CAS	657
Information	68
Psychologique	248
Pédagogique	103
Social	23
Orientation	232

Total RDV	3 783
Information	109
Psychologique	2 237
Pédagogique	403
Social	42
Orientation	1 008

Pour formaliser ses prestations, le CPOS a élaboré 3 vade-mecum : « La consultation d'orientation », « Psychologischer Bericht » et « Vorgehen bei Lese-Rechtschreibschwäche (LRS) », qui s'adressent au personnel psycho-socio-pédagogique respectivement aux enseignants.

1.2. Coordination et évaluation des Services de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS)

Dans le cadre de sa mission de coordination des SPOS, le CPOS a organisé des réunions mensuelles sur des thèmes d'actualité divers en relation avec les réformes scolaires, la prise en charge d'élèves en difficultés etc.

La cellule de coordination CPOS/SPOS a élaboré une charte pour promouvoir le travail du personnel psycho-socio-éducatif dans les lycées.

Les visites CPOS-Directions-SPOS ont permis de cerner les difficultés rapportées par les acteurs du terrain, d'établir un état des lieux des problèmes rencontrés par les élèves et de proposer ultérieurement des lignes de conduite en matière d'intervention psychologique, sociale et éducative.

Les différents rapports qualité fournis par les SPOS ont été intégrés dans un rapport global qui conclut avec des recommandations à l'adresse du personnel des SPOS, des directions d'école et des responsables du ministère.

1.3. Orientation, information et coopération

Dans le cadre de sa mission de coordination des SPOS, le CPOS a poursuivi le projet « Orientation + » et proposé les mesures suivantes :

- des séances de supervision en orientation pour les collaborateurs SPOS
- un accompagnement individualisé de projets d'orientation dans les lycées
- la diffusion d'information relative aux stratégies nationales à mettre en œuvre (conclusions du Forum Orientation, guidelines en orientation scolaire, étude sur les mesures d'orientation des SPOS).

Les supervisions en orientation réunissent 15 participants (enseignants, psychologues, éducateurs gradués et assistants sociaux) issus de 8 établissements scolaires.

Dans un souci de concertation et de complémentarité entre partenaires, le CPOS participe aux réunions de groupe et/ou de projets suivants : groupe de travail du ministère de la Santé sur la santé mentale des jeunes, Forum national orientation, comité préparatoire du ministère, comité de coordination information et orientation.

1.4. Aides financières et sociales

Les services sociaux et scolaires attribuent des subsides pour élèves nécessiteux de l'enseignement secondaire et des subsides et bourses pour des élèves de l'enseignement fondamental et secondaire à l'étranger. Les bourses pour cas sociaux graves d'élèves vivant seul et subsidiés trimestriellement sont en augmentation.

Des cours de rattrapage ont été organisés pendant les vacances d'été à l'attention des élèves ajournés des lycées de la capitale.

1.5. Développement du travail psycho-socio-éducatif

Le CPOS multiplie les moyens pour agir en faveur du développement de la psychologie scolaire et pour participer au développement des écoles. Il est à l'écoute des besoins du terrain pour concevoir son programme d'activités formatives. En 2010 un accent particulier a été mis sur les axes suivants : l'orientation scolaire et professionnelle, le diagnostic psychologique ainsi que la prévention de l'échec et du décrochage scolaire.

Un colloque sur les « Lectures psychologiques et pédagogiques du décrochage scolaire. Intervention et prévention» a réuni 134 participants du secteur psycho-socio-éducatif et du monde de l'éducation.

En tout 55 journées d'action formative (formation, supervision de cas, colloque, journée d'étude, supervision d'équipe) ont été organisées à l'attention du personnel psycho-socio-éducatif des SPOS et du CPOS et ont rassemblé au total 266 participant(e)s.

Le CPOS a organisé en 2010 à l'intention des enseignants, du personnel médico-psycho-socio-éducatif mais aussi des parents, deux conférences : « Y a-t-il trop de stress à l'école ? » et « Le travail systémique avec les familles qui ne demandent rien. Ou pourquoi la non-collaboration est une solution pour la famille ? ».

Au total, 533 professionnels ont participé à au moins une journée d'action formative en 2010.

L'approche « développement qualité » du CPOS a obtenu une validation de principe de la part des représentants du Cadre d'auto-évaluation des Fonctions publiques (CAF) du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative.

2. Le Centre de technologie de l'éducation

2.1. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication au service des établissements scolaires

Le système IAM (Identity and Access Management) en service depuis 2007, compte actuellement plus de 50 000 utilisateurs (enseignants, élèves de l'enseignement post-fondamental, personnel administratif et personnel technique).

Les applications et les systèmes suivants y sont connectés: le Fichier Élèves (FE), Scolaria, le portail mySchool!, Restopolis, 26 des 30 lycées publics, 3 des 5 lycées privés, RESTENA pour la messagerie des élèves, Eduroam pour l'accès à Internet sans fil, Inventus qui est l'application de l'inventaire du matériel informatique dans les lycées, et l'application PAT qui permet aux autorités des lycées de gérer les comptes IAM de leurs personnels administratif et technique.

Sous certaines conditions et sur demande de la direction d'un lycée, l'accès Eduroam peut être activé pour les élèves du lycée (7 lycées en 2010).

En raison de changement des priorités, le développement du projet « elektronescht KlasseBuch » (eKB), a été reportée à 2011.

La majeure partie des 52 pare-feu (firewalls), contrôlant les données entrées/sorties des établissements scolaires et de leurs annexes, a été remplacée.

Ensemble avec une société luxembourgeoise, le Centre de technologie de l'éducation (CTE) a mis au point une solution pour utiliser les cartes d'élève et d'enseignant pour la gestion des photocopies et des impressions. Six établissements ont adopté cette solution en 2010.

2.2. Maintenance des équipements informatiques dans les lycées

À la fin de l'année 2010, 20 techniciens du CTE ont assuré la maintenance de plus de 13 000 machines réparties dans 29 établissements publics du pays.

2.3. Service de la Médiathèque

Le CTE met en prêt plus de 1500 documents (330 titres sur DVD, 1 240 titres sur VHS). En 2009/2010, plus de 400 emprunts (240 VHS, 190 DVD) ont été notés. Plus de 60 nouveaux titres sur DVD ont été acquis en 2010.

2.4. Service audiovisuel

Le Service audiovisuel du CTE a réalisé en 2010 plusieurs produits :

- 2 CDs « De Besuch vum klenge Wollef » (en 9 langues) et « Wien hëlleft dem Ouschterhues» (en 4 langues) dans le cadre du projet « Sacs d'histoires » ;
- un DVD du spectacle « Karneval der Tiere » en coproduction avec Login : Music, le service éducatif de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg ;
- l'enregistrement audio et l'illustration photographique du manuel d'une nouvelle méthode de l'apprentissage de la langue luxembourgeoise (12 - 18 ans) ;
- le documentaire « Mateneen an der Schoul », film pédagogique sur la gestion de conflits à l'école fondamentale, en collaboration avec l'inspectorat ;
- un spot de sensibilisation à la prévention du SIDA dans le cadre du concours « Scénario contre un virus », organisé par la Croix-Rouge luxembourgeoise ;
- un prototype d'un logiciel destiné à l'apprentissage de vocables dans différentes langues ;
- l'enregistrement audiovisuel de la 7e Rencontre Internationale Pédagogie & Psychologie « Abenteuer Lesen » ;
- la documentation pédagogique et le DVD du film sur le suicide « Et si c'était toi? ».

2.5. Formation continue

Des séances de formation continue ont sensibilisé les enseignants aux utilités et applications des outils informatiques audiovisuels. D'autres séances, sur la cryptographie à clé publique, l'utilisation des certificats LuxTrust et la propriété intellectuelle, ont ciblé plus particulièrement les correspondants informatiques.

2.6. Concours informatique luxembourgeois

En 2010, la 19e édition du Concours informatique luxembourgeois (CIL) a été organisée par le CTE. Les 4 lauréats ont participé à la 22e Olympiade internationale en informatique (IOI) à Waterloo au Canada.

2.7. mySchool! - Le portail intranet de l'éducation

mySchool! a continué dans sa démarche qui consiste à mettre à disposition de tous ses utilisateurs un seul point d'entrée pour accéder à un vaste choix de ressources pédagogiques et pour gérer de manière efficace et sécurisée toutes les tâches à la fois pédagogiques et administratives.

Parmi les domaines en développement se trouvent l'eLearning, les Webfolios mySchool! comme support de cours, l'outil de gestion de bibliothèque myLibrary, un site spécifique pour l'inspectorat, l'implémentation des « intranets » et « sites web » d'écoles.

Le site mySchool! enregistre l'identification de 3 000 personnes différentes par jour.

3. L'éducation différenciée

3.1. Les équipes multi-professionnelles

Les équipes multi-professionnelles, composées de spécialistes relevant des services de l'éducation différenciée, du Centre de logopédie et de l'enseignement fondamental, ont intensifié leur collaboration en faveur des élèves en difficultés. Dans un souci de cohérence, des lignes de conduite internes ont été définies quant au fonctionnement des commissions d'inclusion scolaire, la constitution des dossiers des élèves et l'élaboration du plan de prise en charge individualisé.

3.2. Le développement de la qualité de l'enseignement d'enfants à besoins spécifiques

Constitué en 2008, le groupe de pilotage de l'éducation différenciée a esquissé le concept d'un centre pour le développement de la pédagogie spécialisée et promouvant l'inclusion scolaire.

Dans le souci d'améliorer la qualité de la prise en charge des enfants à besoins éducatifs spécifiques, le plan de formation de l'éducation différenciée a été poursuivi en 2010, avec la coopération d'experts allemands, français, suisses et luxembourgeois. Environ 120 collaborateurs et collaboratrices ont participé à plusieurs formations continues de longue durée dans les différents domaines de la pédagogie spéciale. Une actualisation du plan de formation est en cours avec les responsables de l'Institut national d'administration publique.

3.3. 7e Rencontre internationale Pédagogie/Psychologie

La 7e rencontre internationale organisée en collaboration avec le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) à l'Athénée, « Abenteuer Lesen », fut consacrée à la lecture : l'apprentissage de la lecture à l'école fondamentale et l'approche par compétences, les livres pour enfants et adolescents, le multilinguisme, la lecture et les nouveaux médias. 250 participants de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et de l'éducation différenciée étaient présents.

3.4. Réorganisation des écoles de l'éducation différenciée en vue d'un rapprochement de l'enseignement ordinaire

Suite aux recommandations d'experts-évaluateurs étrangers et afin de favoriser l'intégration scolaire, voire l'inclusion scolaire, les centres d'éducation différenciée de Differdange et de Pétange ont quitté leurs anciennes infrastructures et ont fusionné au sein de la nouvelle école fondamentale à Differdange/Fousbann.

Le centre d'éducation différenciée de Redange-sur-Attert a fusionné avec le centre d'éducation différenciée de Warken. Depuis la rentrée 2010-2011 la responsabilité pour le centre d'éducation différenciée de Rumelange incombe au chargé de la direction de Roeser, en vue d'une fusion des deux institutions dont le site sera à déterminer.

Des recommandations internationales préconisent le regroupement d'un minimum de classes dans une école pour assurer un travail pédagogique efficace.

3.5. Journée pédagogique de l'éducation différenciée

Une journée pédagogique à l'attention de tous les membres de l'éducation différenciée a été organisée le 13 juillet 2010 au Lycée Josy Barthel à Mamer.

Dans le cadre de 55 ateliers relevant du domaine de la pédagogie spéciale, les professionnels de l'Éducation différenciée ont partagé leur expérience de travail quotidien avec des enfants et adolescents à besoins éducatifs spécifiques. Cette formation continue interne a révélé la diversité des compétences requises et la multiplicité des interventions assurées au sein de l'éducation différenciée.

4. L'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue

4.1. Cofinancement de la formation en entreprise

En 2010, l'INFPC a instruit 1.155 demandes de cofinancement relatives aux exercices d'exploitation 2008, 2009 et 2010, contre 1.111 en 2009.

Les formulaires de demande de cofinancement et la notice explicative ont été mis à jour (réduction des frais administratifs et de suivi de 15% à 5% ; suppression des frais d'élaboration du plan de formation ; limitation de l'adaptation au poste de travail et de l'autoformation à 173 heures).

113 participants (153 en 2009) répartis à travers 16 sessions (15 en français, 1 en allemand) ont suivi la formation « Cofinancement de la formation en entreprise ».

L'INFPC a visité 44 entreprises afin d'expliquer le dispositif de cofinancement.

8 séances d'information sur le cofinancement, totalisant 155 participants, ont été organisées dans les locaux de l'INFPC. Une séance à Wiltz a regroupé 17 participants.

D'autres séances d'information ont été organisées en relation avec différents partenaires (AMCHAM Luxembourg, Union commerciale de la Ville de Luxembourg, …)

4.2. Promotion de la formation professionnelle continue

En 2010, le site de l'INFPC a totalisé, en moyenne par mois, 4 700 visites et près de 9 000 pages consultées.

Le premier numéro de la collection « La formation, ça marche! », intitulé « Mesures d'aide à la formation » a été tiré à 8 000 exemplaires. 5 000 exemplaires de la 3e édition du répertoire des offreurs de formation ont été distribués.

7 séances d'information sur les mesures d'aide à la formation pour particuliers, totalisant 58 participants, ont été organisées dans les locaux de l'INFPC.

2 séances d'information sur les mesures d'aide à la formation pour particuliers et entreprises, regroupant 47 personnes, ont été organisées en collaboration avec l'EUMA - European Management Assistance et la Banque Européenne d'Investissement.

L'INFPC est intervenu à 6 reprises à l'École supérieure du travail (formation des délégués du personnel). À ces séances s'ajoutent des interventions ponctuelles à l'Université du Luxembourg et au « Jobtalk » du Lycée technique d'Esch-sur-Alzette.

La collaboration régulière avec les médias s'est notamment caractérisée par plus de 80 insertions d'annonces/achats d'espace publicitaire.

4.3. Portail www.lifelong-learning.lu

Une dizaine de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées, dont :

- la recherche en pages d'accueil : par mot-clé, par domaine, par offreur, par aperçu formations et par recherche avancée ;
- un lien vers les sites des offreurs de formation signalés par un pictogramme ;
- un système de statistique destiné aux offreurs de formation.

En 2010, le portail a totalisé, en moyenne, plus de 5 800 visiteurs par mois.

Fin 2010, on a compté près de 2 200 abonnés à Formanews, contre 2 050 en 2009.

Le portail a totalisé 93 adhésions d'offreurs de formation, soit une progression de 25% par rapport à 2009 et la possibilité de consulter plus de 4 000 formations en ligne.

La collaboration s'est poursuivie avec les sites stratégiques suivants : www.rtl.lu, www.monster.lu www.entreprises.lu, www.mlq.lu, www.editus.lu et www.lesfrontaliers.lu. Un partenariat plus étroit a été entamé avec le site www.entreprisesmagazine.com sous la forme d'une page « Formation » disponible début 2011.

4.4. Observation de la formation

4.4.1. Travaux d'études et d'analyse

En 2010 ont été publiés la 3e édition de « Formastat » (données 2007), en même temps que « Formabref » (condensé de Formastat) ainsi que « Formastat 2010 - Pratiques de formation. Analyse des pratiques de formation des entreprises » et de « Formastat 2010- Pratiques de formation des entreprises en bref » (données 2008).

Les résultats des enquêtes sur les offreurs de formation et sur la perception de la formation seront publiés en 2011.

La conception de l'étude Transition École-Vie active (TEVA) se poursuit.

4.4.2. ReferNet

ReferNet est un réseau européen de référence et d'expertise sur l'enseignement et la formation professionnelle. Il existe un consortium national, composé d'experts en matière de formation professionnelle, dans chacun des 27 États membres de l'Union européenne, l'Islande et la Norvège. ReferNet a été créé pour permettre au Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) de réaliser sa mission plus efficacement. Depuis 2009, l'INFPC assure la coordination du consortium luxembourgeois. Les premiers rapports ont été élaborés pour l'année de travail 2010 et le site ReferNet.lu a été mis en ligne.

5. Le Centre national de la formation professionnelle continue

Suivant la loi du 16 mars 2007, l'offre du Centre national de la formation professionnelle continue (CNFPC) comprend :

1. des cours d'orientation et d'initiation professionnelles;
2. des cours de formation théorique et pratique dans le cadre de l'apprentissage ainsi que de la formation professionnelle préparatoire au certificat d'initiation technique et professionnelle;
3. des cours de formation professionnelle continue.

Les cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP) sont devenus partie intégrante du système formel d'éducation et de formation et sont organisés sous forme de classes d'insertion professionnelle aussi bien au CNFPC que dans des lycées (cf C.18 : page 82).

Les cours de formation professionnelle continue et de reconversion professionnelle offerts à des adultes ne sont plus réservés exclusivement aux personnes inscrites comme demandeurs d'emploi à l'Administration de l'Emploi et se déroulent sous la responsabilité pédagogique et financière du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle. À côté des domaines techniques tels que la soudure ou la gestion de l'environnement, les formations dans le domaine d'aide aux personnes sont devenues un pilier important de la formation continue offerte au CNFPC. Il s'agit notamment de la formation d'aide socio-familiale et de la formation aux fonctions d'assistance parentale.

Le CNFPC organise à l'attention de demandeurs d'emplois, sur demande et avec des moyens budgétaires du ministère du Travail et de l'Emploi, des formations complémentaires pour les besoins des entreprises, des secteurs professionnels ou des associations.

Pour les élèves des classes d'insertion professionnelle ont été introduits une aide à la formation permettant de soutenir des ménages à faible revenu ainsi qu'une prime de formation récompensant les élèves qui ont réussi une insertion en apprentissage ou sur le marché de l'emploi après les COIP. Durant l'année scolaire 2009-2010, 201 élèves ont perçu une aide à la formation.

Pour les jeunes adultes (18-25 ans) a été introduite une indemnité de formation, permettant à des personnes ne disposant pas de ressources propres ou vivant dans un ménage avec très peu de ressources (critères RMG) de pouvoir suivre une formation en vue d'une insertion sur le marché de l'emploi. 26 jeunes adultes ont bénéficié d'une indemnité durant l'année scolaire 2009-2010.

2010	**Total inscriptions CNFPC Esch/Alzette**	**Total inscriptions CNFPC Ettelbrück**	**Total inscriptions 2010**
initiation et formation demandeurs d'emploi	205	57	262
formations complémentaires	269	0	269
total chômage	474	57	531
promotion sociale/cours du soir	568	356	924
cours et examens CITP/CCM/CATP		530	530
formation professionnelle continue	1 087	1 246	2 333
total FPC	1 655	2 132	3 787
classes IPDM/COIP	474	57	531
formations professionnelles initiales	389	202	591
total formation initiale	863	259	1 122
TOTAL toutes formations	**2 992**	**2 448**	**5 440**

6. Le Conseil supérieur de l'Éducation nationale

Le Conseil supérieur de l'Éducation nationale (CSEN), organe consultatif créé par la loi du 10 juin 2002, est placé sous l'autorité du ministre ayant l'éducation nationale dans ses attributions. Il comprend 36 membres nommés par le ministre pour un mandat renouvelable de quatre ans, sur proposition des organismes et associations représentant les partenaires de la vie scolaire, à savoir :

- les parents, étudiants et élèves,
- le personnel enseignant,
- les autorités en rapport avec l'école (collège des inspecteurs de l'enseignement fondamental, collèges des directeurs de l'enseignement secondaire et secondaire technique, communes, cultes reconnus, etc.),
- le monde économique, social, associatif et culturel.

Le CSEN est habilité à se prononcer soit à la demande du ministre, soit de sa propre initiative, sur toutes les questions ayant trait à l'éducation nationale et plus particulièrement sur celles qui touchent les grandes orientations du système éducatif.

Lors d'une réunion qui s'est tenue en novembre 2009, le bureau du CSEN s'était défini plusieurs missions pour l'année 2010. Le CSEN a été invité par la ministre à se pencher notamment sur la réforme des cycles inférieur et supérieur, l'orientation et l'Agence qualité.

Cependant, les activités du CSEN ont été interrompues au courant de l'année 2010, en raison du départ imprévu de son président avant le terme de son mandat. Dès son remplacement, le bureau s'est réuni afin de relancer les activités du Conseil. Il a retenu plusieurs sujets sur lesquels le Conseil pourra se prononcer dès janvier 2011 ainsi que des dates pour les prochaines réunions du Conseil et du bureau. Les membres de celui-ci ont exprimé la volonté de se réunir à l'avenir de façon plus régulière afin d'assurer une meilleure continuité des travaux.

7. Le Centre de coordination des projets d'établissement

L'année scolaire 2009-2010 a été caractérisée par la mise en œuvre de 22 projets d'établissement (« pé »). Les lycées suivants ont terminé leur « pé » en juillet 2010 : Athénée de Luxembourg, Lycée Classique Diekirch, Lycée de Garçons Luxembourg, Lycée Nic-Biever, Lycée Technique Agricole, Lycée Technique des Arts et Métiers et Lycée Technique d'Ettelbrück. L'année scolaire 2010-2011 se distingue par la mise en œuvre de 19 projets.

Le tableau ci-dessous reprend en grandes lignes les projets 2009-2010 et 2010-2011 :

Établissement	Intitulé du projet et contenu
Athénée de Luxembourg (2009/10 : 3e année/3), projet venu à terme en juillet 2010.	Mediapolis – vers une conception didactique des médias dans l'enseignement L'objectif est de mettre les médias au profit d'un enseignement à la fois moderne et efficace.
Atert Lycée Redange (2010/11 : 3e année/3)	L'évaluation des compétences scolaires dans un enseignement par compétences et par tâches L'objectif primordial du concept d'évaluation est d'orienter les élèves vers un parcours scolaire et professionnel couronné de succès.
Lycée Aline Mayrisch (2010/11 : 3e année/3)	IKONA – Integriert, Konsequent, Nachhaltig Le projet met l'accent sur l'apprentissage par compétences. L'équipe pédagogique souhaite avant tout aboutir à une collaboration plus fructueuse entre les différentes branches et une intégration plus conséquente des méthodes d'apprentissage.
Lycée Classique Diekirch (2009/10 : 3e année/3), projet venu à terme en juillet 2010.	Talenta Intégration, encadrement d'élèves à besoins spécifiques. Donner la possibilité à chaque élève de réveiller, de stimuler le potentiel qui est en lui.
Lycée de Garçons Luxembourg (2009/10 : 3e année/3), projet venu à terme en juillet 2010.	LanGues déLiées L'objectif est d'améliorer l'apprentissage des langues en employant de nouvelles méthodes pédagogiques et en ouvrant l'école au monde extrascolaire.
Lycée Josy Barthel Mamer (2010/11 : 2e année /3)	Léiere fir d'Liewen – Feel cool at school L'objectif est de créer des situations proches de la réalité des élèves, dans lesquelles leurs compétences sont mises à l'épreuve. Quatre grands axes caractérisent le projet: comment créer au lycée un cadre de vie agréable; comment prendre soin de sa santé physique et morale; comment gérer les conflits avec les autres; comment devenir responsable de ses apprentissages et apprendre pour la vie.
Lycée Michel Rodange Luxembourg (2010/11 : 1re année/3)	Autonomie et responsabilité de l'élève L'objectif du projet est de promouvoir l'autonomie des élèves en ayant recours à des outils adéquats. Il s'agit aussi de préparer les élèves aux études universitaires.
Lycée Nic-Biever Dudelange (2009/10 : 3e année /3), projet venu à terme en juillet 2010.	Regards croisés – progressons ensemble ! Optimisation des structures et des pratiques de communication entre les divers partenaires au sein du lycée. Définition d'un plan d'action tenant compte des souhaits et doléances des partenaires scolaires.

Lycée du Nord Wiltz (2010/11 : 1re année/3)	Awer elo : eng positiv Orientatioun durch partnerschaftlech Berodung Le projet met en œuvre une procédure d'orientation formative et active pour tous les élèves. L'objectif principal de cette méthode est de former l'élève à découvrir ses propres intérêts, ses capacités et ses attitudes au travail.
Lycée Robert Schuman Luxembourg (2010/11 : 2e année/3)	PRIDEL – Projet d'intégration et d'encadrement des élèves Création d'une structure d'accueil pour assurer l'encadrement des élèves difficiles, responsabiliser les élèves, les enseignants et les parents pour résoudre les problèmes de discipline, de motivation et de respect.
Lycée Technique Agricole (2009/10 : 3e année /3), projet venu à terme en juillet 2010.	E-learning dans le secteur vert : l'ABC du savoir professionnel Offrir une formation à distance accessible aux élèves, futurs entrepreneurs et aux entrepreneurs agricoles non qualifiés.
Lycée Technique des Arts et Métiers (2009/10 : 3e année /3), projet venu à terme en juillet 2010.	Remédier pour réussir Les objectifs sont la prévention de l'échec scolaire, la coordination des efforts de remédiation au sein de l'établissement et le renforcement de la coopération entre élèves et professeurs.
Lycée Technique de Bonnevoie (2010/11 : 2e année/3)	MOBIL – Motivatioun, Bestännegkeet, innovativ Léierkonzepter L'objectif est d'accroître la motivation des élèves en améliorant l'endurance face à l'apprentissage et la discipline, en développant leur sens des responsabilités et en leur (re)donnant l'envie de s'instruire et d'apprendre.
Lycée Technique d'Esch-sur-Alzette (2010/11 : 2e année/3)	Promouvoir une culture E-learning au sein du LTE Identification des avantages et contraintes de l'e-learning au sein du lycée. Élaboration d'un concept général pour l'introduction d'une culture e-learning.
Lycée Technique d'Ettelbruck (2009/10 : 3e année /3), projet venu à terme en juillet 2010.	ComETT L'objectif est de faire réaliser aux élèves de mini reportages vidéo sur l'orientation telle qu'ils la perçoivent.
Lycée Technique Mathias Adam Tétange (2010/11 : 3e année/3)	ECHOS L'objectif du projet est d'ouvrir l'école sur le monde extérieur en créant un meilleur rapport entre tous les partenaires (internes et externes) à travers des contacts plus étroits dans le cadre des deux volets du projet : communication et environnement.
Lycée Technique École de Commerce et de Gestion (2010/11 : 3e année/3)	Le logiciel libre : un défi pour l'école Démonstration par des expériences pratiques que les logiciels libres, comme les outils bureautiques traditionnels, peuvent être employés utilement dans le contexte de l'enseignement.
Lycée Technique pour Professions de Santé (2010/11 : 1re année/3)	Encadrement des élèves et étudiants au cours de leur formation Le projet d'établissement intervient à différents niveaux : la réussite scolaire ; le vécu de la socialisation scolaire par les élèves ; le développement des compétences professionnelles et l'apprentissage de la gestion du stress.

Nordstadlycée (2010/11 : 2e année/3)	Éducation à la non-violence Instauration d'un climat de non-violence à l'école et mise en place d'un encadrement individualisé pour les élèves à besoins spécifiques qui perturbent le bon déroulement des cours.
Schengen-Lyzeum-Perl (2010/11 : 3e année/3)	Neue Medien und Lernkulturwandel Ziele des Projektes sind die Vermittlung von Medienkompetenz sowie die Förderung einer Unterrichts- und Schulkultur, in deren Mittelpunkt problemorientiertes, selbstgesteuertes und kooperatives Arbeiten und Lernen stehen.

Les lycées repris ci-dessous ont arrêté leur projet en juillet 2010:

Lycée de Garçons Esch-sur-Alzette (2009/10)	Vers une nouvelle approche de l'évaluation des élèves L'objectif du projet est de rendre l'enseignement plus efficace avec l'introduction d'une évaluation plus formative, un meilleur encadrement des élèves en difficulté, une offre de voies d'excellence aux élèves motivés et une meilleure orientation.
Lycée Technique Joseph Bech (2009/10)	TEACH – Transfert Encadrement Autonomie Conception Harmonisation Les objectifs sont l'encadrement des élèves en priorité, puis l'autonomie d'apprentissage, une meilleure communication entre les enseignants et la création d'une équipe d'enseignants par classe/branche pour harmoniser méthodes d'apprentissage et actions disciplinaires.

Les établissements suivants ont commencé la « préphase » de leur nouveau projet d'établissement en septembre 2010 ou bien ont directement entamé la 1re année de mise en œuvre :

Athénée de Luxembourg (préphase)	Think globAL – act locAL L'objectif du projet est de rendre les élèves attentifs aux grands défis environnementaux et de les aider à devenir des citoyens et consommateurs responsables.
Lycée Classique Diekirch (préphase)	In situ L'objectif du projet est d'améliorer l'orientation scolaire et professionnelle en développant des activités en partenariat avec des intervenants externes provenant des domaines les plus divers (p. ex : du monde de l'art, des médias, des entreprises, etc.).
Lycée Technique des Arts et Métiers (préphase)	Les métiers de l'art et l'art des métiers Le projet veut améliorer non seulement l'information sur les métiers, mais aussi fournir des informations plus précises concernant l'offre scolaire du LTAM.
Lycée Technique d'Ettelbruck (préphase)	Ready for life L'objectif du projet est de développer les compétences transversales (sociales et méthodologiques) des élèves à travers plusieurs modules.
Lycée de Garçons Luxembourg (1re année/3)	LGL en Fascination Réflexion Vocation science L'objectif du projet est de développer une culture scientifique et technologique aussi bien chez les élèves que chez les professeurs, dans les sections scientifiques et les sections orientées vers les sciences humaines grâce à une approche pratique, voire ludique des sciences.

Lycée Technique Agricole (1re année /3)	Application du blended learning dans le cadre d'un atelier pédagogique personnel (Lernwerkstatt) L'objectif du projet est d'intégrer tous les élèves par une pédagogie d'atelier innovante et d'améliorer leur niveau de qualification par la mise en œuvre de plans de formation individualisés et l'adaptation de l'enseignement aux exigences de l'évolution scientifique et technologique.

Pour l'année civile 2010, un budget total de 230.873,50 €a été versé aux lycées et lycées techniques pour la mise en œuvre de leurs projets d'établissement. 177 décharges hebdomadaires ont été accordées pour l'année scolaire 2010-2011.

Le conseil d'administration s'est réuni à dix reprises. Le bureau du Centre de coordination des projets d'établissement (CCPé) s'est réuni deux fois. En outre, les membres du conseil et/ou l'assistant technique ont suivi de près les projets en rencontrant les groupes de pilotage dans tous les lycées concernés et en intervenant auprès de ceux qui leur ont demandé conseil.

Le CCPé a planifié en janvier, mars et mai 2011 trois journées de formation aux projets d'établissement, à l'intention des chefs des nouveaux « pé » en préphase.

En janvier-février les responsables des nouveaux projets entamés présentent au conseil d'administration les travaux réalisés depuis la rentrée. Les membres du CCPé apportent alors leurs conseils sur l'organisation et la planification de chaque projet.

8. L'Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie

L'Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie - ANEFORE asbl gère le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (EFTLV) au Luxembourg. Elle fait partie du réseau des agences nationales de 33 pays européens.

Le programme EFTLV se compose de quatre sous-programmes: Comenius (éducation scolaire) ; Erasmus (enseignement supérieur) ; Leonardo da Vinci (formation professionnelle) et Grundtvig (éducation des adultes).

Le budget communautaire total pour la période 2007-2013 est de 6,9 milliards d'euros. En 2010, le budget communautaire pour les actions décentralisées au Luxembourg s'élevait à 1 992 870 euros, soit une augmentation de 3,7% par rapport à 2009. 1 656 011 euros ont pu être engagés pour les différentes actions, ce qui correspond à 83% du budget total disponible.

La mission des agences nationales, et donc de l'ANEFORE, consiste à mettre en place le programme en :

- respectant les modalités et les procédures définies au niveau communautaire ;
- sensibilisant le public potentiel aux activités d'internationalisation de leurs projets d'éducation et de formation ;
- guidant les bénéficiaires dans la mise en œuvre et le financement de leur projet et en les accompagnant pendant toute la durée du projet.

Le fonctionnement de l'ANEFORE est assuré à travers les contributions financières de la Commission européenne, du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

En dehors des activités d'information et de promotion, de financement et de suivi des bénéficiaires, ANEFORE a :

- réalisé la campagne du Label Européen des Langues. Quatre projets innovateurs en matière linguistique mis en œuvre par l'école fondamentale de Dudelange Boudersberg, le Lycée classique de Diekirch, le Lycée Aline Mayrisch et la Maison Relais de Mamer ont reçu le certificat du Label Européen des Langues ;
- organisé une conférence sur l'innovation et la mobilité à l'occasion des anniversaires des programmes Leonardo, Grundtvig et Comenius ;
- participé à plusieurs foires au Luxembourg – « Luxdidac », « Foire de l'Etudiant », « Uni meets enterprise »;
- organisé un séminaire de contact eTwinning avec plus de 60 participants de différents pays européens.

La gestion du bureau d'assistance eTwinning responsable de la mise en œuvre des partenariats électronique en Europe fait également partie des missions de ANEFORE.

En 2010, l'ANEFORE a soumis un projet à la Commission européenne dans le cadre de l'appel à propositions EACEA10/10 ayant pour but la sensibilisation nationale aux stratégies de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Le projet a été sélectionné et sera mis en œuvre en 2011.

Au niveau de la demande totale toutes actions confondues, une diminution de 13% a été constatée – ANEFORE asbl a reçu 173 candidatures en 2010 contre 199 candidatures en 2009.

Les activités de mobilité individuelle – les formations continues et visites d'études auxquelles s'ajoutent les séminaires eTwinning – ont augmenté de manière significative, passant de 33 contrats en 2009 à 47 contrats en 2010.

Dans un souci d'assurer le service d'une gestion de qualité, ANEFORE s'est engagée depuis trois ans dans une démarche ISO. En 2010, l'agence a connu l'aboutissement de cette démarche en recevant la certification ISO 9001:2008.

9. L'Institut national des langues

9.1. L'informatisation de la procédure d'inscription

Face au flux croissant des demandes d'inscriptions (9 406 en 2010) et dans le souci d'un meilleur service aux clients et d'une simplification administrative, l'Institut national des langues (INL) a été amené à revoir ses procédures. Des experts externes, en concertation avec le ministère et le Centre de technologie de l'éducation, ont mis au point de nouveaux outils informatiques à la fois conviviaux et performants.

Sur le site www.insl.lu ouvert au public en juillet 2010, l'inscription en huit langues est désormais facilitée. L'utilisateur peut consulter en temps réel son dossier personnel, imprimer les documents utiles, payer les droits d'inscription et les frais de dossier en ligne, modifier ses données personnelles, communiquer aisément avec l'Institut et prendre rendez-vous en ligne.

En interne, le flux de travail est allégé et gagne en rapidité et efficacité.

9.2. La mise en place de la gestion séparée

En vertu de la loi du 18 décembre 2009 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2010, l'INL est géré depuis le 1er janvier 2010 en tant que service de l'État à gestion séparée.

Les travaux préparatoires pour l'instauration de cette nouvelle gestion ont démarré à l'automne 2009 avec l'assistance du ministère, de l'Inspection générale des finances, de la Trésorerie générale de l'État et du Centre des technologies de l'information de l'État. Des cours de formation relatifs au logiciel SAP se sont échelonnés sur l'année 2010.

9.3. Réaménagement des lieux

Afin de créer un cadre de travail approprié pour le personnel et de rencontrer au mieux les attentes du public (comme la multiplication des points d'accueil), un projet de réaffectation de l'ancien logement concierge a été esquissé en 2009 : cette nouvelle aile administrative hébergera notamment cinq bureaux et une salle de réunion. Les travaux d'aménagement ont commencé en 2010. La réception des lieux est prévue pour le début de l'exercice 2011.

9.4. La promotion de l'enseignement et de l'apprentissage du luxembourgeois

Afin de répondre à la demande croissante de cours en langue luxembourgeoise et à l'afflux de candidats pour les épreuves du « Sproochentest Lëtzebuergesch » en vue de l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise, l'INL a poursuivi son recrutement. En 2004, son département de luxembourgeois comptait neuf enseignants; il totalise désormais 25 professeurs et chargés de cours.

Cependant, en raison notamment de la pénurie de locaux disponibles, l'Institut rencontre encore des difficultés pour ouvrir de nouveaux cours aux plages horaires les plus demandées.

La première formation du « Zertifikat Lëtzebuerger Sprooch a Kultur » (ZLSK), ciblant entre autres les futurs enseignants de luxembourgeois, s'est achevée par la promotion de 18 candidats en juin 2010. La deuxième formation a débuté en octobre 2010 avec 18 candidats.

Par ailleurs, des enseignants de l'INL ont traduit les descripteurs des niveaux A1 et A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) et ont élaboré des lignes directrices pour concevoir un cours de luxembourgeois de niveau A1.

Ces ressources pédagogiques sont à la disposition du public sur le site internet de l'Institut. Elles se veulent une aide pour les enseignants et ont l'ambition d'assurer plus d'homogénéité dans les cours de luxembourgeois à travers le pays.

9.5. La diversification de l'offre de cours

Durant l'année académique 2009-2010, l'INL a organisé 273 cours pendant le semestre d'hiver et 256 pendant le semestre d'été.

Afin d'éviter une trop grande hétérogénéité dans les groupes, des niveaux intermédiaires, A1.1, A2.1… ont été définis. En français, une classe de grands débutants a été instaurée ainsi qu'un cours d'alphabétisation qui s'adresse à un public peu ou non scolarisé dans sa langue maternelle ou à des personnes scolarisées dans un alphabet différent de l'alphabet latin.

L'INL a également mis en place des cours modulaires destinés à améliorer une compétence langagière en particulier ou à acquérir des stratégies de compréhension ou de production, tels que le cours C1 d'orthographe luxembourgeoise ou les modules de langue française orale ou écrite.

Par ailleurs, des cours à objectifs spécifiques, « Deutsch für den Beruf », « Business English », « Le français des affaires », « Deutsch für Juristen », ont permis de toucher des publics à orientation professionnelle, tandis que « L'italien des médias », « Regards croisés sur l'actualité », « Parler en public » ou « Écrire pour être publié » répondaient à des besoins culturels.

Enfin, à la demande d'autres administrations, notamment de l'Administration des Douanes et Accises, l'INL a développé des formations ponctuelles, offrant ainsi à des agents de l'État la possibilité d'améliorer leurs compétences en langue française et de se préparer à des examens de promotion.

9.6. La formation des enseignants

Les nouveaux enseignants bénéficient depuis plusieurs années d'une formation d'insertion d'une durée de deux ans comprenant un tutorat fondé sur l'observation de classes, sur l'analyse de pratiques et la démarche réflexive.

Quatre journées de formation ont été organisées en 2010 sur la pédagogie de l'oral, la perspective actionnelle, le développement de la motivation des apprenants ou encore l'interculturel en classe et la formation linguistique des migrants. Huit journées pédagogiques ont permis aux enseignants de s'investir dans le développement de matériel pédagogique et d'épreuves standardisées pour chaque langue enseignée à l'INL.

Les enseignants-examinateurs ont participé à des journées de coordination et de standardisation prévues par des organismes tels que le British Council, Cambridge ESOL, l'Instituto Cervantes ou le Goethe-Institut. De plus et pour compléter l'offre de l'Institut, les examinateurs des épreuves d'allemand comme langue étrangère (DaF) du Goethe-Institut ont entamé une procédure de qualification pour les examens du niveau C1. Les examinateurs de Cambridge ont suivi une formation les qualifiant à passer des examens du niveau B1 (PET). En conséquence, l'Institut pourra dorénavant offrir des examens de certification en anglais du niveau A2 jusqu'au niveau C2.

Quant à l'équipe des examinateurs du «Sproochentest Lëtzebuergesch», elle a pu être élargie après une formation continue en septembre et une session de standardisation organisée en décembre 2010.

9.7. La collaboration nationale et internationale

Des cours adaptés aux personnes peu ou pas scolarisées ainsi que des journées d'accueil spécifiques ont été organisés en collaboration avec l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI).

Les responsables de la future l'École de la 2e Chance sont venus observer les méthodes de placement et d'évaluation utilisées à l'INL lors des journées d'inscription de septembre.

À la demande du Centre international d'études pédagogiques (CIEP), l'INL a participé, avec une trentaine d'autres experts internationaux, à la révision des scores de passage du test de connaissance du français (TCF) en fonction des niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues.

En tant que membre de « l'Association of Language Testers in Europe » (ALTE), l'INL a organisé en février 2010 à Luxembourg, une réunion de travail des groupes d'intérêt particulier (Special Interest Group – SIG)

de ALTE, lesquels réalisent des projets liés à l'évaluation et la certification. L'INL est surtout engagé dans le groupe « Language Assessment for Integration and Migration » (LAMI).

En juin 2010, la directrice de l'Institut a été rapporteur à la Conférence internationale sur « L'intégration linguistique des migrants adultes : démarches pour l'évaluation des stratégies et des pratiques» organisée par le Conseil de l'Europe à Strasbourg.

9.8. Données statistiques de l'Institut national des langues

Evolution du nombre d'inscriptions aux cours à l'INL de 2002 à 2010

Année	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**
Allemand	836	954	1 031	1 009	1 092	1 149	1 149	1 141	1 136
Anglais	1 327	1 312	1 234	1 251	1 184	1 201	1 245	1 476	1 464
Autoformation	54	139	117	103	23	0	0	0	0
Chinois	0	0	0	0	33	52	56	50	102
Espagnol	303	498	423	462	475	486	487	485	447
Français	2 124	2222	2 372	2 708	2 938	3 097	3 511	3 590	3 651
Informatique	92	47	51	23	58	50	67	26	0
Italien	178	250	270	265	353	392	381	361	346
Luxembourgeois	1 164	1 367	1 211	1 326	1 417	1 502	1 641	1 986	2 113
Néerlandais	43	68	69	59	74	41	5	0	0
Portugais	69	96	97	66	111	126	117	131	147
TOTAL	**6 190**	**6 953**	**6 875**	**7 272**	**7 758**	**8 096**	**8 659**	**9 246**	**9 406**
Évolution	100	112%	111%	117%	125%	131%	140%	149%	152%

Taux d'inscription par nationalité

À Luxembourg		
Nationalité	en nombre d'inscrits	en % des inscrits
française	565	12,6%
luxembourgeoise	463	10,3%
portugaise	331	7,4%
italienne	229	5,1%
polonaise	211	4,7%
allemande	184	4,1%
belge	167	3,7%
espagnole	163	3,6%
brésilienne	138	3,1%
russe	122	2,7%
chinoise	97	2,2%
roumaine	86	1,9%
Autres nationalités	1 736	38,00%
	4 492	100,00%

À Mersch		
Nationalité	en nombre d'inscrits	en % des inscrits
luxembourgeoise	48	14,0%
portugaise	46	13,4%
française	25	7,3%
allemande	20	5,8%
belge	20	5,8%
polonaise	18	5,2%
ukrainienne	11	3,2%
chinoise	8	2,3%
iranienne	8	2,3%
russe	8	2,3%
bosnienne	7	2,0%
serbe	7	2,0%
Autres nationalités	118	34,3%
	344	100,00%

10. Le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques

Outre les grands travaux de coordination dans le cadre des réformes prioritaires, le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) initie et suit d'autres dossiers, repris ci-dessous.

10.1. Le portfolio à l'enseignement fondamental

En 2009 un groupe de travail du ministère a réalisé une étude sur l'utilisation du portfolio dans les écoles luxembourgeoises. Elle a montré que la pratique du portfolio se développait de plus en plus à travers tous les ordres d'enseignement. Suite à cette étude, le ministère a souhaité promouvoir le portfolio dans les 4 cycles de l'enseignement fondamental, sans pour autant l'imposer. Le SCRIPT et le Collège des inspecteurs sont en train d'élaborer un document cadre : il donne des indications pratiques pour le travail en classe tout en garantissant la liberté pédagogique de l'enseignant.

Il sera présenté lors de réunions régionales, au cours des deuxième et troisième trimestres de l'année scolaire 2010-2011.

Dès 2011-2012, 25 personnes actuellement en formation de multiplicateurs, pourront assurer un encadrement et un suivi des écoles qui désirent adopter le portfolio.

10.2. Le réseau de formation et de recherche du régime préparatoire (RFR)

Le RFR du SCRIPT est animé par deux personnes (un enseignant et un éducateur gradué) chargées d'accompagner la mise en œuvre de l'approche par compétences au régime préparatoire. Elles suivent et guident des groupes de travail élaborant les modules de compétences, rédigent, respectivement coordonnent la rédaction des socles de compétences nécessaire au passage en certificat de capacité professionnelle (CCP) ou en 9e pratique. Elles mettent également en place des formations spécifiques pour le régime préparatoire, notamment des formations concernant l'enseignement par compétences et l'évaluation de celles-ci, initient et suivent des projets innovateurs au niveau du régime préparatoire.

Les activités 2010 ont plus spécifiquement porté sur :

- l'élaboration des socles de compétences pour les passages en CCP, 9e pratique et des profils d'accès pour entamer un apprentissage menant au diplôme d'aptitude professionnelle (DAP),
- la coordination de deux groupes de travail chargés d'élaborer des modules de compétences en atelier et en culture générale,
- la mise en place de journées de formation pour accompagner la réforme.

10.3. La mise en place de la formation de formateurs à l'Institut de formation continue

Au vu du nombre croissant des demandes de formation et de la difficulté croissante de trouver des formateurs expérimentés connaissant le système scolaire luxembourgeois, le SCRIPT a décidé de mettre en place une stratégie de formation de formateurs luxembourgeois. À cet effet, un appel à candidature a été lancé et 3 projets de qualification professionnelle de formateurs ont été initiés :

- un groupe de formateurs pour l'approche par compétences ;
- un groupe de formateurs pour l'accompagnement pédagogique autour des nouveaux manuels de mathématiques « Zahlenbuch » ;
- un groupe de formateurs pour la mise en œuvre du portfolio.

D'autres projets de formation de formateurs sont actuellement à l'étude.

Par ailleurs, une révision complète du logiciel de gestion des formations continues est en cours étant donné que l'actuelle version ne correspond plus aux nouvelles exigences issues des différentes réformes.

11. Le stage pédagogique

La formation pédagogique des enseignants du post-primaire, sous sa forme actuelle, a débuté en 1998. Elle comporte une formation en alternance (enseignement dans un ou deux lycées ; formation à l'Université) ainsi qu'un suivi de chaque stagiaire par plusieurs tuteurs et par des formateurs de l'Université du Luxembourg.

Suite aux difficultés d'organisation, le gouvernement a déclaré en 2009 qu' « il est impérieux d'apporter des modifications au stage actuel ». Ainsi des discussions ont-elles débuté en 2009 entre le ministère et le département de formation pédagogique de l'université. Leurs finalités étaient d'alléger l'organisation, d'éviter aux stagiaires une surcharge de travail, tout en continuant à former des praticiens réflexifs.

Le règlement grand-ducal du 3 août 2010 modifie la formation théorique et pratique ainsi que la période probatoire des enseignants de l'enseignement post-primaire. À partir de la rentrée scolaire 2010-2011, le stage pédagogique commence le 1er avril de chaque année. Il comprend quatre domaines de formation et cinq périodes de formation.

Quatre domaines de formation

- le domaine scientifique relevant des savoirs de la profession enseignante,
- le domaine de didactique générale dans une optique de prise en charge personnalisée des apprenants,
- le domaine didactique ayant trait aux disciplines enseignées,
- le domaine institutionnel ayant trait au cadre législatif et aux attentes sociétales.

Cinq périodes de formation d'ordre théorique et d'ordre pratique

La 1e période comprend une tâche d'enseignement et, le cas échéant d'activités pédagogiques, fixée au minimum à l'équivalent de 7 et au maximum à l'équivalent de 18 leçons hebdomadaires ainsi qu'une formation de 20 unités d'enseignement organisé par l'Institut de formation.

Pendant les 2e, 3e et 4e périodes, le stage comprend une tâche d'enseignement sous la responsabilité d'un ou plusieurs tuteurs. Celle-ci a lieu dans les deux ordres d'enseignement post-primaire pour autant que sa (ses) spécialité(s) y est (sont) enseignée(s) et est fixée au minimum à 8 leçons et au maximum à 11 leçons hebdomadaires. La promotion des élèves des classes du stagiaire est faite sous la responsabilité des tuteurs. Pendant ces trois périodes s'ajoutent des modules de formation d'environ 240 unités d'enseignement relevant des quatre domaines de formation.

La 5e période du stage pédagogique comprend une tâche d'enseignement dans les deux ordres d'enseignement post-primaire. La tâche d'enseignement est fixée au minimum à 13 et au maximum à 16 leçons hebdomadaires et il n'y a pas de tutorat. Le stagiaire bénéficie d'une décharge de 6 leçons hebdomadaires en vue de la préparation de la soutenance de son mémoire. Axé sur la profession de l'enseignant et sur le parcours de formation personnel du stagiaire, le mémoire est rédigé au cours des cinq premières périodes du stage pédagogique.

Pendant la 1re et la 5e périodes, la promotion des élèves des classes du stagiaire est faite sous la responsabilité du directeur ou de son délégué. L'Institut de formation, actuellement l'Université du Luxembourg, est associé à l'accompagnement des cours du stagiaire.

La 6e période du stage pédagogique, appelée « période probatoire », connaît trois sessions d'examen dont la première est organisée au cours du deuxième trimestre de l'année scolaire, la deuxième au cours du troisième trimestre et la troisième au cours du premier trimestre de l'année scolaire subséquente.

Les indemnités des stagiaires-fonctionnaires sont fixées pour la durée de la 1re période du stage pédagogique en fonction du nombre de leçons dont ils sont chargés. Pendant les 2e, 3e, 4e, 5e et 6e périodes, le régime des indemnités des stagiaires-fonctionnaires de l'État est d'application.

Cette modification du stage n'est toutefois qu'un premier pas puisque la mise en œuvre du « Processus de Bologne » modifiera la formation initiale des enseignants du secondaire dans les universités et entraînera à moyen terme des adaptations plus substantielles de la formation pédagogique.

12. eBac

Pendant l'année scolaire 2009-2010, l'offre scolaire de la plateforme eLearning eBac n'a pas changé par rapport aux années précédentes. Les apprenants ont eu la possibilité de suivre les cours de 3e, 2e et 1e moderne G de l'enseignement secondaire. L'enseignement se fait en mode « blended learning » avec 75% des cours prestés à distance, et 25% des cours en présentiel prestés au Forum Geesseknäppchen dans des salles de classe traditionnelles équipées de tableaux blancs interactifs.

Afin que l'eBac puisse s'ouvrir au plus grand nombre d'apprenants et également à ceux n'ayant pas achevé la classe de 4e de l'enseignement secondaire, des modules de remise à niveau sont proposés. Un « bilan de connaissances » permet aux apprenants d'évaluer au préalable leur niveau et de décider s'ils doivent suivre les modules de remise à niveau ou non.

Pendant l'année scolaire 2009-2010, 144 modules ont été proposés. Ces 144 modules ont vu 1 809 inscriptions d'apprenants.

Les apprenants qui ont suivi tous les modules de 1e sont admis aux épreuves de l'examen de fin d'études secondaires de la section moderne G à l'Athénée de Luxembourg où ils suivent les mêmes épreuves que les élèves de l'enseignement traditionnel.

Pendant l'année 2009-2010, six apprenants ont achevé avec succès leur baccalauréat (2 x « bien », 2 x « assez bien », 2 x « sans mention »). Trois apprenants se sont présentés à la première moitié des épreuves, ont tous été admis à la 2e partie des épreuves qu'ils feront en été 2011.

L'eBac continuera à fonctionner selon les mêmes modalités pendant l'année scolaire 2010-2011.

13. L'informatique du ministère – un instrument stratégique

Gouvernance informatique au ministère

L'informatique est de plus en plus au cœur de tous les services du ministère et des écoles. Sa gestion a permis l'accroissement de la transparence et du contrôle sur les opérations et les processus ainsi que la standardisation de domaines potentiellement coûteux, comme les achats et le développement applicatif.

Gestion des processus métier (BPM)

Depuis 2008, le service informatique participe au groupe de travail BPM (Business Process Management) du Centre des Technologies et de l'Information de l'État (CTIE). L'objectif de la démarche BPM est d'aboutir à une meilleure vue globale de l'ensemble des processus métier du ministère et de leurs interactions afin d'être en mesure de les optimiser et, dans la mesure du possible, de les automatiser à l'aide d'applications métier.

ES/EST - Le « Fichier élèves » - Évolution et modernisation dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle

Plusieurs fonctionnalités ont été développées en 2010, notamment l'élargissement du complément au bulletin à de nouvelles branches et la saisie des résultats aux épreuves communes en classe de 5e et 9e, pour utilisation début 2011.

Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, une étude, réalisée en 2009 par le CRP-Gabriel Lippmann a permis au service informatique d'élaborer un cahier des charges définitif en février 2010.

Sur la base de ce cahier des charges, ont été mises en place la gestion et l'impression de la grille horaire 2010-2011 pour les formations phares ; la définition des modules et compétences par les équipes curriculaires ; une version temporaire de l'application de gestion des élèves inscrits dans les formations phares.

ES/EST - L'application « Bulletin électronique (BAC) »

Une des nouvelles fonctionnalités 2010 de l'application « BAC » permet de référencer les personnes obtenant leur diplôme dans le cadre de la validation des acquis, avec impression du diplôme spécifique.

Enseignement fondamental : « Scolaria Élèves » & « Scolaria »

Au cours de l'année 2010, l'application « Scolaria » a été démantelée pour n'en conserver que le module « organisation scolaire ». Le volet « gestion du personnel enseignant » a migré vers l'application de gestion du personnel « Syclope » et d'autres fonctionnalités de gestion ont été intégrées dans l'application « Scolaria Élèves ».

L'application « Scolaria-Élèves » a été enrichie de plusieurs fonctionnalités (interface avec « Syclope », avec le portail de l'inspectorat, saisie des bilans de fin de cycle …).

L'application de gestion des remplacements dans l'enseignement fondamental a été finalisée en 2010 ; elle est accessible via le portail intranet de l'inspectorat (www.inspectorat-men.lu).

ES/EST - Gestion de la tâche des enseignants

Une des principales missions du service informatique consiste dans la gestion des tâches des enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique, c.-à-d. le calcul des heures supplémentaires et des provisions y relatives, l'établissement des décomptes annuels pour les enseignants qui prestent des heures supplémentaires ainsi que la gestion des absences du personnel enseignant.

Gestion informatisée des cours en éducation des adultes (GICEA)

Le service informatique assure la maîtrise d'ouvrage de la gestion informatisée des cours en **é**ducation des adultes.

« eKlassebuch » - Le livre de classe électronique

Le groupe de travail UNTIS, institutionnalisé par règlement ministériel pour accompagner le Centre de technologie de l'éducation (CTE) dans la réalisation du « eKlassebuch », a démarré ses travaux préparatifs en 2010.

eRestauration – Système de gestion électronique des restaurants scolaires

Avec le système « eRestauration® », le ministère se donne depuis septembre 2007 un instrument efficace pour offrir un accès facile aux services des restaurants scolaires et améliorer de façon permanente ce service social. Le service informatique en assure la maîtrise d'ouvrage et l'accompagnement technique.

LuxTrust – 5 000 certificats LuxTrust

Le ministère s'apprête à simplifier les accès à toutes ses applications informatiques dans un souci d'augmenter la sécurité au niveau de l'authentification des utilisateurs. À cet effet, le service informatique rendra en 2011 toutes ses applications et plateformes compatibles LuxTrust. L'intention est d'introduire la technologie LuxTrust en plusieurs phases. Une première phase consiste dans la mise en œuvre de la certification LuxTrust au niveau des applications web de l'enseignement secondaire. Ont été visés lors de cette première phase environ 5 000 enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique auxquels l'État luxembourgeois a offert un signing stick LuxTrust. La deuxième phase a été initiée au deuxième semestre 2010. À cette occasion, les enseignants de l'enseignement fondamental ont également pu bénéficier d'un certificat LuxTrust gratuit sous forme d'un signing stick.

14. Le service de la reconnaissance des diplômes

Le service a reçu un total de 5 920 demandes de reconnaissance de qualifications scolaires ou professionnelles. Plus d'un quart de ces demandes ont été traitées en adressant aux requérants des compléments d'information ou ont été transmises aux autres autorités compétentes.

En 2010, 4 245 requérants ont obtenu une équivalence ou une assimilation à un diplôme ou une certification luxembourgeois.

Dans le secteur santé, 1 053 reconnaissances d'équivalence ont été prononcées, parmi lesquelles 643 infirmières et infirmiers ainsi que 114 aide-soignant(e)s.

Dans le secteur socio-éducatif, 221 reconnaissances d'équivalence ont été prononcées, parmi lesquelles 194 éducatrices et éducateurs ainsi que 22 auxiliaires de vie.

1 183 requérants ont obtenu une équivalence à un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques (parmi celles-ci ont également été prononcées 68 reconnaissances d'un baccalauréat d'un pays non-signataire des conventions de Paris ou Lisbonne), 372 à un diplôme de technicien et 90 ont obtenu une assimilation à un certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP).

Par ailleurs 1 167 certifications de niveau d'études ont été prononcées à l'intention d'élèves qui ont voulu changer d'orientation scolaire ou intégrer voire réintégrer le système scolaire luxembourgeois.

On constate en 2010 que le nombre de reconnaissances prononcées est resté sensiblement le même que les années précédentes.

ÉQUIVALENCES	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Professions de santé	1 040	1 334	1 142	1 194	1 049	1 053
Professions socio-éducatives	124	185	170	241	217	221
Fin d'études secondaires ou secondaires techniques	743	1 039	1 145	1 203	1 348	1 183
Technicien	50	60	166	143	287	372
CATP	149	365	313	332	208	90
Niveau d'études		983	926	985	1 371	1 167
CEP	-	-	-	-	-	159
TOTAL	2 206	3 966	3 862	4 098	4 480	4 245

15. La scolarisation des enfants de langue étrangère

Depuis 1998, le Service de la scolarisation des enfants étrangers coordonne les mesures favorisant l'intégration scolaire des élèves étrangers et offre, à travers différents projets et services d'aide, un appui aux élèves, aux parents d'élèves de langue étrangère et aux enseignants accueillant ces élèves dans leurs classes.

15.1. Statistiques

Le taux moyen d'enfants de nationalité étrangère inscrits à l'école publique luxembourgeoise est actuellement de 41% et ne cesse de croître (2000-01 : 34,6%, 2003-04 : 36,4%, 2006-07 : 38,6%).

En 2009-2010, les proportions ont été les suivantes :

- Précoce : 45,5 %
- Préscolaire 50 %
- Primaire : 46,1 %
- Secondaire technique 42,5 %
- Secondaire 18,6 %

15.2. Actions prioritaires en 2010

En 2010, la priorité a été donnée aux activités visant le développement du plurilinguisme des élèves et des ressources des enseignants en charge des cours d'accueil.

15.2.1 Publications

Le document pédagogique « Ouverture aux langues à l'école. Vers des compétences plurilingues et pluriculturelles », s'adresse aux enseignants de l'enseignement fondamental et du cycle inférieur de l'enseignement secondaire. Il comporte des réflexions théoriques et didactiques ainsi que de nombreuses propositions d'activités pratiques à réaliser en classe. Le document peut être commandé au Service de la scolarisation des enfants étrangers.

Le recueil d'informations « Accueillir et intégrer. Guide pour enseignants accueillant un enfant nouvellement arrivé au pays » comprend outre les informations, des recommandations et références bibliographiques. Il est distribué sur demande à toute personne en charge d'un cours d'accueil.

15.2.2. Groupes de travail

Les membres délégués de la Commission nationale pour les programmes des classes d'accueil de l'enseignement post-primaire ont constitué des groupes de travail pour élaborer des épreuves communes en français à échelle nationale et un socle de compétences pour l'enseignement des mathématiques.

En collaboration avec l'« Institut für Interkulturelle Kommunikation » à Zurich en Suisse, une méthode d'apprentissage « luxembourgeois langue étrangère » a été élaborée à l'adresse d'adolescents de langue étrangère nouvellement arrivés au Luxembourg. La publication de la méthode est prévue pour avril 2011.

15.2.3. Formation des enseignants

Afin de mieux outiller les enseignants face à l'hétérogénéité grandissante de leurs classes, plusieurs formations ont été mises en place :

- formations sur l'ouverture aux langues, complétant le document « Ouverture aux langues à l'école. Vers des compétences plurilingues et pluriculturelles ». Ces formations ont également visé un renforcement de la collaboration entre enseignants luxembourgeois et enseignants portugais ;
- cycle de formation continue sur l'approche par compétences pour les régents des classes d'accueil ;
- journées de l'accueil pour les instituteurs de l'enseignement fondamental et les titulaires des classes d'accueil de l'enseignement post-primaire à la rentrée scolaire;
- formation à la nouvelle plateforme d'échange pour les 91 instituteurs en charge de cours d'accueil au moyen du portail mySchool !

15.3. Modalités d'accueil des élèves nouvellement arrivés

15.3.1. Effectifs

Le nombre d'élèves nouvellement arrivés reste élevé, même s'il a sensiblement diminué au cours de l'année scolaire 2009-2010. En témoignent les chiffres relatifs aux élèves de 12-18 ans s'étant présentés au cours des quatre dernières années à la Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA) au ministère :

- 15.09.2006 au 14.09.2007 : 462
- 15.09.2007 au 14.09.2008 : 496
- 15.09.2008 au 14.09.2009 : 519
- 15.09.2009 au 14.09.2010 : 489

15.3.2. Public accueilli

Principales nationalités

	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10
portugaise	50,43 %	54,44%	40,66 %	40,90 %
luxembourgeoise	7,79 %	5,24 %	9,25 %	9,41 %
capverdienne	6,71 %	8,67%	8,09 %	7,77 %

Les élèves luxembourgeois sont pour la plupart des élèves décidant de continuer leur scolarité au Luxembourg, après avoir fréquenté une école dans un pays limitrophe (Belgique en général).

En ce qui concerne les élèves accueillis, plusieurs constats s'imposent :

- l'immigration, surtout en provenance du Portugal, continue ;
- la prédominance des élèves lusophones (portugais, capverdiens, brésiliens) entraîne par endroits des classes à concentration élevée d'élèves parlant le portugais entre eux – et donc peut-être moins disposés à apprendre d'autres langues ;
- la majorité des jeunes primo-arrivants scolarisés à l'école publique sont d'origine sociale modeste et les parents ont généralement un niveau scolaire très faible.

15.3.3. Structures

Cours d'accueil à l'École fondamentale

La loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental et le règlement grand-ducal du 16 juin 2009 déterminant le fonctionnement des cours d'accueil et des classes d'accueil pour enfants nouvellement installés au pays ont marqué les modalités d'accueil des élèves étrangers. L'information des enseignants a été considérée comme prioritaire.

Dorénavant, les élèves sont inscrits, sur décision de l'inspecteur d'arrondissement, dans une « classe d'attache » du cycle correspondant à leur âge et à leur préparation antérieure. Les langues de l'école non maîtrisées par l'élève sont apprises en dehors de sa classe d'attache dans le cadre de cours d'accueil.

Accueil et insertion dans l'enseignement post-primaire

La presque totalité des nouveaux arrivants ne maîtrisent aucune des langues scolaires du Luxembourg et ne peuvent donc pas intégrer directement une classe régulière ou une classe francophone. En 2009-2010, 19 classes d'accueil ont été mises en place à leur intention, dont 13 en début d'année et 6 en cours d'année.

Classes d'accueil

Ces classes accueillent l'élève de langue étrangère à tout moment de l'année scolaire en cours. L'élève y apprend le français principalement et est orienté après une année de formation vers une classe d'insertion ou régulière de l'enseignement secondaire technique.

Leur effectif total est passé de 152 en 2004-2005 à 220 en 2009-2010.

La capacité maximale d'une classe d'accueil est de 15 élèves. Il existe des classes d'accueil pour élèves de 12-15 ans et des classes d'accueil pour jeunes adultes de 16-17 ans.

Classes d'insertion

Les classes d'insertion dans le cycle inférieur et le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique offrent un programme scolaire régulier continu, sur trois ans, et un apprentissage intensif du français, ou de l'allemand si la langue française est acquise.

613 en 2004-2005, les élèves concernés étaient 907 à la rentrée 2010-2011.

Nouveauté importante en matière de ressources des enseignants : alors que les classes d'insertion existent depuis 1989, une Commission nationale pour les programmes des classes d'insertion a été constituée en 2010.

Classes à régime linguistique spécifique

Contrairement aux classes d'accueil et aux classes d'insertion du régime préparatoire et du cycle inférieur, les classes à régime linguistique spécifique ne sont pas réservées aux élèves arrivant au pays. À la rentrée scolaire 2010-2011, 535 élèves étaient inscrits dans ces classes.

Elles fonctionnent dans les cycles moyen et supérieur de l'EST. Elles permettent à l'élève qui remplit les conditions d'admission à une certaine formation, à l'exception de celles prévues pour la langue allemande, de s'inscrire dans une telle classe et d'y suivre la formation prévue en langue française. Si la langue allemande est prévue comme branche obligatoire par la grille des horaires, elle est enseignée à un ou à plusieurs niveaux adaptés. Dans ce cas, le niveau en langue allemande est certifié par le complément au diplôme de fin d'études.

Classes ALLET de l'enseignement secondaire

Les classes ALLET (allemand langue étrangère) accueillent à la division inférieure de l'enseignement secondaire des élèves de l'enseignement primaire qui ont de bonnes connaissances en français et en mathématiques, mais quelques déficiences en allemand. Ces classes s'adressent donc particulièrement aux élèves romanophones. L'objectif est de pallier les déficiences en langue allemande afin que les élèves puissent intégrer à partir de la 4e les classes usuelles.

Les classes ALLET sont organisées dans quatre lycées : le Lycée de Garçons à Luxembourg, le Lycée Hubert-Clément à Esch, le Lycée Classique d'Echternach et le Nordstad-Lycée.

En 2003-2004, elles comptaient 60 élèves ; elles en comptent 136 à la rentrée 2010-2011, après un pic à 190 en 2007-2008.

15.4. Mesures de soutien linguistique à l'égard des élèves et familles de langue étrangère

15.4.1. Médiateurs interculturels

Les médiateurs interculturels, à travers un travail de traduction orale ou écrite, ont comme rôle de faciliter la communication entre l'institution scolaire et les familles d'origine étrangère. Ils sont également formés à informer les familles d'origine étrangère sur le système scolaire luxembourgeois.

La demande de médiation interculturelle, en particulier en langue portugaise et serbo-croate, est en forte croissance:

2003-04 : 412 demandes, dont 156 en langue portugaise et 186 en langue serbo-croate
2007-08 : 1 145 demandes, dont 595 en langue portugaise et 403 en langue serbo-croate.
2008-09 : 1 211 demandes, dont 604 en langue portugaise et 414 en langue serbo-croate.
2009-10: 1 634 demandes, dont 894 en langue portugaise et 456 en langue serbo-croate.

À noter que la langue arabe est venue s'ajouter à l'offre existante. Alors que les médiations en langue créole ont diminué, celles en langue chinoise ont augmenté. Le service a dû faire appel à davantage de collaborateurs indépendants, notamment pour les langues arabe, chinoise, polonaise, portugaise et russe. Ils ont suivi une formation de base en 6 modules (système scolaire, communication, médiation interculturelle, travail en réseau).

15.4.2. Information des parents étrangers

- publication de la brochure « Bienvenue à l'école luxembourgeoise » en français, portugais, et anglais, également disponible en allemand et serbo-croate sur le site Internet du ministère ;
- traduction du bilan intermédiaire des cycles 1, 2 et 3 ;
- traduction des principales brochures d'information sur l'école luxembourgeoise ;
- émission ZIGZAG, organisée toutes les deux semaines sur Radio Latina, destinée à informer et à répondre aux questions des parents portugais.

15.4.3. Développement de la langue et de la culture d'origine des élèves de langue portugaise

Les « cours intégrés » **en** langue maternelle existent depuis 1983 dans les classes de l'enseignement fondamental. Ils sont inscrits dans l'horaire scolaire : des matières qui figurent au programme officiel (sciences naturelles, histoire, géographie) sont enseignées en portugais à raison de deux leçons par semaine.

À côté des cours intégrés, il existe également des cours **de** langue portugaise, appelés les « cours parallèles » et organisés en dehors de l'horaire scolaire. Les enseignants sont recrutés et indemnisés par les autorités portugaises.

En 2001-2002, 1 956 élèves suivaient les cours intégrés ; 1 912 les cours parallèles. En 2010-2011, 2 231 suivent les cours intégrés et 1 299 les cours parallèles.

15.5. Éducation interculturelle

En mai 2010, le ministère a signé une convention avec l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI) portant sur le fonctionnement de « ikl-centre de documentation et d'animation interkulturelles », dont l'objet est de promouvoir l'éducation interculturelle dans les écoles situées sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

16. Le collège des inspecteurs

Les inspecteurs de l'enseignement fondamental se sont réunis 16 fois en session plénière, essentiellement pour avoir des échanges en vue d'une harmonisation de leurs actions pédagogique et administrative. De cette manière, les inspecteurs ont contribué au bon fonctionnement des écoles ainsi qu'à la promotion de la réforme de l'enseignement fondamental.

Le collège des inspecteurs a avisé tous les projets de règlements, d'instructions et de circulaires à l'intention du personnel de l'enseignement fondamental, des autorités communales et des parents. Il a pris des initiatives en esquissant des projets innovateurs dans le domaine de la scolarisation des enfants à besoins spécifiques et de la prise en charge des élèves primo-arrivants. Il a entamé des analyses à échelle nationale des conséquences de l'introduction des compétences sur l'organisation de l'enseignement et des outils d'évaluation.

Des membres du collège s'impliquent au sein des groupes de travail portant sur l'organisation scolaire, la formation continue des enseignants, la gestion informatique du personnel, la mise en œuvre de la réforme scolaire, le portfolio, les manuels scolaires et l'accueil des élèves primo-arrivants.

Des représentants du collège des inspecteurs siègent au comité de pilotage de la réforme scolaire auprès du ministère, à la commission scolaire nationale, au Conseil supérieur de l'Éducation nationale, au groupe de pilotage de la formation des instituteurs à l'Université du Luxembourg ainsi qu'à la commission médico-psycho-pédagogique nationale.

Tel que prévu par le programme gouvernemental, le collège des inspecteurs a entamé les travaux concernant la réforme de la gestion et de l'inspection de l'enseignement fondamental.

De manière approfondie, le collège des inspecteurs a délibéré sur les grands sujets pédagogiques suivants :

- enseignement par compétences ;
- évaluation et promotion : bilans intermédiaires et bilan de fin de cycle ;
- fonctionnement des commissions d'inclusion scolaire et des équipes multi-professionnelles ;
- scolarisation des enfants à besoins spécifiques ou souffrant d'un trouble de comportement ;
- scolarisation des enfants étrangers ;
- orientation des élèves à la fin du cycle 4.2;
- Office national de l'enfance ;
- performance des élèves en lecture ;
- révision du plan d'études ;
- formation initiale des instituteurs ;
- plan de réussite scolaire ;
- actions des instituteurs-ressources .

Dans le domaine administratif, les inspecteurs ont contribué à résoudre des problèmes concernant :

- l'affectation du personnel enseignant ;
- la tâche des enseignants et les prestations supplémentaires ;
- l'initiation professionnelle du personnel socio-éducatif ;
- le fonctionnement des bureaux régionaux ;
- la gestion des remplacements .

Le collège des inspecteurs a organisé ou contribué à l'organisation de nombreuses manifestations :

- rencontres entre la ministre et les présidents des comités d'école ;
- rencontres entre la ministre et les secrétaires des commissions d'inclusion scolaires (CIS) ;
- présentations des outils d'évaluation .

De manière collective, les inspecteurs de l'enseignement fondamental ont profité de mesures de formation dans les domaines :

- de l'évaluation pédagogique ;
- de la réorganisation de l'inspection ;
- du plan de réussite scolaire ;
- du statut général du fonctionnaire .

17. Les collèges des directeurs de l'ES / EST

17.1. Le collège des directeurs de l'enseignement secondaire

En tant qu'organe consultatif, le collège des directeurs de l'enseignement secondaire a constitué des groupes de travail organisés conjointement avec le collège des directeurs de l'enseignement secondaire technique pour émettre des avis sur des projets de textes dont les deux collèges ont été saisis, à savoir :

- l'avant-projet de règlement grand-ducal concernant la formation théorique et pratique ainsi que la période probatoire des enseignants de l'enseignement post-primaire ;
- une recommandation du Médiateur relative à la transmission d'une copie d'une épreuve d'examen à un élève.

En tant qu'organe de réflexion, le collège a pris l'initiative de propositions concrètes concernant entre autres :

- les rythmes scolaires : trimestres ou semestres ?
- l'évaluation des travaux de vacances.

À l'occasion de ses séances plénières, le collège a délibéré sur les thèmes suivants :

- la réforme des classes supérieures de l'enseignement secondaire ;
- la réforme des classes inférieures de l'enseignement secondaire ;
- les résultats de l'Oxford Online Placement Test ;
- le projet de loi portant fixation des conditions d'engagement et de travail des chargés d'éducation et portant création d'une réserve nationale de chargés d'enseignement ;
- le fonctionnement des restaurants scolaires et les relations entre les lycées et le service Restopolis ;
- l'autonomie des établissements scolaires en matière administrative et pédagogique ;
- la gestion séparée des lycées, en particulier la dotation financière ainsi que l'organisation des travaux d'entretien et de rénovation en concertation avec l'Administration des bâtiments publics ;
- l'organisation scolaire, en particulier le calcul et la gestion du contingent, l'affectation des enseignants.

Outre les rencontres entre le bureau du collège et la ministre, le collège ES a rencontré le Recteur Alain Bouvier, membre du Haut Conseil de l'Éducation en France et les responsables de l'Université du Luxembourg (formation pédagogique des enseignants, orientation des élèves vers le milieu universitaire).

17.2. Le collège des directeurs de l'enseignement secondaire technique

Dans le cadre de ses missions légales et réglementaires le collège des directeurs de l'enseignement secondaire technique a, en tant qu'organe consultatif, élaboré en 2010 des avis sur :

- les 3 projets de règlements grand-ducaux en matière d'exécution de la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle, projets portant sur les modalités d'organisation du régime de la formation du technicien et du régime professionnel en général et sur l'apprentissage transfrontalier, les conditions d'attribution des certificats et diplômes, les modules préparatoires et sur les projets intégrés en particulier ;
- l'avant-projet de règlement grand-ducal concernant la formation théorique et pratique ainsi que la période probatoire des enseignants de l'enseignement post-primaire, avis élaboré par un groupe de travail commun comprenant des représentants des collèges ES et EST ;

- le projet de règlement grand-ducal déterminant les conditions d'admission au stage, les modalités du stage ainsi que les conditions de nomination des éducateurs et éducateurs gradués intervenant dans l'enseignement fondamental ou affectés aux lycées, au Centre de psychologie et d'orientation scolaires, à l'École de la 2e Chance et au Centre national de formation professionnelle continue ;
- l'instruction ministérielle concernant l'utilisation de la langue véhiculaire dans l'enseignement secondaire et secondaire technique.

En outre, en tant qu'organe de réflexion, il a travaillé sur les thèmes suivants et formulé, pour certains, des propositions et suggestions, notamment sur :

- les rythmes scolaires ;
- la prévention de l'exclusion scolaire d´élèves ayant des difficultés d´apprentissage ou de comportement graves ;
- la structure future de l'EST dans le cadre des réformes des classes inférieures et des classes supérieures ;
- les dotations budgétaires des lycées et les relations relatives au fonctionnement des lycées ;
- la répartition des postes vacants d'enseignants ;
- le développement du fichier élèves et l'introduction future d'un journal de classe électronique ;
- la sécurité dans les lycées ;
- les travaux de rénovation des lycées et les relations de travail avec l'Administration des bâtiments publics.

En coopération avec l'Institut de formation continue du SCRIPT, des formations spécifiques ont été proposées :

- aux enseignants intéressés par une fonction de direction ;
- aux directeurs et directrices nouvellement entrés en fonction ;
- aux directrices et directeurs expérimentés.

Il est à souligner qu'une journée de formation au sujet des « Incidents critiques en contexte de développement scolaire » a été organisée en coopération avec l'Association des directeurs et des directeurs adjoints de l'enseignement post-primaire luxembourgeois (ADEPPL) à l'intention des membres des directions de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique.

18. L'apprentissage tout au long de la vie

18.1. Le Service de la formation des adultes (SFA)

Le SFA a une double mission : d'une part, en coopération directe avec les établissements scolaires de l'enseignement post-primaire, il est organisateur de cours de deuxième voie de qualification ainsi que de cours d'intérêt général et de promotion sociale, et d'autre part il est coordonnateur des cours organisés, de façon décentralisée, par des organisateurs locaux, à savoir les administrations communales et les associations sans but lucratif.

Pour répondre à la demande croissante de la population, le nombre de cours organisés par le SFA, ou en collaboration avec lui, a continué à augmenter en 2010.

La brochure d'information intitulée « Cours pour adultes 2009-2010 » a été tirée à 10 000 exemplaires. Ce document regroupant tous les cours organisés à l'intention des adultes a été distribué dans toutes les communes du pays ainsi que dans les établissements où ont lieu des formations pour adultes. La brochure peut être consultée sur Internet(www.men.public.lu; www.lifelong-learning.lu)

Le nombre d'inscriptions aux différents cours organisés par le SFA est de 15 748 ce qui fait une augmentation de 3,84 % par rapport à l'année précédente.

Le SFA occupait en 2009-2010 332 personnes, toutes catégories confondues. Ce chiffre s'élevait à 251 en 2004-2005. **À** noter que le personnel administratif est resté stable au fil des années (4).

18.1.1. Instruction civique

Dans le cadre de la loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise, le SFA est chargé de l'organisation des cours d'instruction civique à suivre pour être admis à la naturalisation.

Pendant l'année scolaire 2009-2010, les cours ont été organisés aux Lycée Hubert Clément Esch/Alzette (LHCE), Athénée de Luxembourg (AL) et Lycée classique de Diekirch (LCD).

En 2009-2010, 18 enseignants ont dispensé ces cours et 881 certificats ont été délivrés.

18.1.2. 2e voie de qualification

Aux personnes qui souhaitent compléter leur formation initiale, le système éducatif luxembourgeois propose des cours préparant aux mêmes diplômes et certificats que ceux délivrés dans l'enseignement régulier.

L'organisation des cours de l'enseignement secondaire se fait par modules soit en cours du soir (29 apprenants en 2009-2010), soit en formation eBac (114 candidats inscrits), soit en auto-formation. Les cours de l'enseignement secondaire technique continuent à remporter un franc succès. En 2009-2010, 480 apprenants se sont inscrits à un cours de l'EST.

Pour les apprenants ayant suivi une classe de 13e du régime technique en éducation des adultes, l'examen est réparti sur deux années scolaires et comprend pour chaque candidat une première et une deuxième partie. En 2009-2010, 6 apprenants ont été admis en 2e partie et 5 apprenants ont décroché le diplôme de fin d'études secondaires techniques.

18.1.3. Alphabétisation

Une des missions du SFA est d'assurer l'instruction de base en littératie des adultes résidant au Luxembourg qui en expriment le désir. En 2009-2010, 95 adultes se sont inscrits à ces cours.

18.1.4. IDV – Institut pour déficients visuels

Dans le cadre de l'éducation différenciée, le SFA organise depuis 2002-2003 des cours pour personnes aveugles et malvoyantes. En 2009-2010, 184 personnes en ont bénéficié.

18.1.5. Cours d'intérêt général et de promotion sociale

- Dans les lycées : 359 cours (langues hors INL, beaux-arts, cours ménagers, …), 4 930 apprenants (dont 66% de femmes)
- Dans les communes et associations: 768 cours (dactylo, comptabilité, informatique, langues,…), 1 777 apprenants (dont 67% de femmes)

18.1.6. La coopération transfrontalière et internationale

Avec 459 inscriptions pour l'année scolaire 2009-2010, les cours de langue luxembourgeoise organisés par le SFA à l'intention des frontaliers poursuivant une activité professionnelle au Luxembourg continuent à connaître un franc succès. Ils ont lieu dans 9 administrations communales lorraines (Audun-le-Tiche, Florange, Hayange, Hettange-Grande, Sierck-les-Bains, Volmerange-les-Mines, Thionville-Volkrange, Roussy-le-Village) et dans les centres de formation pour adultes en Rhénanie-Palatinat et en Sarre.

18.1.7. Formation la plus demandée : langue luxembourgeoise

Les cours les plus demandés continuent à être les cours de langues, notamment de luxembourgeois, suivis des cours d'initiation aux technologies de l'information et de la communication.

Évolution des inscriptions aux cours de langues (sans INL):

Pour l'année scolaire 2009/2010 le nombre d'inscriptions aux cours de langues s'élève à 9 291 (dont 6 063 femmes). 4 280 ont suivi des cours de luxembourgeois, soit dans une association, une commune, un lycée ou en Grande Région. Presque un quart de ces apprenants sont des Français, presque 20% des Portugais.

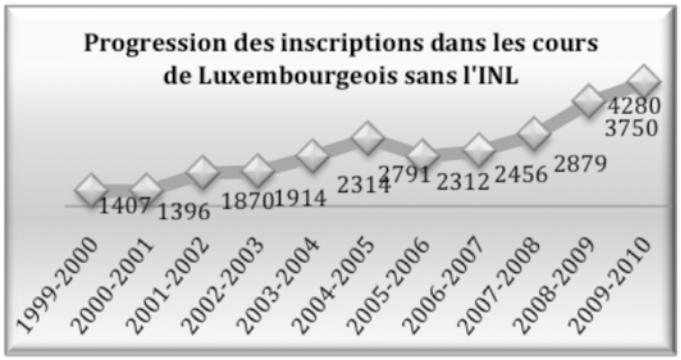

18.2. Les cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP)

En 2010-2011, les inscriptions s'élèvent à 360 (373 en 2008-2009, 414 en 2009-2010). Depuis 2009-2010, deux nouveaux lycées offrent des cours d'orientation et d'initiation professionnelles : le Lycée Nic-Biever et le Lycée Technique d'Ettelbruck, rejoints par le Lycée du Nord en 2010-2011 (soit au total 11 établissements dont les CNFPC).

L'un des principaux objectifs des COIP est l'orientation des élèves vers la formation professionnelle de base qui mène au Certificat de capacité professionnelle (CCP). Néanmoins, la composition de la population est très hétérogène: jeunes redoublant la classe COIP, élèves provenant des classes de 8e et de 9e modulaire du régime préparatoire, de 9e pratique, polyvalente et technique du cycle inférieur de l'EST, jeunes à besoins spécifiques.

Les COIP comprennent des cours d'enseignement général, d'enseignement pratique, des projets culturels et des stages longs et/ou hebdomadaires en entreprise. L'enseignement général ainsi que l'éducation technologique et les branches d'expression sont dispensés par thèmes interdisciplinaires.

La grille des horaires 2009-2010 a augmenté la durée minimale des stages en entreprise à 30 jours. En fait, ces stages se sont avérés comme un outil pédagogique très performant qui facilite le passage de l'école à la vie active. Le suivi des jeunes est assuré par l'Action locale pour jeunes (ALJ).

L'évaluation du fonctionnement des cours sera présentée en septembre 2011.

19. Les infrastructures scolaires

Le 3 mai 2010, le Lycée du Nord a été inauguré.

Le bâtiment du Lycée technique Mathias-Adam, annexe Jenker à Differdange (capacité d'accueil de 400 élèves), transformé et agrandi, a été mis en service en septembre 2010. Toutes les salles de classe normales et spéciales de ce lycée sont équipées de tableaux interactifs. L'utilisation de ces tableaux fait l'objet d'un projet pédagogique dont le suivi est assuré par le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) du ministère.

Le nouveau bâtiment abritant le Lycée technique Lallange (capacité d'accueil de 1 500 élèves) a été mis en service en septembre 2010. L'inauguration a eu lieu le 1er octobre 2010.

En ce qui concerne la planification du Lycée à Differdange, le Comité d'acquisition a été chargé des procédures nécessaires en vue de l'appropriation des terrains.

Concernant le Lycée Mondorf, le terrain projeté pour l'implantation est en cours d'analyse auprès de l'office national du remembrement, alors que le Comité d'acquisition a été chargé du dossier fin 2009.

Enfin, pour le lycée à Clervaux, les études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire sont en cours. Comme les terrains appartenant à l'État se situent dans une zone inondable à risque moyen, des études hydrauliques ont été lancées sur demande de l'Administration de la gestion de l'eau. Les travaux de démolition du hall de CTI Systems ont commencé en juin 2010.

Le 21 mai 2010, la ferme pédagogique et expérimentale en grandes cultures du Lycée technique agricole, annexe Bettendorf, a été inaugurée.

Pour remédier aux manques de capacités actuelles du Nordstadlycée, l'État a loué des infrastructures auprès de la Ville de Diekirch, dans l'attente de la construction d'un nouveau bâtiment pour ce lycée.

20. La restauration scolaire

20.1. Restopolis « Gesond Iessen an der Schoul »

Restopolis, le service de la restauration scolaire du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle est le garant d'une alimentation saine et équilibrée dans tous les restaurants scolaires des lycées du Luxembourg. À partir de la rentrée 2010, les restaurants scolaires ont pris un nouvel engagement et favorisent les produits étiquetés sans OGM.

En 2010, Restopolis a pu réaliser une augmentation considérable du nombre de menus vendus, qui se situe à 12% par rapport à 2009.

Cette croissance peut être expliquée par le fait que Restopolis a réussi à mieux répondre aux exigences des convives en ce qui concerne la saveur des plats servis tout en respectant l'équilibre alimentaire. Restopolis se propose pour 2011 de rester à l'écoute des demandes des convives.

20.2. Les engagements de Restopolis

- Fournir une alimentation saine et équilibrée;
- Contribuer au développement durable;
- Proposer des produits du terroir;
- Recourir aux produits issus de l'agriculture biologique;
- Soutenir le commerce équitable;
- Favoriser les produits étiquetés sans OGM.

20.3. Les semaines / journées thématiques

En proposant des actions thématiques, Restopolis s'engage sur le volet pédagogique tout en améliorant la convivialité et l'attractivité des restaurants scolaires.

- Semaine thématique « Fruit for School », 25-29 janvier 2010 www.fruit4school.lu
- « Les restaurants scolaires favorisent les produits sans OGM », 11-15 octobre 2010.

20.4. Les formations continues

Les formations comprennent toujours une partie théorique et une partie pratique. En 2010, Restopolis a organisé pour les chefs de cuisine une formation continue pour les thèmes suivants :

- Notre défi : satisfaire le client
- Comment minimiser les déchets organiques et non-organiques ?
- Comment maîtriser les dépenses ?
- Cours élémentaire de secourisme

20.5. Site internet www.restopolis.lu

Le site internet www.restopolis.lu constitue la plate-forme de communication de Restopolis. Le site annonce les événements à venir, le lancement de nouveaux produits, les semaines thématiques et permet aux convives de participer aux concours organisés dans le cadre de celles-ci.

Il est également possible de consulter les menus de tous les restaurants scolaires à l'avance.

Les convives respectivement leurs parents ont la possibilité d'alimenter leur compte par carte de crédit (Visa ou Mastercard) sur le site.

Par la mise à disposition d'une adresse email contact@restopolis.lu. Restopolis incite toute personne intéressée à communiquer avec Restopolis et à faire part de ses suggestions.

20.6. Restopolis en chiffres

Évolution du nombre annuel de menus vendus

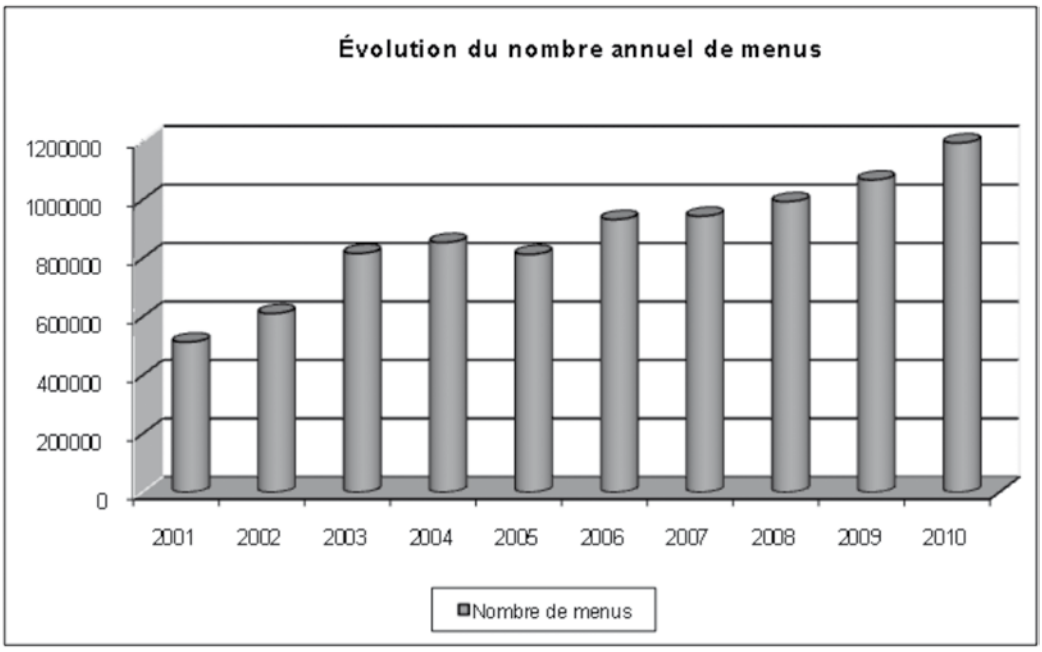

Budget

Dépenses	10 971 877
Recettes	7 027 362
Dotation	3 874 479

Personnel

Régie directe	133
Régie privée	172
Personnel administratif	7

21. La gestion des ressources humaines

21.1. L'enseignement fondamental

La commission permanente d'experts, chargée de procéder aux études nécessaires à la planification des besoins en personnel enseignant et éducatif, a remis en avril 2010 son rapport général comportant notamment une évaluation des besoins en personnel prévisibles de 2010-2011 à 2014-2015.

Le nombre des admissions au concours d'instituteur organisé en 2010, a été fixé à 250. 241 candidats ont effectivement pu être admis à la fonction.

21.2. L'enseignement post-primaire

21.2.1. La planification des besoins en personnel enseignant

Sur base du rapport de planification élaboré par la commission permanente d'experts, le Gouvernement en conseil du 24 septembre 2010 a déterminé le programme de recrutement suivant :

2010-2011	230 postes
2011-2012	250 postes
2012-2013	260 postes
2013-2014	270 postes
2014-2015	280 postes

La comparaison des estimations calculées (besoins en postes plein temps) pendant les dernières années s'établit comme suit :

Bilan	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	**2014/15**
2007	262	237	240	231	213	-	-	-
2008	-	301	325	301	283	260	-	-
2009	-	-	370	392	380	362	307	-
2010	-	-	-	365	337	372	407	422

21.2.2. Le recrutement des enseignants de l'enseignement post-primaire

Le règlement grand-ducal du 3 août 2010 modifie le concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement post-primaire. Ainsi, depuis septembre 2010, deux membres au lieu de trois assistent aux épreuves orales des épreuves préliminaires, trois membres au lieu de cinq assistent aux épreuves orales des épreuves de classement.

Le détenteur d'un certificat luxembourgeois de fin d'études secondaires, secondaires techniques ou de technicien est dispensé de l'épreuve préliminaire de luxembourgeois. Le candidat ayant une deuxième spécialité est dispensé des épreuves préliminaires dans cette spécialité s'il est détenteur d'un diplôme d'enseignement supérieur certifiant qu'il a fait des études dans cette deuxième spécialité et jugées suffisantes par le ministre, sur avis d'une commission consultative.

496 candidats se sont inscrits à la première session de l'année scolaire 2009 - 2010 ; 385 candidats étaient admissibles aux épreuves de classement. Parmi ces candidats, 101 ont abandonné avant les épreuves ou au cours de celles-ci, 126 ont échoué aux épreuves et 26 ont réussi sans pour autant être classés en rang utile. 130 candidats ont été recrutés. Le plan de recrutement prévoyait de recruter au total 191 candidats.

Lors de la session complémentaire de 2009 - 2010, 172 candidats étaient inscrits et 138 étaient admissibles aux épreuves de classement. 91 candidats ont échoué aux épreuves, 11 ont réussi les épreuves sans se classer en rang utile et 36 candidats ont été recrutés pour 60 postes vacants.

Jusqu'à présent, deux sessions du concours étaient organisées au cours d'une année scolaire : une session principale au cours du premier trimestre de l'année scolaire et une session complémentaire au cours du deuxième trimestre. À partir de l'année scolaire 2011-2012, une seule session du concours sera organisée : elle aura lieu au cours du deuxième trimestre de l'année scolaire.

	2005/2006	**2006/2007**	**2007/2008**	**2008/2009**	**2009/2010**	**2010/2011***
Candidats inscrits	559	651	565	548	496	535
Plan de recrutement	161	166	175	179	191	218
Candidats admis au stage pédagogique	148	154	162	154	165	142
Postes non occupés	**13**	**12**	**13**	**25**	**26**	**76****

* *session d'automne 2010*

** *postes disponibles pour la session du concours à organiser au printemps 2011*

L'organisation actuelle du recrutement n'étant pas satisfaisante, une réflexion est engagée en vue d'élaborer une nouvelle procédure de recrutement dont les modalités seront présentées en 2011.

21.2.3. L'information des candidats pour une carrière dans l'enseignement

Pour mieux informer à la fois les étudiants et les jeunes diplômés se trouvant à l'orée d'un choix professionnel, le ministère continue de collaborer avec le Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur (CEDIES) et de participer régulièrement, en tant qu'employeur, à la Foire de l'Étudiant.

Par ailleurs, les efforts pour améliorer le recrutement de personnel breveté pour le régime préparatoire se poursuivent, notamment en accueillant de nombreux étudiants en formation à l'Université du Luxembourg pour des stages dans les classes du régime préparatoire.

21.3. Les chiffres du personnel au 15.09.2010

L'inspectorat de l'enseignement fondamental

	M	F	Total
Inspecteur général	0	1	1
Inspecteurs chargés d'un arrondissement	12	5	17
Candidats – inspecteurs	1	1	2
Inspecteurs détachés à d'autres administrations	5	0	5
Éducateurs gradués affectés aux bureaux régionaux de l'inspectorat	2	12	14
Personnel administratif des bureaux de l'inspectorat	4	15	19
Total	24	34	58

Le personnel enseignant de l'enseignement fondamental

	Cycle 1		Cycles 2 - 4		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F
Enseignants brevetés	23	1 100	887	2 123	910	3 223
Réserve de suppléants : chargés de cours CDI	0	103	73	491	73	594
Réserve de suppléants : chargés de cours CDD	3	60	28	73	31	133
Éducateurs- fonctionnaires ou employés de l'État engagés comme 2e intervenant	4	61	-	-	4	61
Enseignants de religion rémunérés par l'État pour le compte de l'Archevêché	-	-	25	226	25	226
Total M/F	30	1 324	1 013	2 913	1 043	4 237
Grand total	1 354		3 926		5 280	

Parmi les enseignants brevetés figurent les 241 nouvelles institutrices et nouveaux instituteurs qui ont commencé leur service à la rentrée 2010, à savoir :

	Cycle 1		Cycles 2 - 4		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F
Nouveaux engagements	3	64	41	133	44	197

La part des agents féminins dans l'éducation fondamentale est de 80,24 % de l'effectif total.

Les remplaçants de l'enseignement fondamental

L'article 27 de la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental dispose que « à défaut de disponibilité de membres de la réserve de suppléants, l'État peut procéder au remplacement d'un instituteur par un détenteur de l'attestation habilitant à faire des remplacements délivrée par le Collège des inspecteurs de l'enseignement fondamental, engagé sous le régime de l'employé de l'État. »

Depuis la rentrée scolaire 2009/2010, de nombreuses personnes supplémentaires susceptibles d'intervenir comme remplaçants ont été formées et se sont vues délivrer l'attestation les habilitant à faire des remplacements.

Il faut cependant relever que malgré un pool de plusieurs centaines de remplaçants potentiels et la mise en place d'un outil informatique de gestion des remplacements plus performant, des difficultés persistent pour assurer le remplacement individuel de chaque enseignant empêché temporairement d'assurer son service.

Le personnel de l'enseignement post-primaire

Statut	**Année scolaire 2009-2010**		
	Total	M	F
Membres des directions	86	64	22
Sous-total - directions	86	64	22
Enseignants - titulaires	2 181	1 189	992
Candidats - enseignants	482	218	264
Stagiaires - enseignants	351	160	191
Retraités réintégrés/maintenus en service	24	15	9
Sous-total – enseignants brevetés	**3 038**	**1 582**	**1 456**
Réserve nationale de chargés d'enseignement des lycées et lycées techniques	600	275	325
Chargés d'éducation à durée déterminée (CDD)	265	112	153
Experts-vacataires	27	17	10
Sous-total – enseignants non brevetés	**892**	**404**	**488**
Services de psychologie et d'orientation scolaires	127	21	106
Fonctionnaires des carrières administratives et techniques	229	204	25
Rédacteurs détachés de l'administration gouvernementale	24	10	14
Employés administratifs et techniques	117	26	91
Ouvriers à tâche complète ou partielle	436	61	375
Sous-total – personnel d'encadrement	**933**	**322**	**611**
TOTAL	**4 949**	**2 372**	**2 577**

On peut constater que, tous statuts confondus, le nombre des agents féminins dépasse désormais la moitié de l'effectif total (52,07%). Parmi les enseignants « brevetés », le pourcentage des agents féminins est de 47,92%, alors que pour les chargés de cours et chargés d'éducation, il est de 54,70%.

Le personnel de l'éducation différenciée et du Centre de logopédie

	EDIFF		LOGO	
	M	**F**	**M**	**F**
Direction	1	1	1	0
Éducateurs gradués	11,5	67,5	0	6,5
Éducateurs	7	49	0	3
Éducateurs-instructeurs	12	5,5	0	0
Instituteurs	10	14,5	1	17
Instituteurs d'enseignement logopédique	0	0	2	2
Instructeurs de natation	1	1	1	0
Pédagogues	3	11,5	0	0
Professeurs d'enseignement logopédique	0	0	3	29
Professions de santé	3	41	0	0
Psychologues	12	16,5	0	3
Chargés de cours	0	7,5	1	5,5
Personnel administratif	7	4,5	0	4
Personnel technique	2	18	9	14
	69,5	**237,5**	**18**	**84**
Total M + F	**307**		**102**	

22. Les coûts et financements du système scolaire luxembourgeois

Analyse de l'année budgétaire 2008

1. Répartition des dépenses par financeur et par ordre d'enseignement

Ordre d'enseignement / Financeur	Éducation préscolaire Enseignement primaire	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle	273 714 563 €	144 723 686 €	311 906 475 €	*730 344 724 €*
Communes	236 871 851 €			*236 871 851 €*
Administration des Bâtiments publics	92 602 €	24 161 012 €	92 161 620 €	*116 415 234 €*
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	25 312 853 €	9 449 117 €	18 681 482 €	*53 443 452 €*
Ministère de la Famille	27 467 210 €	3 054 299 €	5 403 419 €	*35 924 928 €*
Ministère de l'Intérieur	33 853 145 €			*33 853 145 €*
Ministère des Transports		8 187 366 €	14 485 072 €	*22 672 438 €*
Ministère de la Santé	137 252 €	34 653 €	61 308 €	*233 213 €*
Total	*597 449 477 €*	*189 610 132 €*	*442 699 375 €*	*1 229 758 985 €*

2. Répartition des dépenses par affectation et par ordre d'enseignement

Ordre d'enseignement / Financeur	Éducation préscolaire Enseignement primaire	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
Rémunération du personnel enseignant	420 407 790 €	116 401 216 €	256 097 718 €	792 906 723 €
Rémunération du personnel non-enseignant	27 264 433 €	24 750 176 €	44 823 412 €	96 838 021 €
Autres dépenses courantes	37 842 765 €	23 983 289 €	49 140 219 €	110 966 272 €
Dépenses en capital	111 934 490 €	24 475 451 €	92 638 027 €	229 047 969 €
Total	597 449 477 €	189 610 132 €	442 699 375 €	1 229 758 985 €

Le budget du ministère, par catégories de dépenses

Catégorie	Budget 2009	Part en % du total MENFP	Budget 2010	Part en % du total MENFP	Budget 2011	Part en % du total MENFP
Dépenses courantes						
Traitements des fonctionnaires	601 940 088	62,48	743 287 870	65,81	758 421 913	64,65
Indemnités des employés	98 856 511	10,26	140 482 790	12,44	156 598 815	13,35
Salaires des ouvriers	20 974 943	2,18	22 154 603	1,96	22 613 352	1,93
Participation à des dépenses de personnel ne relevant pas de l'État	5 807 239	0,60	85 100	0,01	103 100	0,01
Indemnités d'habillement	126 812	0,01	133 379	0,01	142 430	0,01
Indemnités pour services extraordinaires	22 792 004	2,37	29 717 595	2,63	33 731 068	2,88
Indemnités pour services de tiers	13 716 481	1,42	12 939 310	1,15	13 108 515	1,12
Frais de route et de séjour	631 828	0,07	531 815	0,05	521 773	0,04
Frais d'exploitation courants	21 566 929	2,24	19 084 232	1,69	19 226 684	1,64
Location de terrains	0	0,00	10 242	0,00	14 466	0,00
Transferts aux entreprises	21 169 240	2,20	28 538 644	2,53	26 508 624	2,26
Subventions à des organismes privés	3 926 518	0,41	3 689 918	0,33	3 666 916	0,31
Subventions à des particuliers	4 141 500	0,43	4 259 254	0,38	4 101 000	0,35
Cotisations internationales	375 183	0,04	431 745	0,04	475 890	0,04
Dotations aux services de l'État à gestion séparée et aux Chambres professionnelles	32 706 870	3,40	37 968 703	3,36	37 138 965	3,17
Remboursements aux communes	35 370 680	3,67	4 196 460	0,37	6 527 492	0,56
Transferts aux écoles privées	61 709 957	6,41	67 421 289	5,97	68 009 886	5,80
Total dépenses courantes	945 812 783	98,18	1 114 932 949	98,71	1 150 910 889	98,10
Dépenses en capital						
Dotations aux services de l'État à gestion séparée	1 215 000	0,13	760 000	0,07	797 000	0,07
Transferts de capitaux à l'étranger	5 200 130	0,54	5 000 000	0,44	2 769 000	0,24
Transferts de capitaux aux écoles privées	6 000 000	0,62	7 000 000	0,62	17 000 000	1,45
Acquisitions de biens meubles durables et de biens incorporels	5 132 700	0,53	1 754 100	0,16	1 721 100	0,15
Total dépenses en capital	17 547 830	1,82	14 514 100	1,29	22 287 100	1,90
Total des dépenses du département	963 360 613	100,00	1 129 447 049	100,00	1 173 197 989	100,00

Le budget du mnistère dans le contexte du budget de l'État

	Budget 2009	Budget 2010	Budget 2011
Budget de l'État.- chapitre III *Dépenses courantes*	8 327 136 341	8 850 914 097	9 377 446 168
Budget de l'État.- chapitre IV *Dépenses en capital*	936 640 152	942 910 386	932 789 939
Total général du budget des dépenses de l'État	9 263 776 493	9 793 824 483	10 310 236 107
Total des dépenses du département	963 360 613	1 129 447 049	1 173 197 989
Part du budget du département dans le budget de l'État, en %	**10,40**	**11,53**	**11,38**

23. L'action européenne et les relations internationales

23.1. Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Les objectifs de cette année étaient de renforcer la prise de conscience du public et de renouveler l'engagement politique de l'Union européenne et de ses États membres dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le ministère a organisé du 24 au 26 mars 2010, des journées de rencontre pour jeunes lycéens et lycéennes de la Grande Région. Pendant trois jours 85 adolescents ont réfléchi ensemble à la question : « Pauvreté et exclusion sociale : sommes-nous concernés ? »

Le ministère a également lancé un concours « Projet d'école contre l'exclusion » afin de favoriser la participation des acteurs de l'enseignement secondaire technique à cette année européenne. 12 projets ont été soumis et le premier prix a été attribué au projet "Cooltour", ayant pour but d'initier et de sensibiliser les jeunes du régime préparatoire du Lycée technique de Bonnevoie à la culture.

23.2. La préparation du Conseil européen

La présidence espagnole a coïncidé avec le début d'une nouvelle phase de l'UE : renouvellement du Parlement et de la Commission ; un nouveau traité, entré en vigueur le 1er décembre 2009.

À cet égard, l'Espagne, la Belgique et la Hongrie ont mis sur pied, conformément aux nouvelles règles en vigueur dans l'UE, un programme de travail pour la période de 18 mois durant laquelle ils occuperont successivement la Présidence. Cette nouvelle procédure a pour but d'apporter une continuité aux initiatives et aux travaux de l'UE. Le programme de travail des Présidences espagnole, belge et hongroise couvrira une période comprise entre janvier 2010 et juin 2011.

L'Espagne s'est consacrée pendant le premier semestre au renforcement de la dimension sociale de l'éducation, aux compétences clés développant de nouvelles compétences pour de nouveaux emplois ainsi qu'à l'internationalisation et la modernisation de l'enseignement supérieur.

Le 15 février 2010, le Conseil éducation, réuni à Bruxelles, a adopté le rapport conjoint 2010 sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme « Éducation et formation 2010 » pendant la période 2007-2009 (http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/10/st05/st05394.fr10.pdf). D'une manière générale, ce rapport fait état d'une amélioration des résultats en matière d'éducation dans toute l'Europe, les politiques menées au niveau de l'UE contribuant à encourager les réformes au niveau national. Dans le même temps, d'importants défis restent à relever, en ce qui concerne notamment la maîtrise de la lecture et de l'écriture.

Une réunion informelle des ministres européens de l'Éducation sur le rôle de l'éducation dans la stratégie « Europe 2020 » ainsi que sur la nouvelle génération de programmes européens d'éducation à la lumière de la Stratégie Europe 2020 a eu lieu les 13 et 14 avril à Madrid.

Le 11 mai 2010, le Conseil éducation, réuni à Bruxelles a adopté 3 conclusions :

- sur la dimension sociale de l'éducation et de la formation,
- sur les compétences au service de l'éducation et de la formation tout au long de la vie,
- sur l'internationalisation de l'enseignement supérieur.

Pour préparer ces réunions, le Comité de l'Éducation s'est réuni sept fois pendant le premier semestre 2010.

La Belgique a marqué le début de sa présidence, dans le domaine de l'éducation, par un séminaire ministériel, le 9 juillet 2010, sur l'abandon scolaire et la maîtrise des compétences de base.

Lors de la réunion formelle du Conseil éducation à Bruxelles, le 19 novembre, les ministres ont entre autres adopté des conclusions sur les priorités de la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels pour 2011-2020, l'initiative « Jeunesse en Mouvement » et l'éducation au développement durable.

Le 7 décembre 2010, les ministres de l'Éducation de 33 pays européens (les 27 membres de l'Union

européenne plus la Croatie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Turquie) ainsi que les représentants des partenaires sociaux et de la Commission européenne ont adopté le Communiqué de Bruges. Il constitue la dernière actualisation du processus de Copenhague sur la coopération européenne dans l'enseignement et la formation professionnels. Il présente un ensemble d'objectifs et de mesures destinés à améliorer la qualité de la formation professionnelle en Europe en rendant celle-ci plus accessible et mieux adaptée aux besoins du marché du travail.

Le Comité de l'Éducation s'est réuni sept fois pendant le deuxième semestre 2010, pour préparer le Conseil éducation.

23.3. Initiative « Retour à l'école »

Le 28 octobre, des fonctionnaires luxembourgeois des institutions européennes sont retournés dans leur lycée dans le cadre du programme de l'Union européenne « Retour à l'école ». Ce projet propose aux membres du personnel des institutions européennes de s'inviter dans un lycée – de préférence celui de leurs études. Viviane Reding, Vice-Présidente de la Commission européenne, Charles Goerens, membre du Parlement européen et d'autres représentants luxembourgeois ont ainsi pu dialoguer avec les élèves sur les politiques, les succès et les enjeux de l'UE.

23.4. L'unité nationale « Eurydice »

En 2010, le réseau d'information sur l'éducation en Europe « Eurydice » a finalisé les publications suivantes :

- De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois ;
- Initiatives politiques dans le domaine de l'éducation : bref aperçu de la situation actuelle en Europe ;
- Différences entre les genres en matière de réussite scolaire : étude sur les mesures prises et la situation actuelle en Europe ;
- Focus sur l'enseignement supérieur en Europe 2010: L'impact du processus de Bologne ;
- Education on Online Safety in Schools in Europe.

23.5. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Le Comité des politiques éducatives s'est réuni à deux reprises à Paris les 13-14 avril et 18-19 novembre.

Au centre des débats de la réunion d'avril furent l'adoption du « Projet de Programme de Travail et de Budget pour 2011-2012 » et la préparation de la réunion du Comité au niveau ministériel des 4-5 novembre.

Le « Projet de Programme de Travail et de Budget pour 2011-12 » porte sur:

- les indicateurs du système éducatif (INES)
- l'amélioration de la qualité des enseignants et de l'enseignement
- l'élaboration de cadres pour l'évaluation des systèmes éducatifs
- l'éducation précoce
- l'information sur les structures, les politiques et les pratiques des systèmes éducatifs
- les niveaux internationaux des études et des formations
- l'éducation et la formation professionnelle.

Au cas où des contributions supplémentaires seraient versées par les États membres, pourraient également être intégrées au programme :

- l'éducation des enfants à besoins spécifiques
- le réseau INES portant sur le développement des données sur le marché du travail et les résultats sociaux de l'éducation.

Une réunion de lancement du projet GPS, destinée à accroître les retombées des politiques d'éducation sur les plans économique et social , a eu lieu en octobre, avec la participation du Luxembourg.

La réunion du Comité au niveau ministériel de début novembre, à laquelle la ministre a participé, sur le thème: «Investir dans le capital humain et social : Les nouveaux enjeux » a porté sur :

- la lutte contre les effets de la crise économique sur le secteur de l'éducation
- la mise en adéquation des compétences et des besoins nouveaux
- le renforcement de l'efficacité des enseignants du XXIe siècle
- le renforcement des retombées sociales de l'éducation.

La seconde réunion du Comité de politiques éducatives a été consacrée en majeure partie au compte rendu par le Secrétariat des discussions de la réunion ministérielle des 4-5 novembre.

Les participants ont également discuté des suites à donner au projet GPS, de la formation professionnelle post-secondaire, d'un projet d'éducation aux problèmes financiers, des infrastructures et environnements scolaires ainsi que des résultats d'un audit du Comité des politiques éducatives et de la Direction de l'Éducation.

23.6. Le Conseil de l'Europe

Le Comité directeur de l'éducation s'est réuni pour sa session annuelle les 24, 25 et 26 février 2010.

Le programme de travail du Comité directeur de l'éducation porte, à court et à moyen termes, principalement sur les thèmes suivants :

- l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme ;
- les politiques linguistiques et la formation en langues ;
- l'image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire ;
- la journée de la mémoire de l'holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité ;
- les politiques et pratiques de l'enseignement de la diversité culturelle ;
- le programme « PESTALOZZI » pour la formation des enseignants.

Un des thèmes majeurs de la réunion plénière du Comité directeur de l'éducation a été la préparation de la 23e session de la Conférence permanente des ministres européens de l'éducation qui a eu lieu à Ljubljana les 4 et 5 juin 2010. Le thème général de cette conférence fut « L'éducation pour une société démocratique durable : le rôle des enseignants ».

23.7. L'UNESCO

La première conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation et la protection de la petite enfance s'est tenue à Moscou du 27 au 29 septembre 2010.

Le but de cette conférence était la protection des droits et intérêts des enfants partout dans le monde, ainsi que le développement de la politique dans le domaine de l'éducation et de la protection de la petite enfance, visant à la création de conditions favorables pour le développement et l'éducation de tous les enfants, y compris ceux issus de milieux défavorisés.

23.8. Le Conseil supérieur des Écoles européennes

En 2010, le Conseil supérieur des Écoles européennes s'est réuni à deux reprises, du 14 au 16 avril sous présidence slovène, et du 1er au 3 décembre sous présidence slovaque.

Les discussions budgétaires furent très difficiles. Le Conseil supérieur a pris note lors de sa réunion de début décembre que, dans le contexte de la procédure d'adoption du budget 2011 de l'Union européenne, les négociations entre le Conseil et le Parlement européen n'avaient pas encore abouti, avec comme conséquence que le budget 2011 n'avait pas encore été adopté, et avait même été menacé de blocage.

Le budget 2011 a finalement pu être adopté le 17 décembre 2010.

En vue du budget 2012, le Conseil supérieur a pris note que le montant global indicatif de la contribution de la Commission serait de l'ordre de 164 millions d'euros, somme identique au montant de sa contribution en 2011. Il conviendra donc d'adopter toutes les mesures d'économies possibles dans l'organisation

pédagogique et la gestion administrative et financière des écoles, tout en continuant à assurer un service de qualité.

La réforme du système et des structures des Écoles européennes, devenue nécessaire après l'élargissement de l'Union européenne, était aussi en 2010 un des grands dossiers traités lors des réunions du Conseil supérieur.

Actuellement, la Commission n'entend pas toucher au financement en vigueur pour les « grandes écoles » (surtout les écoles de Bruxelles et de Luxembourg), mais dans un souci de réduction des coûts, elle intervient régulièrement pour réserver l'accès de ces écoles aux seuls enfants des fonctionnaires européens.

L'exiguïté des locaux scolaires à Bruxelles et à Luxembourg est un autre thème récurrent lors des réunions du Conseil supérieur. Ainsi, le Conseil supérieur a approuvé la création d'une 5e école européenne à Bruxelles. Il se peut que la Commission examine prochainement l'opportunité de créer une 3e école au Grand-Duché.

Les travaux de construction à Bertrange-Mamer avancent bien, et l'école de Luxembourg II ouvrira ses portes en 2012. Il importe de respecter ce délai car les locaux actuels ont atteint leur capacité d'accueil maximum. Pendant l'année scolaire 2009-2010, l'école de Luxembourg II, toujours installée dans le « Village pédagogique » attenant au site de Luxembourg I sur le plateau du Kirchberg, a accueilli 910 élèves pour le maternel et le primaire. Les effectifs à l'École européenne Luxembourg I étaient de 945 élèves pour le maternel et le primaire, et de 2 214 élèves pour le secondaire.

Suite à une décision prise lors de la dernière réunion du Conseil supérieur en décembre 2010, la grille des salaires du personnel détaché auprès des Écoles européennes sera adaptée au 1er septembre 2011 pour le nouveau personnel.

23.9. Les accords culturels

Au cours de l'année 2010, le ministère a été associé par le ministère de la Culture au renouvellement de l'accord culturel avec la Lituanie. De nouveaux programmes exécutifs ont été conclus avec la Russie et la Turquie.

24. La communication avec les acteurs de l'Éducation nationale

Tandis que, pour la communication externe, le ministère a continué de recourir à une multitude de vecteurs (presse, communication en ligne, publications, actions de sensibilisation …), il a également intensifié, en 2010, le dialogue direct avec les acteurs scolaires, premiers concernés par la mise en œuvre des réformes dans leur travail quotidien.

Pour chacune des grandes réformes entamées ou projetées (enseignement fondamental, formation professionnelle, classes inférieures et classes supérieures de l'enseignement secondaire technique), la ministre et les équipes de projet se sont rendues directement dans les écoles ou à des réunions régionales ou nationales, où elles ont eu un échange de vues avec les enseignants et ont répondu aux questions posées.

24.1. Enseignement fondamental

2009-2010 a été la première année de mise en oeuvre de la réforme de l'enseignement fondamental. Les échanges sur les premières expériences liées à la nouvelle évaluation, aux cycles d'apprentissage, au plan de réussite scolaire, au travail en équipe, etc., ont permis d'apprécier la manière dont le changement est vécu et accompagné, de répondre aux préoccupations et de retenir des pistes communes de consolidation.

La ministre et/ou les responsables du Service de l'enseignement fondamental ont participé en 2010 à plusieurs réunions du *collège des inspecteurs*, pour faire le point sur l'avancement de la réforme.

Lors de 14 réunions régionales, la ministre, les responsables du Service de l'enseignement fondamental et l'inspectrice générale se sont concertés avec les 153 *présidents des comités d'école* sur différents aspects de la réforme. Une réunion nationale organisée au deuxième trimestre 2009-2010 a informé les présidents sur les modalités d'application du contingent des leçons.

Au niveau communal, deux réunions avec les responsables des communes ont également porté sur la mise en œuvre du contingent.

Suite à la demande de certains inspecteurs, l'Agence pour le développement de la qualité scolaire du ministère a présenté la démarche d'élaboration du plan de réussite scolaire aux écoles des communes de Diekirch, Mamer, Steinsel et Pétange, tout comme des Villes de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette.

Des concertations ont également eu lieu avec les syndicats d'enseignants, d'éducateurs et d'éducateurs gradués et la Fédération des associations de parents d'élèves (FAPEL). Lors d'une journée de formation destinée aux parents d'élèves organisée par la FAPEL en février 2010, la ministre et les responsables ministériels ont animé des ateliers consacrés aux différents thèmes de la politique scolaire à tous les niveaux d'enseignement.

Entre février et novembre 2010, l'Agence pour le développement de la qualité scolaire du ministère a organisé des réunions d'information pour parents à Hesperange, Mondorf, Schuttrange, Gonderange et Luxembourg, pour expliquer les objectifs du plan de réussite scolaire et le rôle des parents dans cette démarche.

24.2. Classes inférieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique

Le document cadre pour la réorganisation des classes inférieures a été présenté aux acteurs scolaires fin septembre. Il prend appui sur les travaux de renouveau pédagogique initiés en 2007 dans les lycées. Depuis cette année-là, la concertation et la communication entre groupes de travail, commissions nationales des programmes, coordinateurs dans les lycées et ministère se sont faites sur un rythme régulier.

En 2010, elles ont pris la forme de :

- réunions bi-trimestrielles du comité de pilotage de la réforme,
- réunions hebdomadaires du groupe de travail du ministère,
- réunions régulières de présentation des socles de compétences et des programmes aux commissions nationales des programmes,
- 3 réunions d'information et de concertation avec les collèges des directeurs ES et EST,
- la présentation du document cadre à l'ensemble des acteurs clés,
- une réunion de concertation et 2 journées de réflexion avec les directions des établissements engagés dans le groupe de travail « lycées pionniers ».

24.3. Classes supérieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique

En mars 2010, le ministère a publié le document d'orientation pour la réorganisation des classes supérieures de l'enseignement secondaire technique. Une large consultation a précédé et suivi cette publication. En amont, il s'agissait de recueillir les avis des partenaires scolaires sur les forces et faiblesses du système actuel ; en aval, le document a été soumis à consultation des acteurs pour connaître leurs points de vue quant aux pistes proposées.

Ces échanges se sont faits dans le cadre de :

- 10 réunions d'information et de consultation avec les délégués des membres du personnel de l'ensemble des lycées et lycées techniques,
- 3 réunions avec les collèges des directeurs ES et EST,
- 6 réunions avec les commissions nationales des programmes,
- 3 réunions avec la conférence nationale des élèves,
- 4 réunions avec des associations estudiantines,
- une réunion avec la FAPEL.

24.4. Formation professionnelle

La mise en œuvre progressive de la réforme de la formation professionnelle a débuté en 2010-2011 au niveau des classes de 10e de 19 formations appelées formations phares, sur les 119 formations existantes.

Étant donné le nombre d'acteurs concernés par la réforme, l'information s'est déroulée en 2010 à de nombreux niveaux :

- 7 réunions du comité de pilotage de la réforme,
- présentation de la réforme dans chacun des 26 lycées techniques concernés,
- 5 réunions de concertation entre le ministère et les chambres professionnelles,
- des réunions hebdomadaires des enseignants-coordinateurs de la réforme des programmes-cadres et des référentiels d'évaluation de la formation professionnelle,
- 28 réunions de concertation entre le ministère et les 64 équipes curriculaires (soit 650 personnes),
- 244 réunions d'accompagnement méthodologique (coaching) des 64 équipes curriculaires,
- 5 séances d'information sur la réforme à l'intention des communautés scolaires, des parents d'élèves, tuteurs en entreprise, conseillers à l'apprentissage, services d'orientation,
- 1 séance d'information pour les présidents et secrétaires des commissions nationales,
- 1 présentation des modules de l'enseignement général dans toutes les commissions nationales concernées.

D. Annexes

1. Actes législatifs et réglementaires 2010

Diplômes	
Baccalauréat international	Règlement grand-ducal du 7 décembre 2010 modifiant le règlement grand-ducal du 9 mai 2008 1. autorisant le Lycée technique du Centre et l'Athénée de Luxembourg à organiser des classes internationales préparant au diplôme du Baccalauréat International ; 2. déterminant l'organisation des classes internationales préparant au diplôme du Baccalauréat International. Mém. A-219 du 13.12.2010, p. 3555 Règlement grand-ducal du 7 décembre 2010 modifiant le règlement grand-ducal du 9 mai 2008 fixant les modalités de reconnaissance d'équivalence du Baccalauréat International au diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois. Mém. A-219 du 13.12.2010, p. 3556
Enseignement fondamental	
Organisation	Règlement grand-ducal du 18 février 2010 concernant la saisie et le traitement des données nominatives des élèves. Mém. A-39 du 15.3.2010, p. 630 Règlement grand-ducal du 18 février 2010 déterminant les modalités d'établissement du contingent de leçons attribuées aux communes pour assurer l'enseignement. Mém. A-39 du 15.3.2010, p. 631
Personnel	Loi du 2 mars 2010 modifiant et complétant les dispositions de l'article 45 de la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental. (Doc. parl. 6089) Mém. A-41 du 16.3.2010, p. 636 Règlement grand-ducal du 17 décembre 2010 portant nouvelle fixation 1. de l'indemnité de remplacement due aux détenteurs de l'attestation habilitant à faire des remplacements engagés sur base des dispositions de l'article 27 de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ; 2. de l'indemnité due pour leçons supplémentaires assurées par les chargés de cours de la réserve de suppléants de l'enseignement fondamental respectivement par les détenteurs de l'attestation habilitant à faire des remplacements engagés sur base de l'article 27 de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental. Mém. A-240 du 24.12.2010, p. 4016

Enseignement privé	
Financement	Loi du 3 décembre 2010 autorisant le Gouvernement à participer au financement de la construction à Gasperich de nouveaux bâtiments pour l'École Française de Luxembourg et pour le Lycée et Collège Vauban. (Doc. parl. 5993) Mém. A-219 du 13.12.2010, p. 3554
Enseignement secondaire et secondaire technique	
🗁 Enseignement secondaire	
Grilles horaires	Règlement grand-ducal du 3 août 2010 fixant les grilles horaires et les coefficients des branches des classes de l'enseignement secondaire. Mém. A-140 du 16.8.2010, p. 2238
🗁 Enseignement secondaire technique	
Grilles horaires	Règlement grand-ducal du 3 août 2010 fixant les grilles horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique. Mém. A-140 du 16.8.2010, p. 2267 Règlement grand-ducal du 3 août 2010 fixant les grilles horaires du cycle moyen de la division artistique du régime technique de l'enseignement secondaire technique et modifiant le règlement grand-ducal modifié du 14 juillet 2005 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement secondaire. Mém. A-140 du 16.8.2010, p. 2416 Règlement grand-ducal du 3 août 2010 fixant les grilles horaires de la formation de l'infirmier du régime technique de l'enseignement secondaire technique. Mém. A-140 du 16.8.2010, p. 2418 Règlement grand-ducal du 26 juillet 2010 1. déterminant les métiers et professions sujets à être organisés par le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle ; 2. fixant les grilles horaires des classes de 10e des métiers et professions pour lesquels les dispositions ayant trait à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale entrent en vigueur au début de l'année scolaire 2010-2011 ; 3. déterminant les conditions d'admission des élèves du régime préparatoire aux classes du régime professionnel et du cycle inférieur en modifiant le règlement grand-ducal modifié du 14 juillet 2005 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement secondaire. Mém. A-140 du 16.8.2010, p. 2420

Établissements scolaires	
Dudelange LTNB extension	Loi du 16 juin 2010 modifiant la dénomination du Lycée technique Nic-Biever et étendant son offre scolaire à la division supérieure de l'enseignement secondaire. (Doc. parl. 6120) Mém. A-95 du 28.6.2010, p. 1746
Fonctionnaires de l'État	
Carrière ouverte	Règlement grand-ducal du 3 août 2010 portant fixation, pour un emploi dans la carrière supérieure de l'attaché de Gouvernement auprès de l'Administration gouvernementale - Service de la formation professionnelle du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, de la matière de la partie spéciale de l'examen-concours prévu à l'article 18, alinéa premier de la loi modifiée du 14 novembre 1991 fixant les conditions et les modalités de l'accès du fonctionnaire à une carrière supérieure à la sienne. Mém. A-141 du 16.8.2010, p. 2467
Formation des adultes	
Apprentissage	Règlement grand-ducal du 17 décembre 2010 portant organisation de l'apprentissage pour adultes. Mém. A-240 du 24.12.2010, p. 4018
Formation professionnelle	
Apprentissage	Règlement grand-ducal du 12 mai 2010 modifiant le règlement grand-ducal du 19 mai 2009 portant fixation des indemnités dues aux membres des commissions d'examen, aux experts et surveillants des examens de fin d'apprentissage et des examens menant au brevet de maîtrise. Mém. A-82 du 1.6.2010, p. 1512
Brevet de maîtrise	Loi du 29 juin 2010 portant modification de la loi du 11 juillet 1996 portant organisation d'une formation menant au brevet de maîtrise et fixation des conditions d'obtention du titre et du brevet de maîtrise. (Doc. parl. 6121) Mém. A-104 du 8.7.2010, p. 1836
Formation professionnelle continue	Règlement grand-ducal du 29 juin 2010 portant modification du règlement grand-ducal du 22 janvier 2009 pris en exécution de 1. la section 2 du chapitre II du titre IV du Livre V du Code du Travail 2. la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales. Mém. A-104 du 8.7.2010, p. 1837

Réforme	Règlement grand-ducal du 11 janvier 2010 portant organisation de la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance des brevets, diplômes et certificats comme prévue au chapitre V de la loi portant réforme de la formation professionnelle. Mém. A-6 du 19.1.2010, p. 48 Règlement grand-ducal du 1er février 2010 1. fixant les métiers et les professions sur lesquels porte la formation professionnelle de base ; 2. déterminant les critères d'admission, l'organisation et les modalités d'évaluation de la formation professionnelle de base ; 3. déterminant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission spéciale. Mém. A-27 du 2.3.2010, p. 526 Règlement grand-ducal du 1er février 2010 portant sur 1. l'organisation des stages de formation en milieu professionnel de la formation professionnelle initiale ; 2. la composition et les missions de l'office des stages. Mém. A-27 du 2.3.2010, p. 528 Loi du 26 juillet 2010 modifiant la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle. (Doc. parl. 6140) Mém. A-124 du 30.7.2010, p. 2098 Règlement grand-ducal du 26 juillet 2010 fixant les métiers et professions pour lesquels les dispositions ayant trait à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale entrent en vigueur au début de l'année scolaire 2010/2011. Mém. A-124 du 30.7.2010, p. 2098 Règlement grand-ducal du 26 juillet 2010 portant fixation des indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce et de l'agriculture. Mém. A-124 du 30.7.2010, p. 2100 Règlement grand-ducal du 26 juillet 2010 portant organisation de l'apprentissage transfrontalier. Mém. A-124 du 30.7.2010, p. 2101 Règlement grand-ducal du 26 juillet 2010 déterminant 1. les conditions d'attribution des certificats et diplômes sur la base des modules acquis et mis en compte pour l'apprentissage tout au long de la vie ;
Institut national des langues	
Tarifs	Règlement grand-ducal du 3 août 2010 fixant les montants des frais de dossier et des droits d'inscription à payer lors de l'admission à un cours organisé par l'Institut national des langues. Mém. A-141 du 16.8.2010, p. 2463

Personnel des écoles	
Cadres du personnel	Loi du 27 mai 2010 portant 1. modification de la loi du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique ; 2. modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État ; 3. modification de la loi du 9 juillet 2007 portant 1. création d'un lycée à Luxembourg-Dommeldange ; 2. modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État ; 4. abrogation de la loi du 10 août 1991 portant 1. création de la fonction d'instituteur d'économie familiale ; 2. modification de la loi modifiée du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire ; 3. modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des fonctionnaires de l'État ; 4. modification de la loi du 6 septembre 1983 portant a) réforme de la formation des instituteurs ; b) création d'un Institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques ; c) modification de l'organisation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire. (Doc. parl. 5995) Mém. A-85 du 2.6.2010, p. 1579

Chargés d'enseignement	Loi du 29 juin 2010 portant 1. fixation des conditions d'engagement et de travail des chargés d'éducation à durée déterminée et à tâche complète ou partielle des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique ; 2. fixation des modalités, du programme et du déroulement de la formation spécifique des chargés d'éducation à durée indéterminée et à durée déterminée et à tâche complète ou partielle ; 3. création d'une réserve nationale de chargés d'enseignement pour les établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique ; 4. modification de la loi du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique. (Doc. parl. 5787) Mém. A-103 du 6.7.2010, p. 1832 Règlement grand-ducal du 15 octobre 2010 déterminant pour les chargés d'éducation des lycées et lycées techniques 1. l'échelle d'évaluation par le directeur ; 2. les modalités d'organisation et le programme de la formation en cours d'emploi ; 3. les modalités d'obtention du certificat de qualification sanctionnant la formation en cours d'emploi. Mém. A-186 du 21.10.2010, p. 3045
Concours et stage	Règlement grand-ducal du 3 août 2010 concernant la formation théorique et pratique ainsi que la période probatoire des enseignants de l'enseignement postprimaire. Mém. A-138 du 13.8.2010, p. 2216 Règlement grand-ducal du 3 août 2010 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 22 septembre 1992 déterminant les modalités des concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement postprimaire. Mém. A-138 du 13.8.2010, p. 2216
LTPES - examen spécial	Règlement grand-ducal du 21 juin 2010 fixant les modalités et le programme de l'examen spécial en vue de la nomination à la fonction de professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique d'une psychologue-enseignante du Lycée technique pour professions éducatives et sociales. Mém. A-95 du 28.6.2010, p. 1746

2. Publications

Les manuels scolaires

Le ministère a publié, en 2010, 213 manuels et cours pour l'enseignement fondamental aux cycles 1 à 4, dont 22 nouveaux manuels et supports didactiques.

Das Zahlenbuch I CD-Rom "Blitzrechnen"
Papageno, Papagena – Uechter d'Joer + 2 CD
Mila 2 – Fibel
Mila 2 – Arbeitsheft zur Einheit 7
Mila 2 – Arbeitsheft zur Einheit 8
Mila 2 – Arbeitsheft zur Einheit 9
Mila 2 – Arbeitsheft zur Einheit 10
Mila 2 – Hörtexte und Lieder CD
Mila 2 – Transparente
Das Zahlenbuch 2 CD-Rom "Blitzrechnen"
Leseluchs – Sachtexte und Lesetipps 3
Lies a fléi – de Katalog 2010
Zahlenbuch 3
Das Zahlenbuch 3 Arbeitsheft mit CD-Rom
Das Zahlenbuch 3 Lehrerhandreichung
Probieren und kombinieren 3
Das Zahlenbuch 4
Das Zahlenbuch 4 Arbeitsheft mit CD-Rom
Das Zahlenbuch 4 Lehrerhandreichung
Deutschunterricht im Zyklus 4 Lehrerhandreichung
Musik 2 – LIVE Singen als Beruf + 4 CD + 2 DVD
Bilans intermédiaires – Cycle 3

Il a publié 80 manuels pour l'enseignement post-primaire. Aucun nouveau manuel scolaire n'a été publié en 2010.

Examen de fin d'études secondaires et secondaires techniques

Une brochure décrivant l'organisation générale de l'examen ainsi que la nature des épreuves des différentes branches a été remise à tous les élèves se préparant aux examens de fin d'études secondaires et secondaires techniques.

Les « Horaires et Programmes » et la « Liste des manuels »

Pour la rentrée scolaire 2010-2011 les « Horaires et Programmes » de l'enseignement secondaire et secondaire technique ainsi que la «Liste des manuels» ont pu être consultés sur le site internet du ministère.

Le Courrier de l'Éducation nationale

Le « Courrier de l'Éducation nationale » paraît en 2 séries différentes :

Séries	No édités	Titre
Partie générale	11	Courrier A
Numéros spéciaux	5	Bewegte Schule Lernzyklus 1
		Circulaire pédagogique pour la rentrée scolaire 2010-2011
		9. Schoulsportdag
		Bande dessinée – Comics a Spaass um Liesen
		Bilans de fin de cycle : modalités de certification, descripteurs de niveaux
		Circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l'organisation scolaire pour la rentrée 2010-2011
Publications uniquement en ligne	5	Animations culturelles 2010-2011

Le Courrier de l'Éducation nationale « partie générale » et « numéros spéciaux » peut être consulté sur le site internet du ministère.

Autres publications

Service	Titre
SCRIPT	Rapport national PISA 2009
	Journée européenne des langues 2010 : affiche « Eng Klass voller Sproochen »
	Luxemburger Längsschnittstudie : Entwicklung von motorischer Leistungsfähigkeit, körperlich-sportlicher Aktivität und Gesundheit von Kindern und Jugendlichen in Luxemburg : Ergebnisbericht zum Forschungsprojekt
	Journées projets interdisciplinaires des 13 et 14 avril 2010 : affiches + dépliant
	Épreuves standardisées : école fondamentale
	Virliesconcours 2010 : dépliant programme
CPOS	Conférence publique : Lectures psychologiques et pédagogiques du décrochage scolaire : affiche + dépliant Conférence publique « Y-a-t-il trop de stress à l'école? » : affiche + dépliant
	Rapport global de qualité SPOS 2008-2009
	Le réflexe formation : programme des formations 2010-2011
Statistiques	Coûts et financements du système scolaire luxembourgeois - exercice 2007
	Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : enseignement secondaire général 2008-2009
	Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : éducation préscolaire, enseignement primaire et spécial, éducation différenciée 2008-2009

	Les chiffres clés de l'Éducation nationale : statistiques et indicateurs 2008-2009
	Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : enseignement technique général 2008-2009
	Diplômes et certifications : statistiques globales, comparaisons et analyse 2008-2009
	Le décrochage scolaire au Luxembourg : année scolaire 2008-2009
	L'enseignement luxembourgeois en chiffres : année scolaire 2008-2009
Formation des adultes	Cours pour adultes 2010-2011
	Anerkennung erworbener Kompetenzen : so werden Ihre Erfahrungen anerkannt!
	Validation des acquis de l'expérience : faites reconnaître vos compétences !
Enfants étrangers	CASNA : dépliant (version française, portugaise et anglaise)
	Ouverture aux langues à l'école
	L'école du succès, une chance pour tous : dépliant
Autres	Code de l'Éducation : mise à jour 2009
	Recueil de législation ES-EST
	Plan d'études : école fondamentale
	La réforme des classes inférieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique
	Socles et référentiel de compétences régime préparatoire : français
	Schoulsportdag : affiche
	Que faire après le 4e cycle de l'enseignement fondamental?
	Carnets de liaison ES/EST
	OSNA - Op der Sich no Aarbecht
	La réforme de la formation professionnelle : augmente tes chances de réussite
	Die Reform der Berufsausbildung : verbessere deine Zukunftschancen
	Bienvenue en 7e
	Rapport d'activité 2009
Publications uniquement en ligne	Edunews
	1e enquête sur l'utilisation des bilans intermédiaires à l'École fondamentale
	ICCS (International Civic and Citizenship Education Study) : rapport national Luxembourg
	La division supérieure de l'enseignement secondaire
	Socles de compétences : éducation artistique - niveau fin 6e ES / fin 4e ES
	Socles de compétences : éducation artistique - niveau fin 8e EST / fin 9e EST
	Praxisleitfaden Mosaïkklasse : Förderung für SchülerInnen mit Verhaltens- und Lernschwierigkeiten
	Que faire après la 9e ? Was tun nach der 9e?
	L'éducation au Luxembourg 2009

3. Présence dans les organismes internationaux

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Au niveau de l'OCDE, le ministère participe actuellement dans les comités et groupes de travail suivants :

- Comité directeur des politiques d'éducation,
- Comité directeur du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI),
- Comité directeur du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA),
- INES Working Party on Indicators of Educational Systems,
- Network on Labour market, economic and social outcomes of learning (LSO),
- Network on the collection and adjudication of system-level descriptive information on educational structures, policies and practices (NESLI),
- Réseau de l'OCDE sur l'éducation de la petite enfance et des soins ,
- Coordinateurs nationaux pour l'étude thématique de l'OCDE sur l'éducation des migrants,
- Programme de l'OCDE pour la construction et l'équipement de l'éducation (PEB) - Groupe d'experts nationaux de l'OCDE pour l'évaluation des équipements éducatifs,
- Groupe d'experts nationaux sur l'éducation et la formation professionnelles,
- Groupe d'experts nationaux sur la formation des migrants.

Union européenne

Au niveau de l'UE, le ministère participe actuellement dans les comités et groupes de travail suivants:

Conseil de l'Union européenne

- Conseil Éducation, Jeunesse et Culture
- Comité de l'éducation

Groupes à haut niveau :

- Groupe à haut niveau en éducation
- Directeurs généraux des écoles
- Directeurs généraux de la formation professionnelle

Cadre stratégique « Éducation et Formation 2020 »

- Education and Training Coordination Group (ETCG)

Groupes thématiques (anciens clusters) :

- Groupe thématique sur les compétences clés,
- Groupe thématique pour le développement professionnel des enseignants,
- Groupe thématique pour l'apprentissage précoce des langues (2009-2011).

Groupes d'experts :

- Groupe d'experts pour la mobilité,
- Groupe d'experts pour l'employabilité,
- Groupe d'experts « Apprendre à apprendre & créativité ».

Programme européen d'apprentissage tout au long de la vie

- Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (ANEFORE),
- Comité « Éducation et formation tout au long de la vie » (EFTLV).

Statistiques et études comparatives

- Education and Training Statistics (ETS),
- Standing Group on Indicators and Benchmarks,
- Agence Nationale EURYDICE,
- Réseau européen de référence et d'expertise (ReferNet),
- PLOTEUS.

Formation professionnelle, des adultes et entreprises

- Conseil de direction du Centre de la formation professionnelle (CEDEFOP),
- Conseil de direction de la Fondation européenne pour la formation (ETF),
- Comité consultatif pour la formation professionnelle,
- Cadre européen de certifications – groupe consultatif,
- European Credit system for Vocational Education and Training (ECVET),
- Réseau européen des Agences nationales Europass (ANE),
- Réseau européen pour l'assurance qualité dans la formation professionnelle (EQAVET),
- Groupe de travail sur le plan d'action sur l'éducation et la formation des adultes,
- Groupe d'experts « éducation à l'entrepreneuriat ».

Politique linguistique

- Réseau européen d'inspecteurs en langues.

Technologies d'information et de communication.

- Stakeholder Group on ICT supported innovation,
- Comité de direction « European Schoolnet »,
- Education Portals Committee.

Enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers

- Comité des représentants de l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers (EADSNE),
- Coordinateurs nationaux (développement de l'éducation des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers).

Reconnaissance des qualifications

- Comité de réglementation pour la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Orientation

- Réseau des Agences nationales Euroguidance,
- Réseau européen pour la politique d'orientation tout au long de la vie.

Les écoles européennes

- Conseil supérieur des Écoles européennes (CSEE),
- Comité administratif et financier des Écoles européennes (CAF).

Conseils d'inspection :

- Conseil d'inspection de l'enseignement maternel et primaire,
- Conseil d'inspection de l'enseignement secondaire,
- Conseil d'inspection mixte.

Comités pédagogiques :

- Comités pédagogiques (primaire, secondaire et mixte).

Groupes de travail :

- Groupe de travail « Sciences »,
- Groupe de travail « Règlement général »,
- Groupe de travail pour l'élaboration d'un statut pour le personnel administratif et de service,
- Groupe de travail « Bac européen »,
- Groupe consultatif pour enfants à besoins spécifiques.

Conseil d'administration :

- Conseil d'administration des Écoles européennes Lux1 & Lux2.

Fonds européens

- Fonds européen pour les réfugiés,
- Comité de suivi national du fonds social européen.

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO)

Le ministère est présent au niveau de la Commission nationale pour la Coopération avec l'UNESCO.

Conseil de l'Europe

Au niveau du Conseil de l'Europe, le ministère participe actuellement aux comités et groupes de travail suivants :

- Conférence permanente des ministres de l'Éducation du Conseil de l'Europe,
- Comité directeur de l'éducation,
- Comité de direction du Centre européen pour les langues vivantes,
- Coordinateurs nationaux du Portfolio européen des langues,
- Groupe de coordinateurs « Éducation à la citoyenneté démocratique et aux Droits de l'homme » (ECD/EDH),
- Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de prévention des crimes contre l'humanité,
- Histoires partagées pour une Europe sans clivages,
- Formation continue des enseignants « Pestalozzi ».

Accords bilatéraux interrégionaux et intergouvernementaux et réseaux

Coopération transfrontalière et régionale

- Fondation des Régions européennes pour la Recherche en Éducation et en Formation (FREREF),
- Groupe transfrontalier SPOS-PMS-CIO,
- Accord de Karlsruhe – Quattropôle (LU, Metz, Trèves, Sarrebruck),
- Déclaration commune sur la reconnaissance des équivalences de diplômes et de niveaux d'enseignement (Rhénanie-Palatinat),
- Déclaration commune sur la reconnaissance des équivalences de diplômes et de niveaux d'enseignement (Nord – Westphalie),
- Commission régionale de l'éducation et de la formation,
- Groupe de travail « Éducation et Formation » de la Commission régionale.

Coopération internationale

- Accords bilatéraux de coopération dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la science, des mass médias, de la jeunesse et des sports,
- Réseau européen des politiques d'évaluation des systèmes éducatifs (REVA),
- International Association for the Evaluation of Educational Achievement (IEA),
- Expert group on active citizenship indicators,
- Task Force for International Cooperation on Holocaust Education, Remembrance, and Research (ITF),
- DACHL,
- Asia-Europe Meeting (ASEM).

4. Statistiques

EVOLUTION DES ELEVES DANS L'EDUCATION PRECOCE

	ELEVES
1998/99	1142
1999/00	2035
2000/01	2377
2001/02	2802
2002/03	3093
2003/04	3088
2004/05	3410
2005/06	3492
2006/07	3671
2007/08	3865
2008/09	4036
2009/10	4105

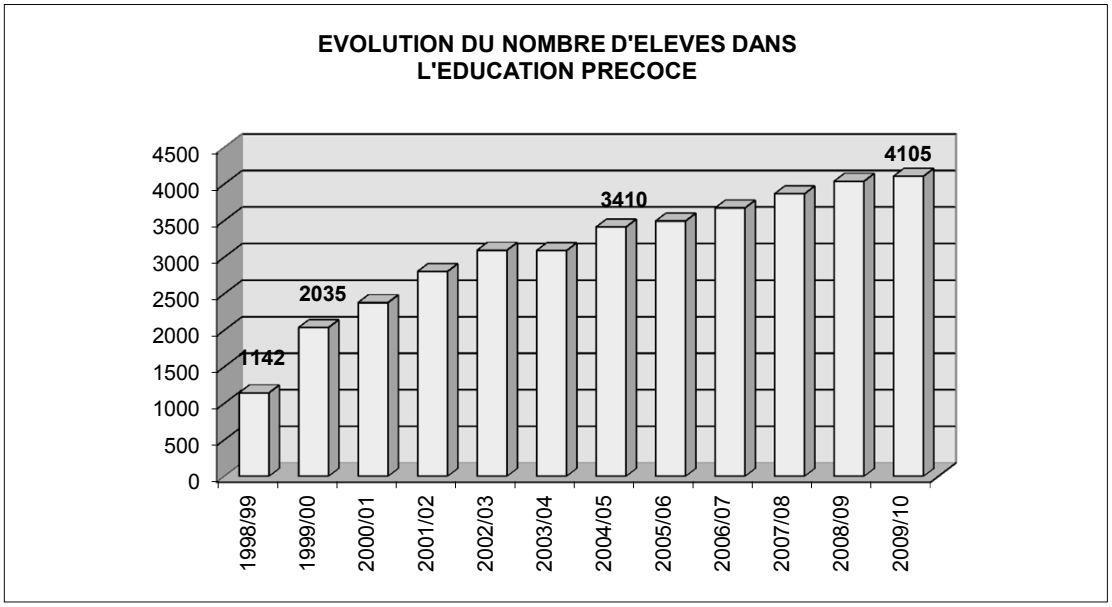

TAUX DE FREQUENTATION DE L'EDUCATION PRECOCE dans l'enseignement public

	ELEVES	population de 3 ans *)	Taux de fréquentation
2000/01	2377	5762	41,3%
2001/02	2802	5548	50,5%
2002/03	3093	5777	53,5%
2003/04	3088	5888	52,4%
2004/05	3410	5663	60,2%
2005/06	3492	5598	62,4%
2006/07	3671	5557	66,1%
2007/08	3865	5775	66,9%
2008/09	4036	5667	71,2%
2009/10	4105	5845	70,2%

*) chiffres STATEC

EVOLUTION DU NOMBRE D'ELEVES DANS L'EDUCATION PRESCOLAIRE & L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

	PRESCOLAIRE	PRIMAIRE
98/99	10349	29533
99/00	10704	30475
00/01	10706	31278
01/02	10850	31963
02/03	10896	32004
03/04	10412	32456
04/05	10441	32840
05/06	10411	33138
06/07	10001	33136
07/08	9824	33020
08/09	9966	32496
09/10	10026	32312

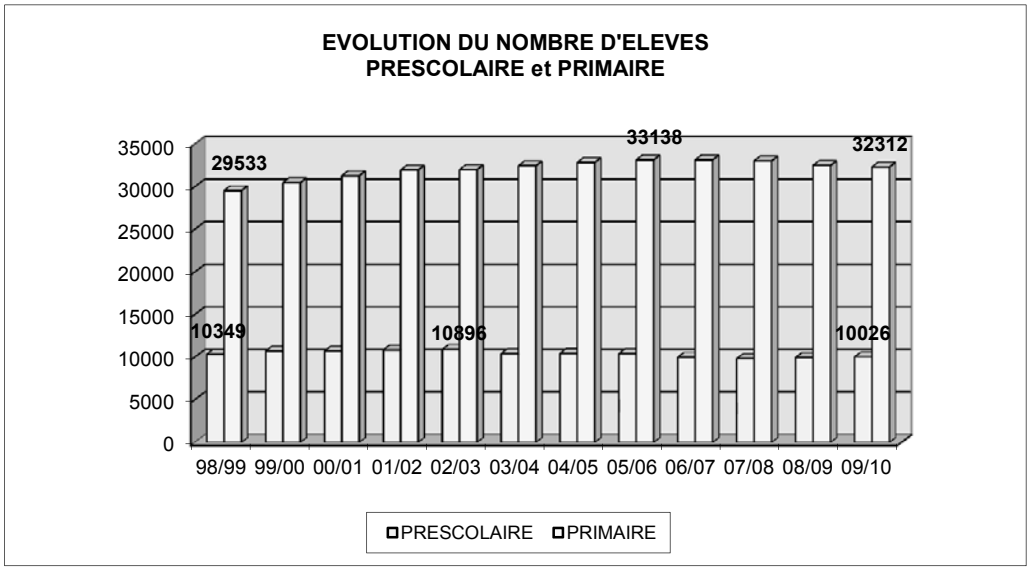

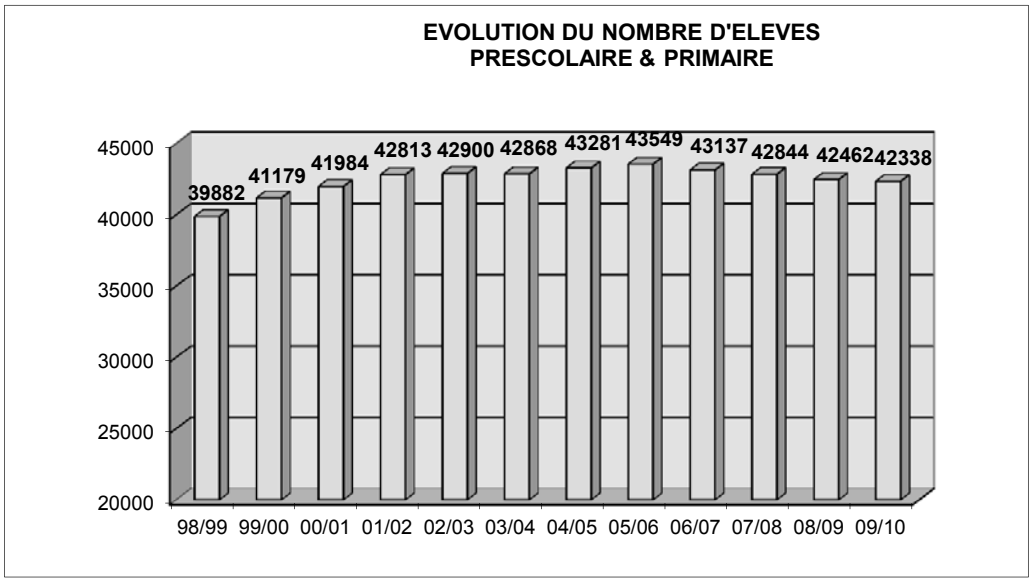

L'Éducation différenciée (*)

	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Masculin	432	451	443	455	460	445	429	398
Féminin	262	267	263	263	247	226	234	210
TOTAL	**694**	**718**	**706**	**718**	**707**	**671**	**663**	**608**

(*) seulement élèves scolarisés dans un Institut de l'Education différenciée.
Les activités ambulatoires n'y sont pas incluses

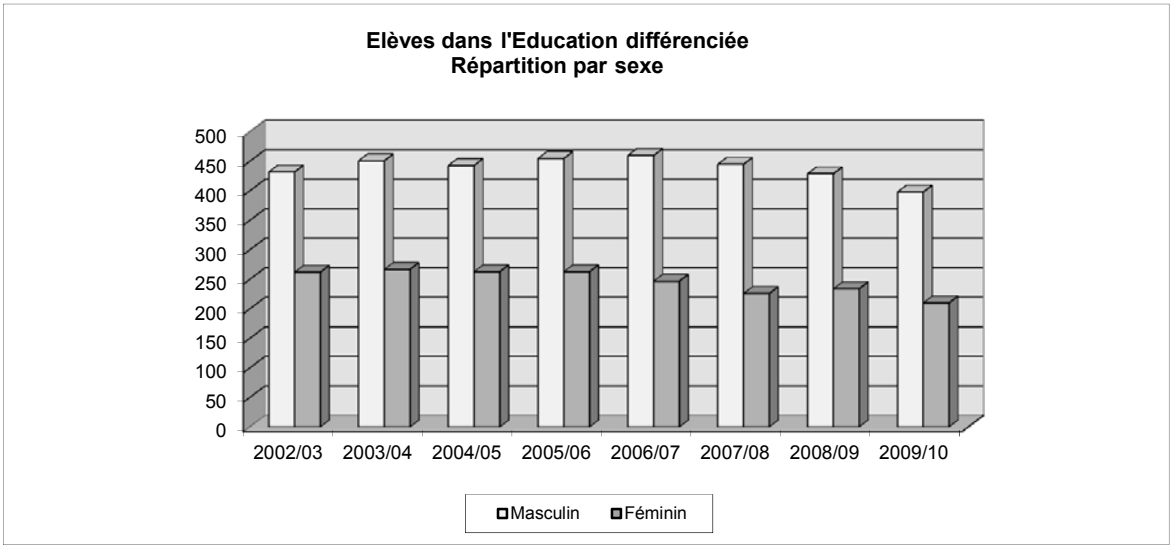

EVOLUTION DU NOMBRE D'ELEVES DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE

Année	ES	EST	TOTAL
98/99	**9471**	**20763**	**30234**
99/00	**9641**	**20962**	**30603**
00/01	**9859**	**21359**	**31218**
01/02	**9942**	**21598**	**31540**
02/03	**9963**	**22093**	**32056**
03/04	**10316**	**22204**	**32520**
04/05	**10571**	**22460**	**33031**
05/06	**11114**	**22759**	**33873**
06/07	**11693**	**23277**	**34970**
07/08	**12122**	**23805**	**35927**
08/09	**12469**	**24323**	**36792**
09/10	**12757**	**25184**	**37941**

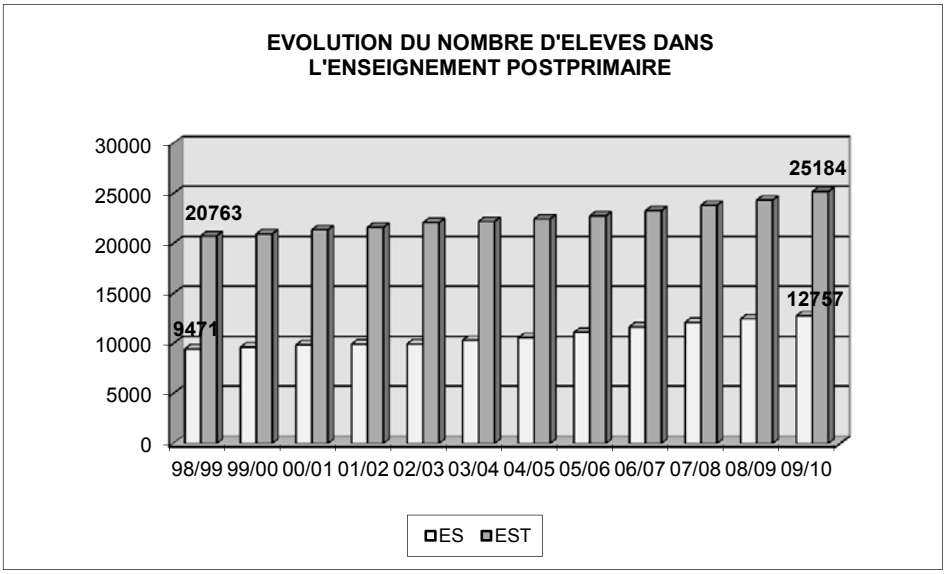

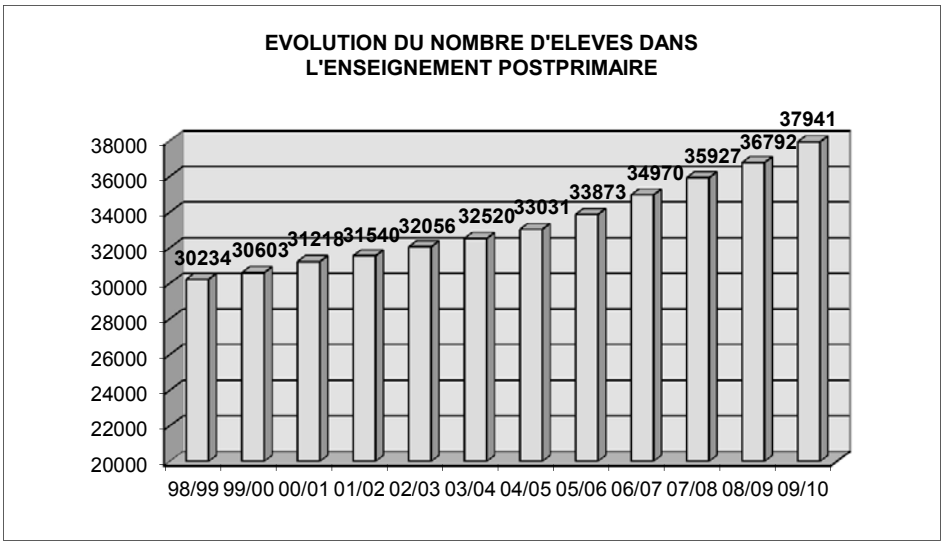

EVOLUTION DU NOMBRE D'ELEVES DANS L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE / PRIMAIRE et POSTPRIMAIRE

Année	préscol. & primaire	postprimaire	TOTAL ELEVES
98/99	39882	30234	70116
99/00	41179	30603	71782
00/01	41984	31218	73202
01/02	42813	31540	74353
02/03	42900	32056	74956
03/04	42868	32520	75388
04/05	43281	33031	76312
05/06	43549	33873	77422
06/07	43137	34970	78107
07/08	42844	35927	78771
08/09	42462	36792	79254
09/10	42338	37941	80279

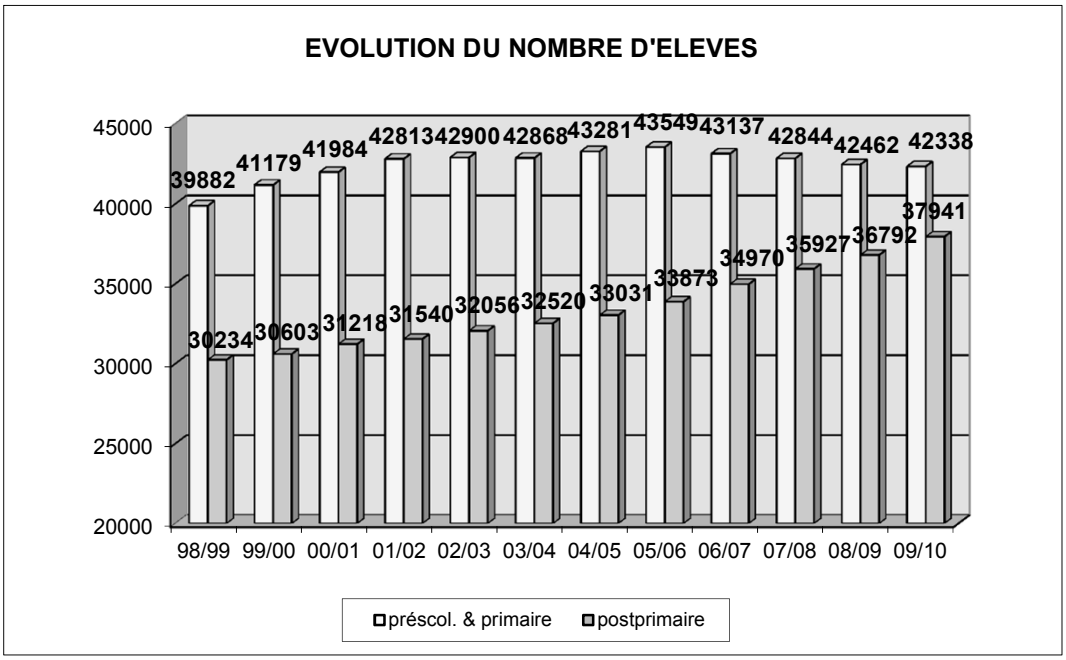

EVOLUTION ET PROJECTION DU NOMBRE D'ELEVES DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE

ANNEE	ELEVES
2002	31540
2003	32058
2004	32520
2005	33031
2006	33873
2007	34970
2008	35927
2009	36792
2010	37941
2011	38026
2012	38543
2013	39059
2014	39363
2015	39535
2016	39554
2017	39653
2018	39667
2019	39656
2020	39533

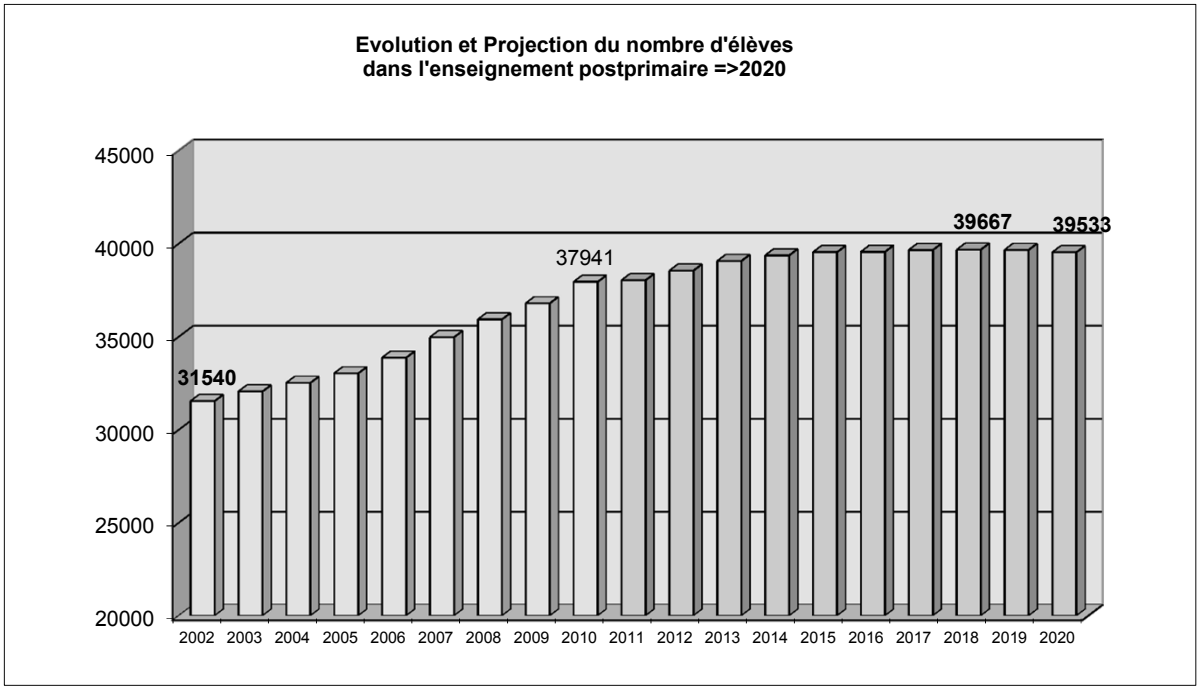

EVOLUTION DE LA PART DES ELEVES ETRANGERS

année	PRESCOL. & PRIMAIRE	ES	EST
00/01	38,0%	13,7%	37,2%
01/02	39,2%	14,7%	37,9%
02/03	39,1%	15,6%	38,2%
03/04	40,1%	16,5%	37,9%
04/05	41,1%	16,9%	38,9%
05/06	41,8%	17,1%	39,8%
06/07	42,5%	17,8%	41,0%
07/08	43,9%	18,6%	42,5%
08/09	45,5%	19,2%	43,0%
09/10	47,0%	18,6%	42,5%

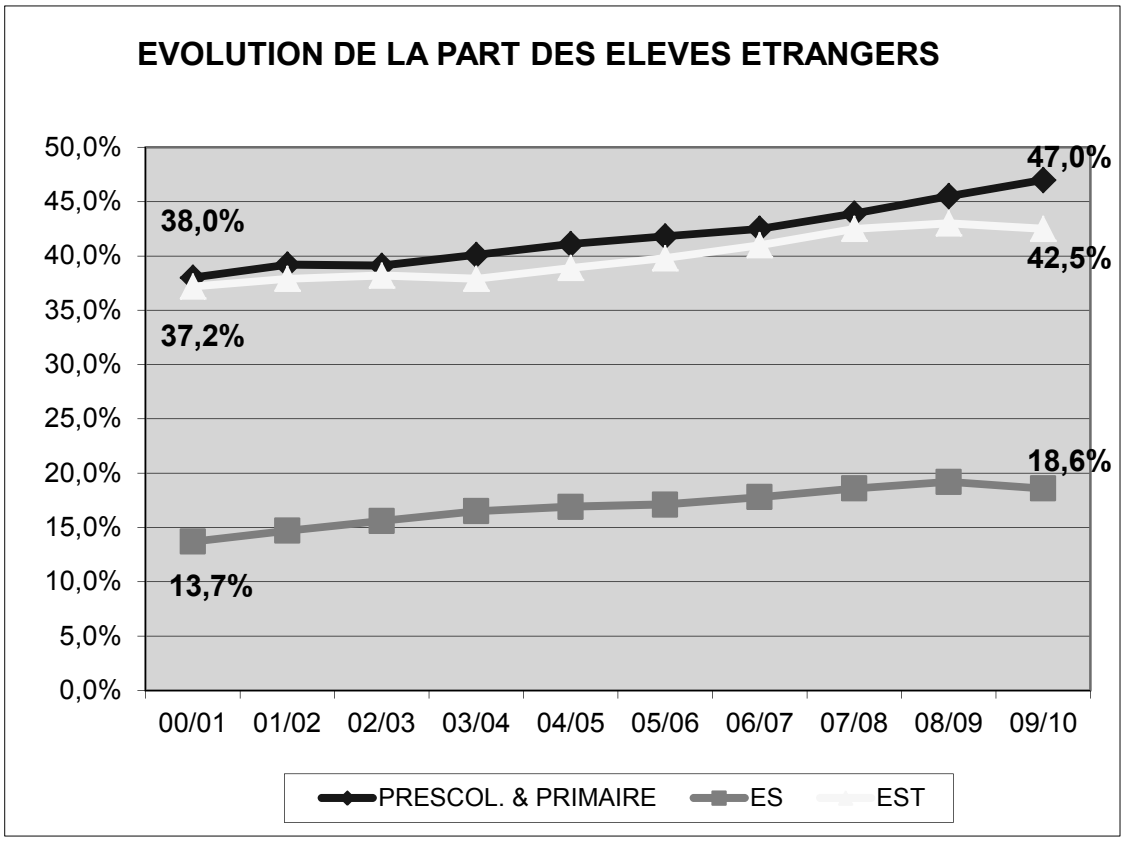

ELEVES PAR SEXE
2009/2010

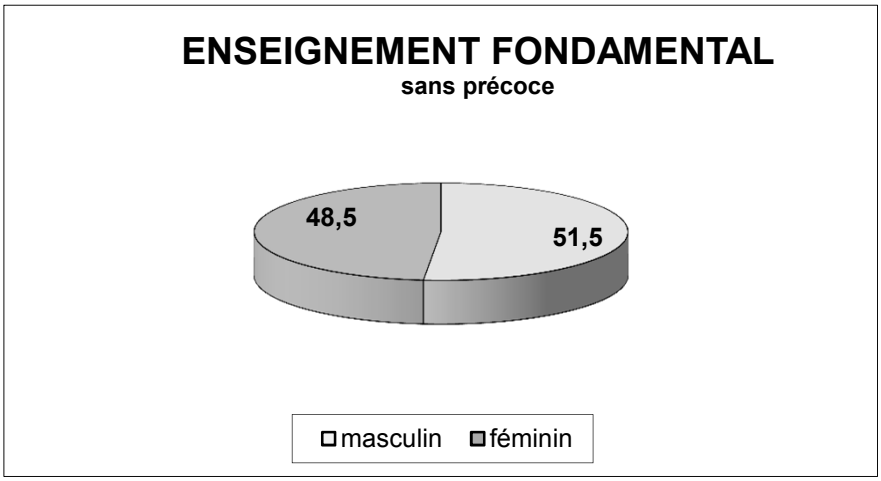

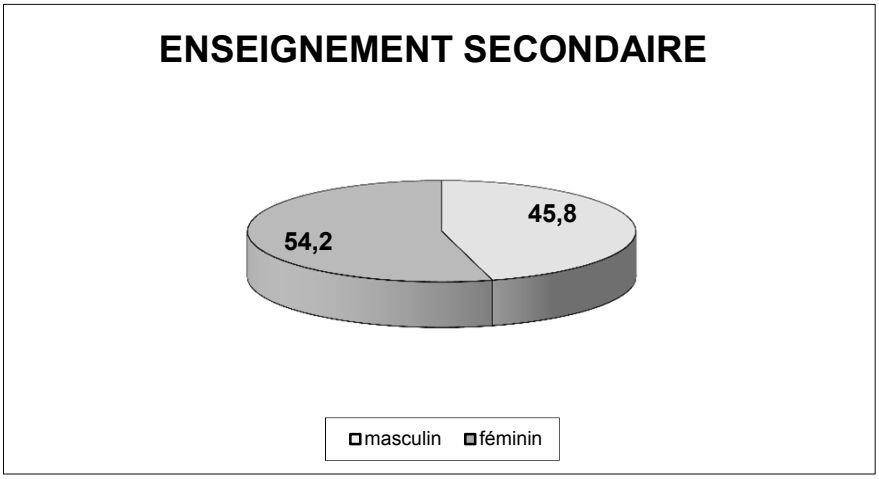

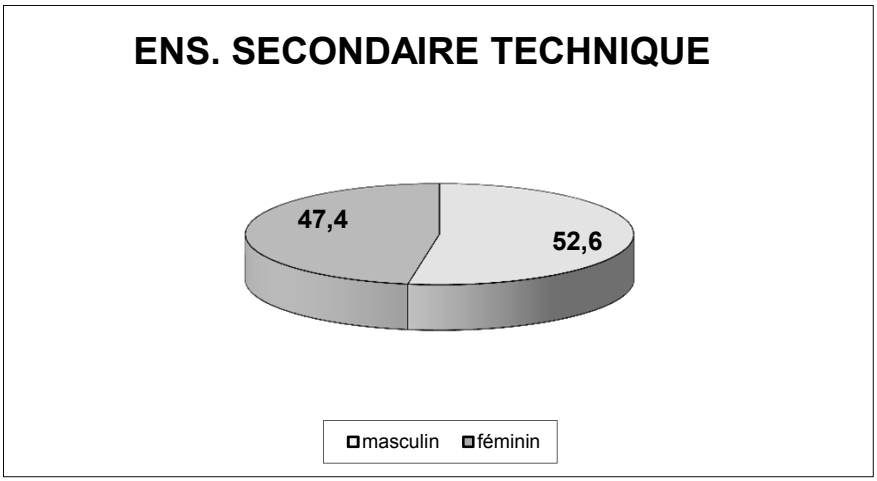

La progression et l'orientation des élèves

L'admission des élèves en classe de 7e de l'enseignement postprimaire

Année	élèves en 6e	admis en 7e d'orientation	admis en 7e ST	admis en 7e MO	redoublem. de la 6e
1997/98	3895	1534 (39,4 %)	2070 (53,1%)	283 (7,3%)	8 (0,2%)
1998/99	4143	1652 (39,9%)	2136 (51,6%)	347 (8,4%)	8 (0,2%)
1999/00	4181	1709 (40,9%)	2164 (51,8%)	302 (7,2%)	6 (0,1%)
2000/01	4311	1705 (39,5%)	2250 (52,2%)	344 (8,0%)	12 (0,3%)
2001/02	4528	1711 (37,8%)	2444 (54,0%)	351 (7,7%)	22 (0,5%)
2002/03	4571	1756 (38,4%)	2456 (53,7%)	317 (6,9%)	42 (0,9%)
2003/04	4614	1779 (38,6%)	2454 (53,2%)	337 (7,3%)	44 (1,0%)
2004/05	4623	1975 (42,7%)	2319 (50,2%)	295 (6,4%)	34 (0,7%)
2005/06	4993	2004 (40,1%)	2618 (52,4%)	327 (6,5%)	44 (0,9%)
2006/07	4926	2061 (41,8%)	2528 (51,3%)	294 (6,0%)	43 (0,9%)
2007/08	5076	2067 (40,7%)	2658 (52,4%)	327 (6,4%)	24 (0,5%)
2008/09	5131	2037 (39,7%)	2708 (52,8%)	360 (7,0%)	26 (0,5%)
2009/10	5095	1939 (38,1%)	2674 (52,5%)	444 (8,7%)	38 (0,7%)

Synthèse des orientations de l'enseignement fondamental vers l'enseignement postprimaire

Année scolaire 2009/10

Orientations vers l'enseignement postprimaire	7e ES	7e ST	7e MO	Rallongement de cycle	Total	
à la fin du cycle 4.2	1939 38,1%	2674 52,5%	444 8,7%	38 0,7%	5095 100,0%	95,3%
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	2 0,8%	4 1,6%	248 97,6%		254 100,0%	4,7%
Total	1941 36,3%	2678 50,1%	692 12,9%	38 0,7%	5349 100,0%	100,0%

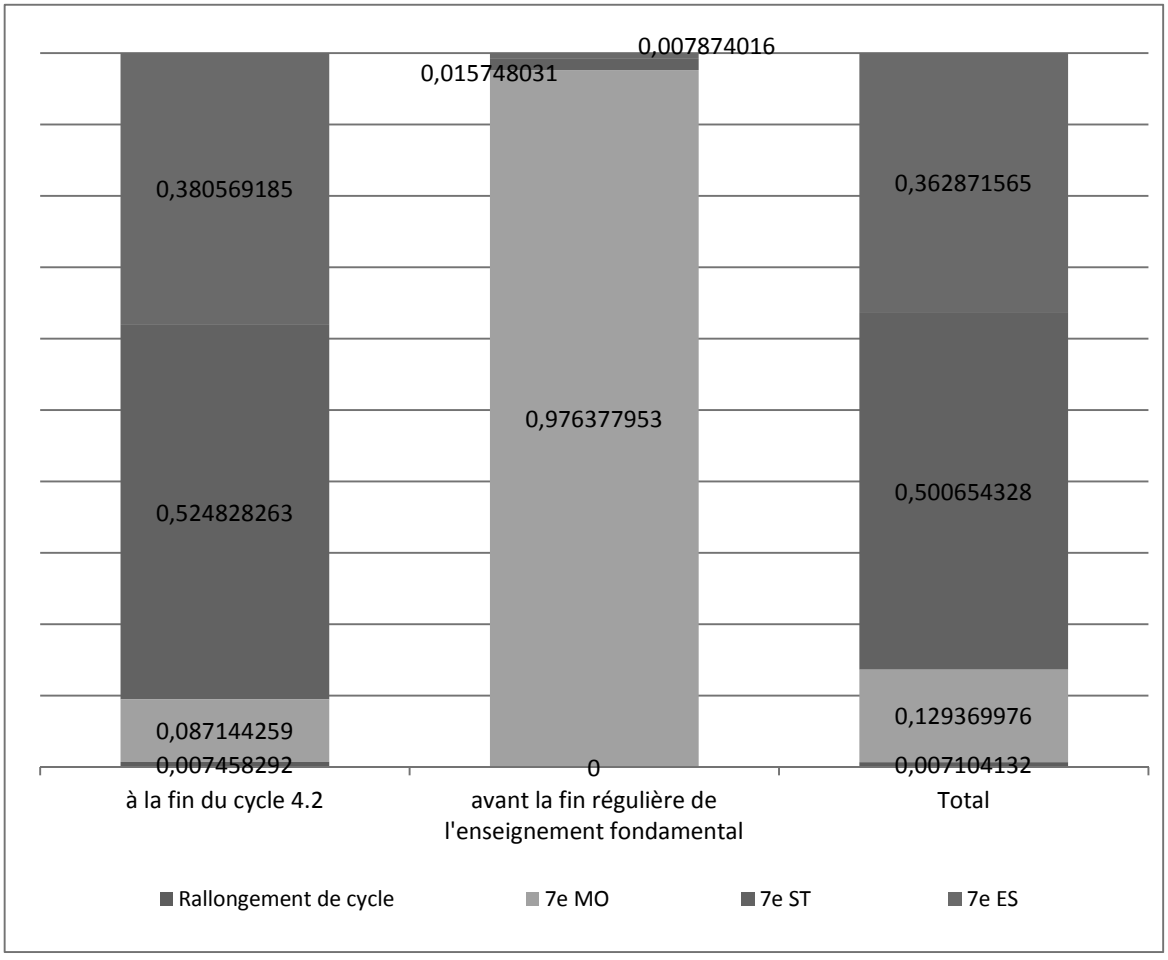

RETARD SCOLAIRE 2009/2010

Cycle 1-précoce		
	nombre absolu	%
<âge normal	172	4,2%
âge normal	3896	94,9%
>âge normal	37	0,9%
Total	4105	100,0%

Cycle 1-préscolaire		
	nombre absolu	%
<âge normal	4	0,0%
âge normal	9861	98,4%
>âge normal	161	1,6%
Total	10026	100,0%

Cycles 2-4		
	nombre absolu	%
<âge normal	482	1,5%
âge normal	25681	79,5%
>âge normal	6149	19,0%
Total	32312	100,0%

EVOLUTION DU RETARD SCOLAIRE

		2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Cycle 1 - précoce	<âge normal			1,9%	2,7%	1,6%	1,9%	2,3%	4,9%	4,2%
	âge normal			97,5%	96,4%	97,1%	97,2%	96,8%	94,2%	94,9%
	>âge normal			0,6%	0,9%	1,3%	0,9%	1,0%	0,9%	0,9%
Cycle 1 - préscolaire	<âge normal	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,5%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%
	âge normal	97,8%	96,2%	97,4%	98,2%	97,7%	97,9%	98,0%	98,2%	98,4%
	>âge normal	2,1%	3,6%	2,5%	1,7%	1,8%	2,0%	1,9%	1,7%	1,6%
Cycles 2-4	<âge normal	1,2%	1,4%	1,1%	1,2%	1,2%	1,3%	1,5%	1,4%	1,5%
	âge normal	78,4%	78,2%	78,9%	78,6%	78,5%	78,5%	78,6%	79,0%	79,5%
	>âge normal	20,3%	20,4%	20,0%	20,2%	20,2%	20,1%	19,9%	19,6%	19,0%

EVOLUTION DU TAUX DE REUSSITE GLOBAL
dans l'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

	7e	6e	5e	4e	3e	2e	TOTAL
02/03	90,8%	86,5%	89,8%	85,9%	90,6%	92,0%	**89,2%**
03/04	92,3%	92,3%	90,3%	88,4%	92,9%	93,3%	**91,5%**
04/05	92,9%	90,6%	90,0%	92,0%	94,6%	92,6%	**91,7%**
05/06	93,9%	91,7%	91,7%	92,9%	91,9%	93,4%	**92,6%**
06/07	92,1%	87,2%	89,5%	90,1%	89,8%	91,1%	**89,9%**
07/08	93,7%	90,4%	89,5%	88,5%	90,5%	90,4%	**90,6%**
08/09	93,1%	89,3%	90,4%	89,1%	90,4%	90,0%	**90,4%**
09/10	92,6%	90,2%	89,4%	87,8%	90,8%	90,7%	**90,3%**

EST 2009/2010 - cycle inférieur
Promotion par année d'études

	Admission	**Refus**
7e	86,5%	**13,5%**
8e TE	83,7%	**16,3%**
8e PO	82,2%	**17,8%**
9e TE	81,8%	**18,2%**
9e PO	86,3%	**13,7%**
9e PR	83,0%	**17,0%**
cycle inférieur	**84,1%**	**15,9%**

Evolution de la PROMOTION
EST - cycle inférieur

PROMOTION	**Admission**	**Refus**
2005/06	**88,1%**	**11,9%**
2006/07	**85,4%**	**14,6%**
2007/08	**82,1%**	**17,9%**
2008/09	**84,1%**	**15,9%**
2009/10	**84,1%**	**15,9%**

Régime technique
Evolution du taux d'échec

	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
10e	16,9%	22,7%	25,2%	24,1%	30,9%
11e	11,3%	13,6%	15,9%	18,6%	19,9%
12e	14,5%	23,1%	22,5%	21,7%	23,0%

Formation de technicien
Evolution du taux d'échec

	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
10e	28,5%	32,5%	36,4%	35,5%	40,0%
11e	19,1%	20,8%	26,7%	24,1%	26,1%
12e	16,1%	20,2%	21,5%	26,6%	24,9%

DIPLÔMES et CERTIFICATIONS
RESULTATS 2009/2010

Dénomination du diplôme	candidats	admis	refusés	% admis
Diplôme de fin d'études secondaires	1515	1309	206	86,4%
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	961	764	197	79,5%
Diplôme de technicien	595	410	185	68,9%
Certificat d'aptitude technique et professionnelle	1204	945	259	78,5%
Certificat de capacité manuelle	74	43	31	58,1%
Certificat d'initiation technique et professionnelle	134	87	47	64,9%
Total	**4483**	**3558**	**925**	**79,4%**

EVOLUTION des
DIPLÔMES et CERTIFICATIONS

Dénomination du diplôme	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10
Diplôme de fin d'études secondaires	1058	1041	1140	1092	1106	1175	1221	1263	1309
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	601	699	709	779	709	801	752	723	764
Diplôme de technicien	396	390	372	454	456	523	520	518	410
Certificat d'aptitude technique et professionnelle	912	878	871	876	842	873	853	936	945
Certificat de capacité manuelle	71	64	61	63	66	68	61	47	43
Certificat d'initiation technique et professionnelle	96	132	116	125	101	94	73	79	87
Total	**3134**	**3204**	**3269**	**3389**	**3280**	**3534**	**3480**	**3566**	**3558**

EVOLUTION du
TAUX de CERTIFICATION

année scolaire	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
taux de certification	**79,8%**	**79,1%**	**82,8%**	**80,9%**	**80,8%**	**83,2%**	**82,4%**	**82,2%**	**80,4%**

Progression des inscriptions dans les cours de Luxembourgeois (sans l'INL)

Année	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10
a.s.b.l.	206	274	256	356	401	525	621	890	921	968
Commune	504	953	951	1002	1479	751	888	1101	1988	2350
Lycée	331	280	254	439	402	451	465	292	336	503
EuRegio	355	363	453	517	509	585	482	596	505	459
Inscriptions totale	**1396**	**1870**	**1914**	**2314**	**2791**	**2312**	**2456**	**2879**	**3750**	**4280**

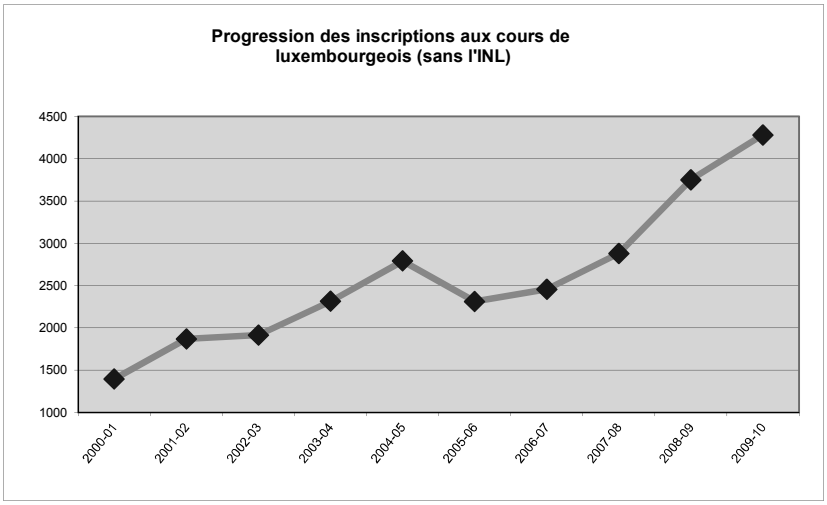

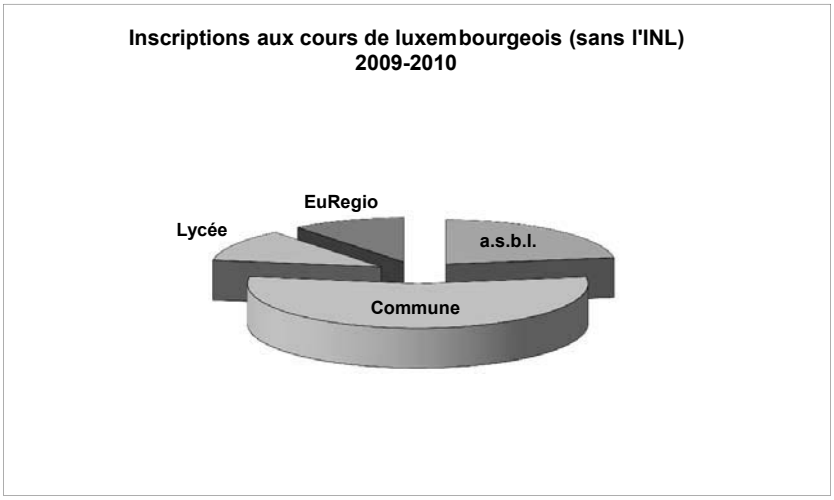

Evolution des inscriptions aux cours organisés par le Service de la Formation des Adultes (SFA) (sans l'INL)

	2000/01	*2001/02*	*2002/03*	*2003/04*	*2004/05*	*2005/06*	*2006/07*	*2007/08*	*2008/09*	*2009/10*
Enseignement secondaire	80	82	48	42	48	42	134	169	409	143
Enseignement secondaire technique	319	367	391	412	476	539	582	548	360	489
Cours de langues	5143	5342	5550	6376	6463	5871	6491	7003	8496	9291
Cours de beaux-arts	795	789	760	858	880	849	965	811	917	812
Cours de dactylo, de comptabilité et d'informatique	1291	1102	1292	1586	1324	2222	2228	2412	2350	1996
Cours ménagers	642	576	633	618	611	781	684	554	565	676
Sciences humaines et sociales	331	60	165	300	331	274	121	471	864	826
Cours techniques	74	101	196	148	135	114	121	127	154	314
Cours d'alphabétisation	72	69	58	80	75	86	92	116	93	95
Cours pour personnes malvoyantes	0	0	14	51	75	88	84	105	203	184
instruction civique									755	922
Total	**8747**	**8488**	**9107**	**10471**	**10418**	**10866**	**11502**	**12316**	**15166**	**15748**

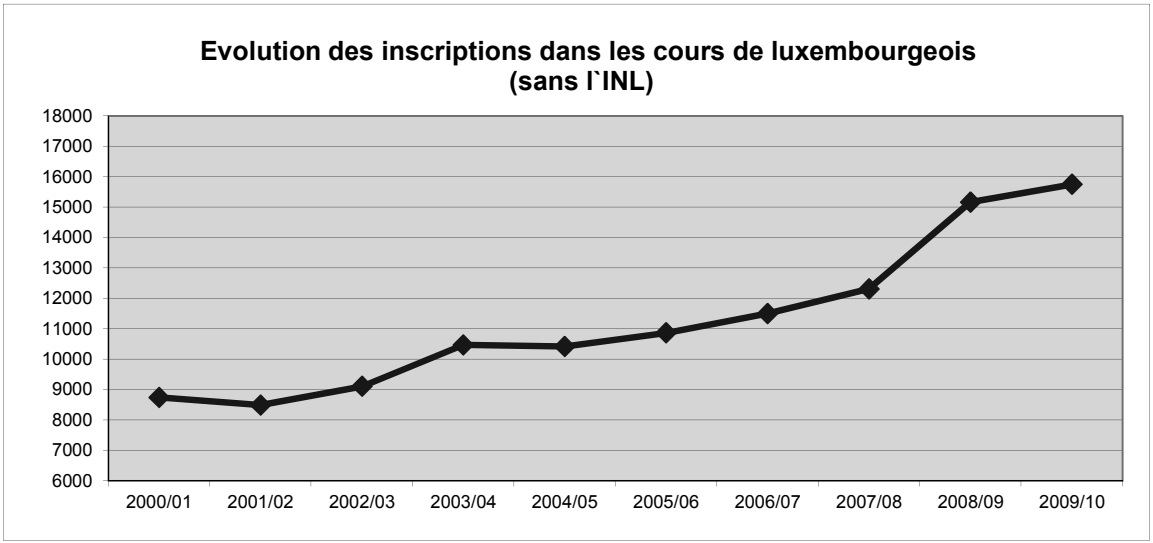

Les formations dispensées par le Centre national de formation professionnelle continue
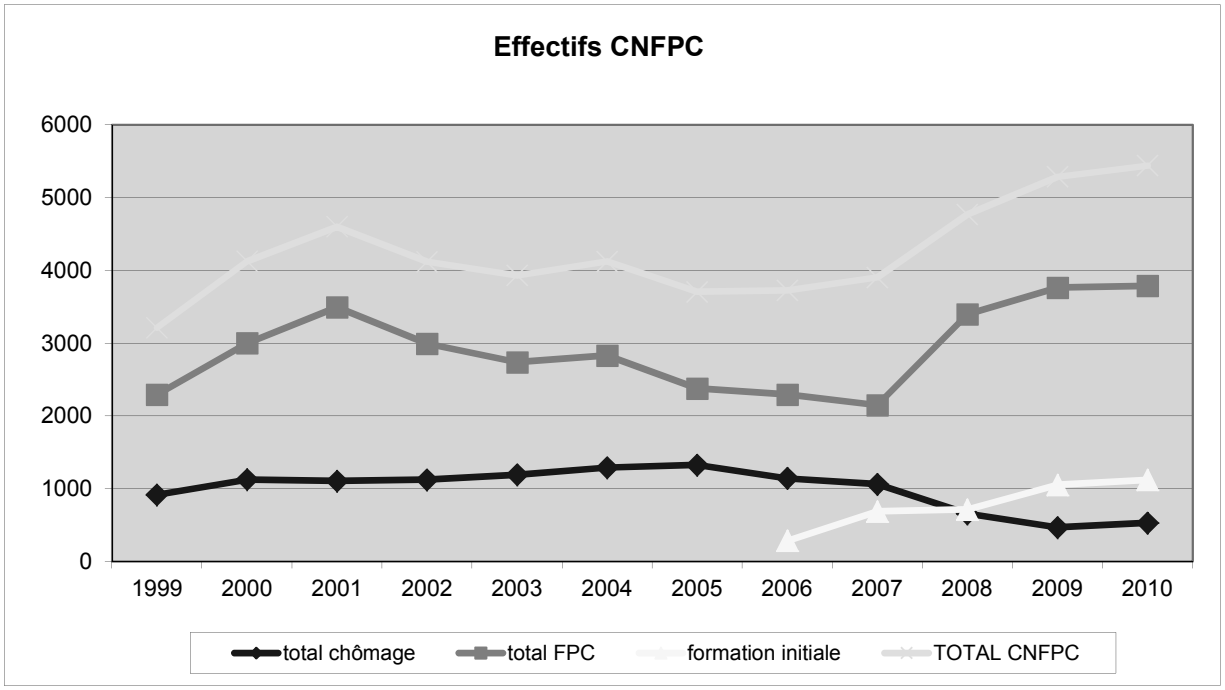
CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
initiation et formation demandeurs d'emploi	756	798	756	801	887	938	927	801	706	298	223	262
formations complémentaires, pool de ressources et projets de coopération	161	328	350	324	306	353	401	343	358	360	247	269
total chômage	**917**	**1126**	**1106**	**1125**	**1193**	**1291**	**1328**	**1144**	**1064**	**658**	**470**	**531**
promotion sociale/cours du soir	806	687	666	710	687	619	512	614	521	564	638	924
cours et examens CITP/CCM/CATP		656	881	752	650	594	427	423	817	710	151	530
formation professionnelle continue	1489	1656	1947	1531	1402	1618	1438	1258	812	2124	2974	2333
total FPC	**2295**	**2999**	**3494**	**2993**	**2739**	**2831**	**2377**	**2295**	**2150**	**3398**	**3763**	**3787**
formation initiale								**286**	**690**	**714**	**1053**	**1122**
TOTAL CNFPC	**3212**	**4125**	**4600**	**4118**	**3932**	**4122**	**3705**	**3725**	**3904**	**4770**	**5286**	**5440**